

PARTI SOCIALISTE (Section Française de l'Internationale Ouvrière)

1^{er} & 2^e CONGRÈS NATIONAUX

Tenu à **PARIS** en Avril 1905
et à **CHALON-SUR-SAÛNE** en Octobre 1905

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

d S

CONGRÈS DE PARIS

(Congrès d'Unité)

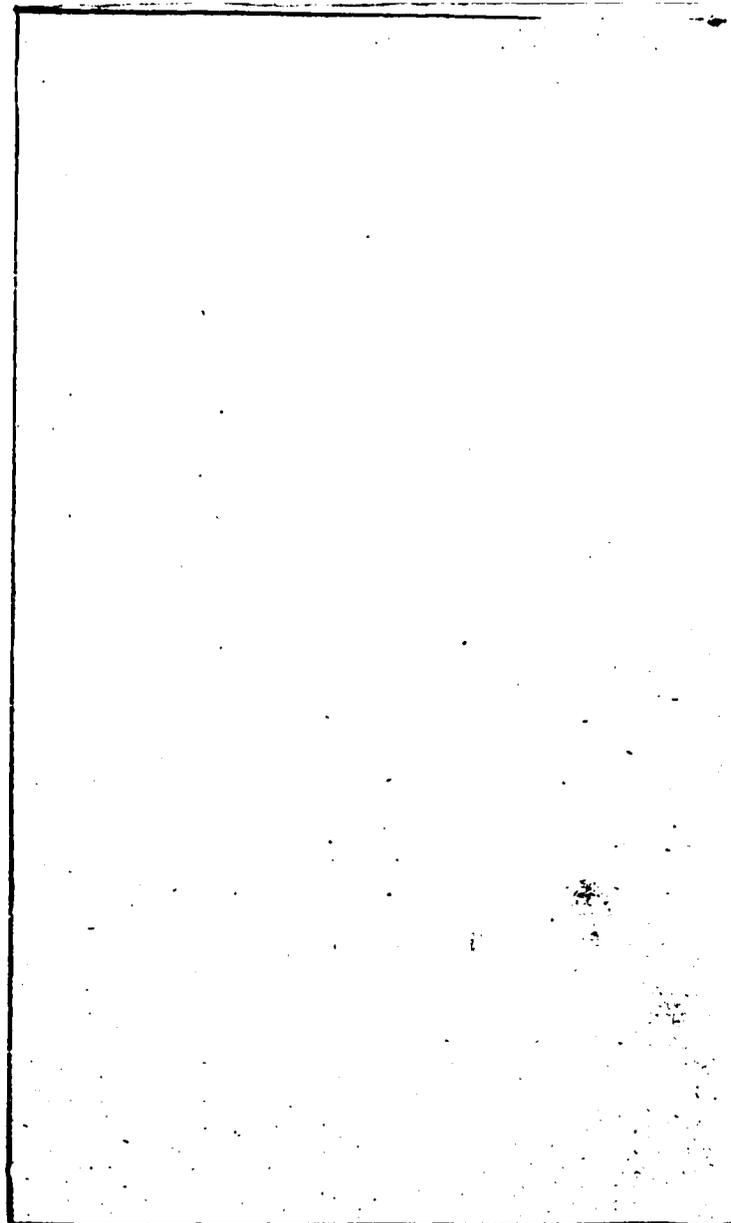
Tenu les 23, 24 et 25 Avril 1905

Salle du Globe

157



L 157
13528



PARTI SOCIALISTE (Section Française de l'Internationale Ouvrière)

1^{er} CONGRÈS NATIONAL

(Congrès d'Unité)

Tenu à PARIS, les 23, 24 et 25 Avril 1905

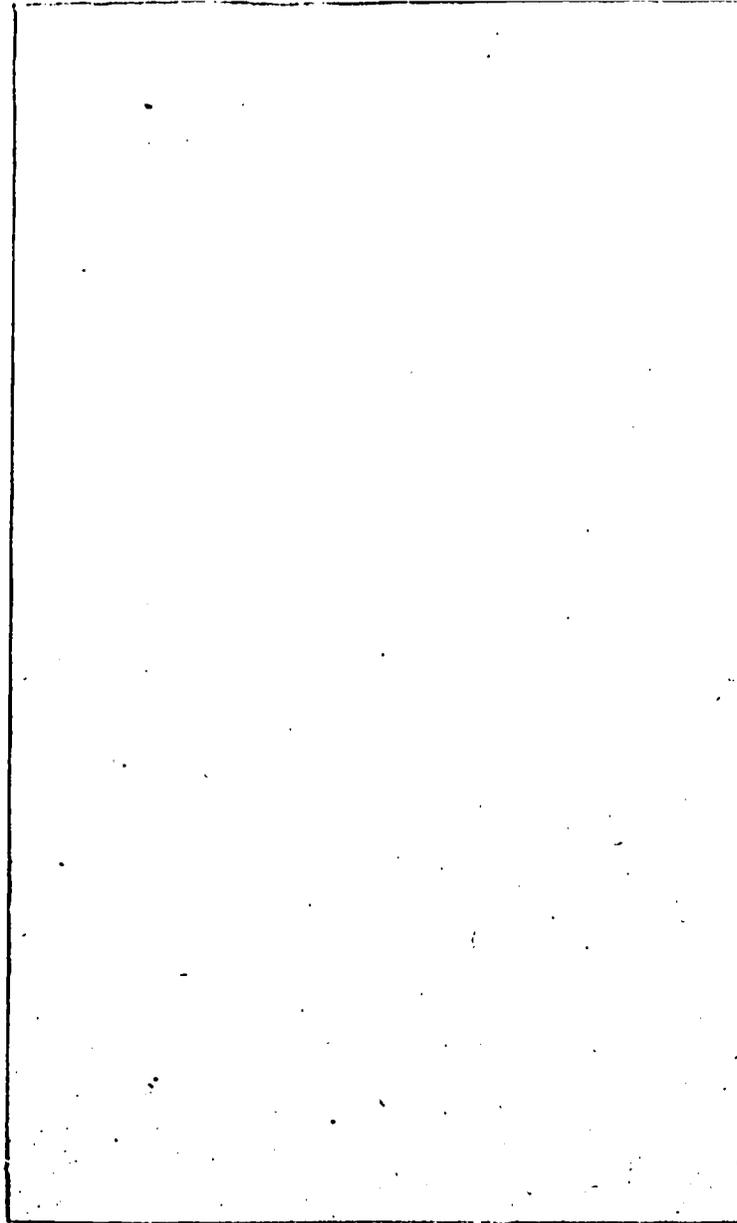
Salle du Globe

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Au Siège du Conseil National

16, Rue de la Corderie

PARIS (3^e)



CONVOCAATION

La Commission d'unification, en sa séance de mercredi 22 mars, a arrêté comme suit les bases de convocation du Congrès d'unification des forces socialistes françaises :

ARTICLE PREMIER. — Le Congrès général des organisations socialistes de France se réunira à Paris les 23, 24 et 25 avril 1905.

ART. 2. — Ce Congrès sera chargé d'examiner le projet d'organisation préparé par la Commission d'unification et de constituer l'unité définitive du Parti, conformément à la déclaration commune des organisations enregistrée par le Bureau international de Bruxelles.

ART. 3. — Le Congrès est convoqué sur la base d'une représentation proportionnelle des forces socialistes constatées lors du Congrès d'Amsterdam et calculées, d'une part, sur le nombre des membres cotisants et, d'autre part, sur le chiffre des voix obtenues au premier tour des élections législatives générales de 1902.

En conséquence, chaque Fédération — autonome ou fraction d'une organisation nationale — a droit :

- A 1 mandat pour 100 membres cotisants,
- A 2 mandats de 101 à 300,
- A 3 mandats de 301 à 500,
- A 4 mandats de 501 à 700,

Et ainsi de suite, de 200 en 200 membres cotisants.

Pour les groupes non fédérés, le nombre des membres cotisants sera totalisé pour chaque organisation nationale; les mandats seront répartis entre les groupes par les organisations.

Les voix électorales seront totalisées par organisation nationalement constituée et donneront droit à un mandat par 15,000 voix. Ces mandats seront répartis entre les Fédérations par chacune des organisations, à la condition

de ne pas accorder de mandats aux Fédérations qui auront obtenu moins de 1,000 voix.

Les voix électorales seront également totalisées pour l'ensemble des Fédérations autonomes, qui auront obtenu le chiffre de voix le plus élevé.

ART. 4. — Le vote par mandat sera de droit, s'il est réclamé par le dixième des délégués.

ART. 5. — Le Congrès sera privé. Les délégués régulièrement mandatés pourront seuls assister aux séances et prendre part aux délibérations.

ART. 6. — Les délégués au Congrès ne devront pas communiquer à la presse de compte rendu des séances.

Un procès-verbal sera publié chaque jour par les soins du Congrès lui-même.

ART. 7. — La Commission d'unification est chargée d'organiser le Congrès.

Pour la Commission d'unification :

Les Secrétaires : Gustave HERVÉ (Fédérations autonomes) ; J.-B. LAVAUD (Parti ouvrier socialiste révolutionnaire) ; Louis DUBREUILH (Parti socialiste de France) ; Albert ORRY (Parti socialiste français).

LE CONGRÈS

Le Congrès d'unité s'est tenu les 23, 24 et 25 avril, dans la salle du Globe, 8, boulevard de Strasbourg, à Paris. 286 délégués y assistaient, représentant 329 mandats.

Les séances.

Le Congrès a tenu cinq séances, dont le bureau a été ainsi constitué :

Dimanche matin, 23 avril. — Président : Camélinat (Provence) ; assesseurs : Chauvin (Marne) et Wiilm (Hérault).

Dimanche après-midi. — Président : Marcel Cachin (Gironde) ; assesseurs : Gérard (Seine-et-Oise) et Albert Richard (Yonne).

Lundi matin 24. — Président : Marcel Sembat (Seine) ; assesseurs : Cordé (Gascogne) et Cleuet (Somme).

Lundi après-midi. — Président : Poisson (Basse-Normandie) ; assesseurs : Rassel (Nord) et Mailly (Somme).

Mardi matin 25. — Président : Marcel Sembat ; assesseurs : Corgeron (Aube) et Nadr (Drôme et Ardèche).

Mardi après-midi. — Président : Marcel Sembat ; assesseurs : Salembier (Nord) et F. Faure (Loire).

Les délégués.

Ain (3 mandats). — Copigneaux, Laurin, L. Révelin.
Aisne (4). — Dufour, D^r Loddé, Ringuier, G. Rouanet.
Algérie (2). — Goudchaux-Brunschwig, Uhry.
Allier (7). — Paul Constans, citoyenne Louise Guesde, Klein, Montusès, E. Paquier, Poulain, D^r Léon Thivrier.
Alpes (2). — B. Etienne, Moreau.
Anjou-Poitou (2). — Maurice, Rebeillard.
Ardennes (4). — Ballet, Lassalle, Albert Orry, Albert Poulain.
Ariège (1). — Hubert Lagardelle.
Aube (8). — Boivin, Corgeron, Delmas-Renault, Lemasson, Mathis-Schneider, E. Pédrón, Léon Osmin, Villémin.
Aude (1). — Garricq.

- Auvergne* (2). — Cipriani, A. Varenne.
Aveyron (1). — Citoyenne Sorgue.
Bouches-du-Rhône (6). — Cadenat, Paul Louis, Sixte-Quenin.
Bretagne (2). — D^r Boyer, Goude.
Charente (2). — Mounier, Vilot.
Charente-Inférieure (2). — Rateau, Tizon.
Cher (6). — E. Bodin, Charnay, Gaule, Henri Laudier, H. Mauger, Sellier.
Corrèze (2). — A. Malauric, Mazaud.
Corse (2). — Jegou, Stern-Maydieu.
Côte-d'Or (3). — Barabant, Fleurot, Poignant.
Creuse (2). — V. Cope, Joseph Moreau.
Dordogne (2). — Paul Faure, Pierre Myrens.
Drôme et Ardèche (3). — André, Mouttet, Nadi.
Gard (7). — Benier, Fournier, Jouve, Maurel, Pastre, Hubert Rouger, D^r Vauriot.
Haute-Garonne (2). — Hubert Lagardelle, Jean Rieux.
Gironde (12). — Marcel Cachin, Camel, Darenau-det, Dondicol, Dommergue, Gibaut, Huillet, Léo Lacoste, Ladevèze, Marquet, Renard, Sarda.
Guadeloupe (2). — Elie May, Weisskopf.
Hérault (7). — Benezech, Pierre Dormoy, Ch. Rapport, Rudelle, Serre, Albert Willm.
Indre (4). — J. Dufour, Lecocq, O. Martinet, Melgrani.
Indre-et-Loire (3). — Maurice Camin, Gadouleau, Petitot.
Isère (5). — Brizon, Paul Grados, D^r Greffier, Paul Mistral, citoyenne Roussel.
Jura (2). — Coupette, Hoyer.
Loire (9). — Augé, P. Bertrand, Aristide Briand, Charpentier, Conquis, Ferdinand Faure, Piger, Sagnol, Subra.
Loiret (1). — D^r Leiteisen.
Lot (1). — F. Espinas.
Lot-et-Garonne (1). — Lafitte.
Marne (4). — Chartier, René Chauvin, Duval, A. Richard.
Haute-Marne (1). — André Morizet.
Martinique (1). — Nelson.
Nièvre (2). — Dariau, P. Roblin.

Nord (47). — H. André, M. André, Beuchard, Bracke, Bræmer, citoyenne Bruguière, Bruckère, D^r Cherechewski, Daly, Degay, Delannoy, G. Delory, D^r Desmons, Doizié, Dupy, Henri Durre, Escoffier, Jules Guesde, Holsteyn, Paul Lafargue, Laveyssière, Henri Lefebvre, Marnier, Jean Martin, Maussa, Monier, P. Norange, D^r Maurice Olivier, Ponsard, René Prévost, Pluyette, Julien Rassel, Remay, Lucien Roland, Rosalt, F. Roussel, Salembier, Selle, Vandorme, Vialatte, Vogt.

Oise (1). — Compère-Morel.

Provence (2). — Buré, Gamélinat.

Puy-de-Dôme (1). — H. Le Page.

Basses-Pyrénées (1). — Bouscarut.

Pyrénées-Orientales (4). — Collignon, Lucien Deslières, Jean Manalt, Yarza.

Haut-Rhin (1). — Emile Dumas.

Rhône (8). — Colliard, E. Lévy, Marietton, Léon Mathieu, Fr. de Pressensé, E. Rognon, Vial.

Saône-et-Loire (9). — Bouveri, Bretin, Ph. Dessolin, Genevoi, Gonin, Louis Journoud, Raquillet, Théo, Vannier.

Savoie (2). — Lacroix, Périllat.

Seine (47). — Aufan, Bazin, Becker, Bernard, Bigot, Bizouard, Cambier, Chéradame, Decamps, V. Dejeante, Dubois, Louis Dubreuilh, Ducos de la Haille, Dupont, Raoul Eymard, P. Fribourg, Gandrille, Goux, Grollet, A. Groussier, C. Guyot, O. Hervé, Ernest Lafont, Emile Landrin, J.-B. Lavaud, Lauche, Laurent, Lesesne, Longuet, Malécot, Marin, Marmonnier, Mesnard, Paris, Pierre, Restiaux, Roche, citoyenne Saumoneau, Semanaz, Marcel Sambat, Albert Tanger, Teissier, Albert Thomas, Eug. Thomas, Ed. Vaillant, Walter, Voilin.

Seine-Inférieure (3). — Gotté, Prévost, Pierre Renaudel.

Seine-et-Marne (1). — E. Clévy.

Seine-et-Oise (6). — Choret, Estève, Gérard, Levasseur, Rebins, L.-J. Thuloup.

Deux-Sèvres (4). — Maffert, Paul Pillot, Henri de La Porte, Usel.

Somme (4). — Cleuet, Lamoureux, Mailly, Verdez.

Sud-Ouest (3). — Aucouturier, Deumié, Prévost.

Tarn (6). — Baudot, Léon Blum, F. Imbert, Jaurès, Roché.

Var (6). — Maurice Adlard, Fillon, Nicault, P. Renaudel.

Vaucluse (3). — Gabriel Bertrand, Hébrard, A. Vailandet.

Vienn (3). — Georgel, Landais, Savariau.

Haute-Vienn (3). — Pierre Bertrand, Chauly, A. Pressemane.

Yonn (7). — Benard, Gustave Hervé, Garnier, Gougoux, Meunier, Richard.

Groupes isolés (5). — Besombes, Giot-Gautrin, Martelet, Mongin, Régnier.

Rapport de la Commission d'Unification

Le citoyen Louis Dubreuilh, au nom de la Commission d'unification, donne lecture du rapport suivant :

C'est moins un rapport que j'ai à vous présenter au nom de la Commission d'unification qu'un simple et bref rappel de faits.

En même temps que l'Internationale ouvrière réunie en Congrès, à Amsterdam, fixait les règles générales de la tactique socialiste, elle invitait, par une autre résolution, les prolétariats de tous les pays à réaliser nationalement leur unité, jugeant indispensable que dans tous les pays, en face des partis bourgeois, il n'y ait qu'un parti socialiste, comme il n'y a qu'un prolétariat.

Cette résolution était votée à l'unanimité et les deux sections françaises représentées affirmaient, l'une par l'organe du citoyen Ed. Vaillant, l'autre par l'organe du citoyen Pierre Renaudel, leur ferme intention de la mettre en pratique.

La première démarche pour cet objet était faite le 30 août par la Commission exécutive du Conseil central du Parti socialiste de France qui se déclarait « prêt à réaliser d'ores et déjà cette unité socialiste sur les bases des principes établis par les Congrès internationaux ».

Le 4 octobre, le Conseil central rappelait sa démarche précédente « résolu, disait-il, à faire le plus rapidement possible le bloc socialiste avec tous ceux, d'où qu'ils viennent, qui sont prêts à répondre à l'appel de l'Internationale » et pour permettre aux pourparlers de s'engager, il nommait une délégation chargée de s'aboucher avec une délégation de la section qui, parallèlement avec la section du Parti socialiste de France, avait représenté la nationalité française à Amsterdam.

Le Parti socialiste français, directement saisi, faisait connaître à son tour qu'il était disposé à toutes négociations en vue de l'unité et constituait à son tour une délégation.

Les deux délégations se réunissaient à la date du 27 novembre.

Elles étaient composées de quinze membres pour l'une et l'autre des sections, à savoir : les citoyens Bouveri, Bracke, Chauvin, Cherechewski, Dubreuilh, Groussier, Guesde, Lafargue, Landrin, J. Martin, Pédron, Prévost, Roland, Sembat, Vaillant, pour le P. S. D. F.; Briand, Cambier, Cardet, Cipriani, Devèze, Ducos de la Haille, Jaurès, Longuet, Orry, Marmonnier, de Pressensé, Rebins, Renaudel, Revelin, Viviani pour le P. S. F.

A cette première réunion, en quelque sorte préalable, les deux délégations décidaient la formation d'une Commission d'unification et avisaient à faire leur place dans cette Commission aux autres éléments socialistes (organisations et fédérations autonomes), c'est-à-dire au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire et aux Fédérations autonomes. 7 délégués au sein de la Commission étaient accordés à chacune des organisations nationales et un délégué à chacune des Fédérations autonomes.

C'est sur cette base que se réunit la Commission d'unification, composée des citoyens Allemane, Bernard, Cordé, Doulut, O. Hervé, Lavaud, Lauche pour le P. O. S. R.; Bracke, Chéradame, Constans, Delory, Dubreuilh, Lagardelle, Vannier pour le P. S. D. F.; Briand, Jaurès, Longuet, Orry, de Pressensé, Renaudel, Revelin pour le P. S. F.; Brunellière (Bretagne), Cadenat (Bouches-du-Rhône), Decamps (Somme), Desmons (Nord), Ferrero (Var), G. Hervé (Yonne), Wilhm (Hérault) pour les Fédérations autonomes.

La Commission enregistra d'abord les déclarations écrites, apportées par chacune des organisations et où celles-ci formulaient les conditions auxquelles l'unité totale du socialisme français pouvait et devait, à leur avis, être réalisée en un parti de lutte de classe et d'opposition fondamentale à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'État, son instrument.

Ces déclarations se ressemblaient en un point — point essentiel — que l'unité ne pouvait être fondée que sur la base des résolutions des Congrès internationaux et notamment des plus récents, ceux de Paris (1900) et d'Amsterdam (1904). Ainsi, un travail de raccordement et de mise au point devenait possible. C'est à ce travail que la Commission d'unification donna tous ses soins.

Saisie par une sous-Commission, composée des citoyens Allemane, Bracke, Briand, G. Hervé, Lavaud, Renaudel, Revelin, Willm, d'un projet de déclaration commune, elle aboutissait, dans sa séance du 30 décembre, à un texte définitif, subséquentment ratifié par chacune des parties contractantes, à l'exception de la Fédération autonome du Nord qui suspendait son adhésion.

C'est cette déclaration que le Bureau international de Bruxelles enregistrerait en sa séance du 15 janvier 1905, lui conférant ainsi la consécration du prolétariat international devenu garant du pacte passé entre tous les socialistes de France.

Voici le texte de ce document :

Les délégués des organisations socialistes françaises : Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, Parti socialiste de France, Parti socialiste français, Fédérations autonomes des Bouches-du-Rhône, de Bretagne, de l'Hérault, de la Somme, de l'Yonne, mandatés par leurs partis respectifs et leurs Fédérations pour réaliser l'unité sur les bases indiquées par le Congrès international d'Amsterdam, déclarent que l'action du Parti unifié doit être dirigée par les principes qu'ont établis les Congrès internationaux, en particulier les plus récents, ceux de Paris en 1900 et d'Amsterdam en 1904 :

Ils constatent que les divergences de vues et les interprétations de tactiques différentes qui ont pu se produire jusqu'à présent sont dues surtout à des circonstances particulières à la France et à l'absence d'une organisation générale.

Ils affirment leur commun désir de fonder un Parti de lutte de classe, qui, même lorsqu'il utilise au profit des travailleurs les conflits secondaires des possédants ou se trouve combiner accidentellement son action avec celle d'un parti politique pour la défense des droits et des intérêts du prolétariat, reste toujours un parti d'opposition fondamentale et irréductible à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'Etat qui en est l'instrument.

En conséquence, les délégués déclarent que leurs organisations sont prêtes à collaborer immédiatement à cette œuvre d'unification des forces socialistes sur les bases suivantes, fixées et acceptées d'un commun accord :

1° Le Parti socialiste est un parti de classe qui a pour but de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la société capitaliste en une société collec-

tiviste et communiste, et pour moyen l'organisation économique et politique du prolétariat. Par son but, par son idéal, par les moyens qu'il emploie, le Parti socialiste, tout en poursuivant la réalisation des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière, n'est pas un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolution.

2° Les élus du Parti au Parlement forment un groupe unique, en face de toutes les fractions politiques bourgeoises. Le groupe socialiste au Parlement doit refuser au Gouvernement tous les moyens qui assurent la domination de la bourgeoisie et son maintien au pouvoir ; refuser, en conséquence, les crédits militaires, les crédits de conquête coloniale, les fonds secrets et l'ensemble du budget.

Même en cas de circonstances exceptionnelles, les élus ne peuvent engager le Parti sans son assentiment.

Au Parlement, le groupe socialiste doit se consacrer à la défense et à l'extension des libertés politiques et des droits des travailleurs, à la poursuite et à la réalisation des réformes qui améliorent les conditions de vie et de lutte de la classe ouvrière.

Les députés, comme tous les élus, doivent se tenir à la disposition du Parti pour son action dans le pays, sa propagande générale sur l'organisation du prolétariat et le but final du socialisme.

3° L'élu relève individuellement, comme chaque militant, du contrôle de sa Fédération.

L'ensemble des élus, en tant que groupe, relève du contrôle de l'organisme central. Dans tous les cas, le Congrès juge souverainement.

4° La liberté de discussion est entière dans la presse pour les questions de doctrine et de méthode, mais pour l'action tous les journaux socialistes doivent se conformer strictement aux décisions du Congrès interprétées par l'organisme central du Parti.

Les journaux qui sont ou qui seront la propriété du Parti, soit dans son ensemble, soit dans ses Fédérations, sont ou seront naturellement placés sous le contrôle et l'inspiration de l'organisme permanent établi respectivement par le Parti ou les Fédérations.

Les journaux qui, sans être la propriété du Parti, se réclament du socialisme, devront se conformer strictement pour l'action aux décisions du Congrès, interprétées par l'organisme fédéral ou central du Parti, dont ils devront insérer les communications officielles.

L'organisme central pourra rappeler ces journaux à l'observation de la politique du Parti et, s'il y a lieu, proposer au Congrès de déclarer rompus tous rapports entre eux et le Parti.

5° Les élus parlementaires ne pourront individuellement être délégués à l'organisme central, mais ils y seront représentés par une délégation collective égale au dixième des élus, et qui ne sera pas, en tous cas, inférieure à cinq.

S'il y a une Commission exécutive, ils ne pourront en faire partie.

Les Fédérations ne pourront désigner comme titulaires à l'organisme central que des militants résidant dans les limites de la Fédération.

6° Le Parti prendra des mesures pour assurer, de la part de ses élus, le respect du mandat impératif. Il fixera leur cotisation obligatoire.

7° Un Congrès chargé de l'organisation définitive du Parti sera convoqué dans le plus bref délai sur la base d'une représentation proportionnelle aux forces socialistes constatées lors du Congrès d'Amsterdam et calculée d'une part sur le nombre des cotisants et d'autre part sur le chiffre des voix obtenues au premier tour de scrutin dans les élections générales législatives de 1902, étant admis que le nombre de mandats représentant les voix électorales ne pourra dépasser le cinquième du total des mandats.

Il ne sera attribué aux Fédérations de mandats représentant les voix électorales qu'à partir de mille suffrages obtenus et le nombre des mandats sera déterminé suivant une progression décroissante.

Votre présence ici est le témoignage que vous avez, par avance, accepté cette déclaration dans sa teneur entière et que vous vous êtes tous engagés à y conformer votre action.

En entrant ici, vous l'avez reconnue comme la charte du Parti unifié où se rencontreront tous les socialistes de ce pays et hors lequel il ne saurait y avoir ni socialisme ni socialiste.

Telles sont donc les bases acceptées en commun sur lesquelles vous êtes appelés à organiser l'unité, et c'est pourquoi la Commission vous convie à passer immédiatement à l'examen et à la discussion du projet de règlement du Parti.

Projet de Règlement

La discussion a occupé les deuxième, troisième et quatrième séances. Rapporteur, Revelin.

I. *Constitution du Parti.* — Les articles 1, 2, 3, sont adoptés sans discussion.

II. *Organisation du Parti, Groupes, Sections et Fédérations.* — Les articles 4, 5, 6, sont adoptés sans modification.

Les mots : « en dehors de laquelle il ne saurait y avoir d'action publique du Parti » ont été ajoutés à l'article 7, à la suite des observations de Mouttet, Delory, Guesde.

Le deuxième alinéa de l'article 8 a été ajouté au texte de la Commission sur la proposition de Vial, après un débat où ont pris part, outre le rapporteur Revelin, Delory, Sixte-Quenin, Gandrille, Maurice, Grados.

Les articles 9 et 10 sont adoptés sans modification.

La discussion sur l'article 11, qui n'a pas été modifié, a donné lieu à une question de Cadenat, délégué de la Fédération autonome des Bouches-du-Rhône, sur les conditions où une alliance électorale pourrait être possible.

Après une discussion où prennent part Imbert, Greffier, Renaudel, Delory, Dubois, Jaurès, Bracke, le Congrès est d'accord avec le rapporteur pour déclarer la question réglée par la résolution du Congrès international de Paris en 1900.

Les Fédérations sont juges des cas où elles peuvent autoriser, non des alliances, mais des coalitions dans les conditions établies par le Congrès de 1900, en cherchant à les réduire au minimum.

L'article 12 n'est pas modifié.

III. *Congrès du Parti.* — Les articles 13, 14, 15 ont été votés sans modification.

Le projet de la Commission comportait un article 16 ainsi conçu :

« Chaque Fédération a droit également à une représen-

tation des voix électorales obtenues au premier tour de scrutin des élections générales législatives.

« Les mandats représentatifs des voix électorales ne sont attribués aux Fédérations qu'à partir de 1,000 suffrages obtenus; leur nombre est déterminé selon une progression décroissante et ne peut dépasser le cinquième du total des mandats. »

Une proposition Osmin (1), tendant à la suppression pure et simple de cet article, amène une discussion où prennent tour à tour la parole Estève, Maurice, Grados, Ducos de la Haille, Jaurès, Lauche, J.-B. Lavaud, Journoud, Corgeron, Chauvin, Lafont, Paul Louis, Renaudel, Vaillant, Delory, Landrin, Guesde, Guyot, G. Hervé, Laidier, Mesnard.

Conformément à la proposition faite par le rapporteur Revelin, le Congrès décide, à l'unanimité, moins 6 voix, la suppression définitive de l'article, étant entendu qu'une disposition provisoire maintiendra exceptionnellement, pour le prochain Congrès national, une représentation des voix électorales sur les bases qui ont servi à la convocation du Congrès d'unité.

L'article 17 était ainsi rédigé dans le projet de la Commission.

« Lorsque le Congrès national est convoqué dans les quatre premiers mois de l'année, les mandats représentatifs des membres cotisants sont calculés sur le nombre des cartes délivrées au cours de l'année précédente.

« A tout autre moment les mandats sont calculés sur le nombre des cartes délivrées pendant l'année courante.

« Dans tous les cas, le nombre des mandats est calculé sur le nombre des cartes délivrées aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès national. »

C'est sur la proposition du citoyen Osmin, que le Congrès, en adoptant cette rédaction comme article 16, a ajouté au projet l'article 17 actuel.

Les articles 18 et 19 sont adoptés sans modification.

(1) Le IV^e Congrès national du Parti socialiste de France, réuni les 21 et 22 avril, avait chargé Osmin de présenter au Congrès d'unité les amendements adoptés par le P. S. de F.

IV. *Conseil national.* — Les articles 20, 21, 22, 23, 24, et 25 sont adoptés sans modification, sauf la substitution de 22 à 21 pour le nombre des membres constituant la Commission administrative permanente.

Le vote de l'article 25 a donné lieu au Congrès de nommer, en vue de présenter une liste pour la constitution de la Commission administrative permanente du Conseil national, une Commission spéciale de treize membres. Sont désignés à l'unanimité : Barabant, Bénézech, Chauvin, Delory, Groussier, Guesde, O. Hervé, Jaurès, Journoud, Lavaud, Mouttet, Renaudel, Willm.

Le rapport de cette Commission a donné lieu à la nomination que l'on trouvera plus loin.

L'article 26 est voté sans modification.

Le texte de l'article 27 proposé par la Commission était celui-ci :

« Nul ne peut être délégué titulaire d'une Fédération au Conseil national s'il ne réside dans les limites de cette Fédération. »

L'exception introduite en ce qui concerne les Fédérations d'outre-mer a été votée par le Congrès sur la proposition de Stern-Maydieu et Elie May.

Le mot « territoriales » a été inséré sur la proposition de Sembat, à la suite d'un débat où sont intervenus Hesse, Cope, Dubreuilh, Revelin.

Il est entendu, sur les observations de Ducos de la Haille, que les délégués suppléants ont le droit, non seulement d'assister à toutes les séances et de prendre part à toutes les délibérations du Conseil national, mais de voter en l'absence du titulaire.

Les articles 28, 29, 30, 31 sont adoptés sans modification.

Une proposition de Nadi, émanant de la Fédération de Drôme et Ardèche et signée par les délégués de plusieurs autres Fédérations, tendait à l'addition d'un article 31 *bis*, sur l'organisation de la propagande, et conçue en ces termes :

« 1° Le Conseil national est chargé de provoquer et, s'il y a lieu, d'organiser de vastes tournées de propagande, pour lesquelles il désignera des camarades non élus pris

suivant les nécessités, soit dans le Conseil national, soit au sein même des Fédérations.

« A cet effet, le Congrès institue la création d'une Caisse de propagande distincte et autonome, afin de pourvoir aux avances de fonds ou aux frais qui en découleront.

« 2° Les élus au groupe parlementaire devront assurer un minimum de délégations à la propagande, dont la fixation et la répartition seront déterminées par le Conseil national lui-même.

« Le groupe socialiste parlementaire, suivant les demandes formulées par le Conseil national, est chargé de mettre chaque semaine à la disposition du Parti les élus conférenciers nécessaires.

« Afin de permettre aux diverses Fédérations adhérentes de bénéficier également du concours de tous les élus, chacun d'eux devra, pendant la période de quatre ans de son mandat législatif, avoir rempli une délégation dans chacune des Fédérations. »

Après une discussion à laquelle prennent part Nadi, T'anger, Jean Longuet, Doizié, Jean Manalt, Jaurès, Fournier, le Congrès, à la demande du rapporteur Revelin, décide de ne pas adopter l'article, mais de voter la résolution suivante, présentée par Pierre Dormoy :

« Le Congrès charge le Conseil national de rédiger un projet d'organisation de la propagande qui serait incorporé au règlement du Parti.

« Le Conseil national devra s'inspirer dans la rédaction de ce projet et dans l'organisation de la propagande jusqu'au prochain Congrès, des désirs des Fédérations et notamment de la proposition de la Drôme et de l'Ardèche. »

Les articles 32, 33, 34 et 35 sont adoptés sans modification.

V. Groupe socialiste au Parlement. — L'article 36 est voté avec l'addition, proposée par Guesde, des mots : « désignés par leurs Fédérations ».

Sur la proposition de Groussier, le Congrès décide de

constituer immédiatement le groupe socialiste au Parlement en demandant aux représentants des fédérations de désigner ceux des élus qu'ils reconnaissent pour membres du Parti.

On trouvera cette liste plus loin.

Deux amendements à l'article 37, l'un présenté par Besombes, l'autre soutenu par Osmin, ont été retirés après un débat qui établit que toutes les dispositions de détail relatives à l'attitude et aux votes des élus du Parti au Parlement sont inutiles, toutes les garanties à cet égard (opposition fondamentale à tous les partis bourgeois et absence de préoccupations ministérielles ou antiministérielles) se trouvant dans le pacte d'unité, souscrit sur les bases du Congrès d'Amsterdam.

Ont pris la parole à ce sujet : Besombes, Landrin, Osmin, Sixte-Quenin, Vaillandet, Fournier, Vial, Vaillant, Georgel, Renaudel, Corgeron, Lafont, Guesde, et Revelin, rapporteur.

Sous le bénéfice des déclarations faites, l'article 37 est adopté sans modification et à l'unanimité.

L'article 38 est adopté sans modification. Après le retrait des amendements présentés par Fournier et Charnay, le Congrès adopte l'article 39 du projet de la Commission, mais en y ajoutant un second paragraphe proposé par Renaudel.

VI. Conseillers municipaux, conseillers d'arrondissements, conseillers généraux. — Les articles 40 et 41 sont adoptés sans modification.

L'article 42 est ajouté au projet de la Commission sur une proposition de Lauche, soutenue par Fribourg.

VII. Contrôle et arbitrage. — Sont adoptés sans modification les articles 43, 44 et 45.

L'addition de l'article 46 (nouveau) est votée sur la proposition de Renaudel, après un court débat entre Renaudel, Blum, Hesse et le rapporteur.

Un paragraphe additionnel présenté par Osmin est retiré à la condition expresse que le prochain Congrès national sera tenu avant les élections et déterminera le texte d'une affiche type devant servir à tous les candidats, ainsi

que la plateforme sur laquelle sera faite la campagne du Parti.

L'article 47 ainsi que les suivants sont le sujet d'une série d'amendements de Charnay, dans la discussion desquels interviennent Charnay, Laudier, Hesse, Blum, Renaudel, Georgel, Théo, Lafont, Mouttet et le rapporteur Revelin.

Les articles 47 et 48 sont adoptés sans modification.

L'article 49, que la Commission avait ainsi rédigé :

« Tout membre du Parti relève individuellement du contrôle de sa Fédération.

« Toute demande de contrôle, tout conflit entre les membres d'un groupe, tout conflit entre les groupes, sections ou Fédérations est porté devant une Commission arbitrale.

« Il n'y a lieu de procéder à un arbitrage que si le Comité fédéral juge la demande ou la plainte recevable. »

Est complété par un amendement de Hesse, modifié par le rapporteur, et les mots « ou Fédérations » dans le deuxième paragraphe sont supprimés sur la proposition de Lafont.

Les articles 50 et 51 sont adoptés suivant le texte de la Commission.

Il en est de même de l'article 52, sauf une rectification de style proposé par Charnay.

Sont adoptés sans modification les articles 53 et 54.

Le texte présenté par la Commission pour l'article 55 est le suivant :

« L'ensemble des élus, en tant que groupe, relève du contrôle du Conseil national. Après avoir entendu les parties intéressées, le Conseil national pourra proposer au Congrès du Parti les sanctions prévues à l'article 39. »

Un amendement présenté par Osmin n'est pas accepté par le rapporteur, mais donne lieu à une discussion où interviennent Grados, Groussier, Vaillandet, Jaurès, Vaillant, Poulain, Guesde et le rapporteur.

L'article est finalement voté en combinant les amendements proposés par Jaurès et Vaillandet.

Les articles 56 et 57 sont adoptés sans modification.

VIII. *Contrôle de la presse.* — Sont adoptés sans modifications les articles 58, 59 et 60.

Dans l'article 61, les mots « et en bonne place » sont ajoutés d'après une proposition présentée par Osmin et provenant de la Fédération de la Seine du P. S. de F.

L'article 62 est voté sans modification.

La Commission d'unification avait rédigé l'article 63 dans la forme suivante :

« Tout journaliste, comme tout membre du Parti, relève individuellement du contrôle de sa Fédération.

« Le Congrès national, le Conseil national, le Congrès d'une Fédération peuvent demander à un membre du Parti de cesser toute collaboration à un journal qui aurait une attitude injurieuse pour le Parti et causerait un préjudice grave à la classe ouvrière.

« Dans ce cas, le Parti lui assure, s'il y a lieu, une indemnité analogue à l'indemnité de grève. »

Le Congrès décide de supprimer les deux derniers paragraphes, en votant pour le premier le texte présenté par Osmin.

Ont pris la parole dans la discussion sur les divers articles du titre VIII : Jaurès, Osmin, Stern-Maydieu, Sembat, Brizon, Vaillandet, Poulain, Maurice, Dumas, Uhry.

L'article unique des *Dispositions provisoires* est adopté sans discussion, étant le corollaire obligé de la résolution prise par le Congrès en votant la suppression de l'article 16 du projet préparé par la Commission d'unification.

TEXTE DU RÈGLEMENT

RÈGLEMENT DU PARTI

I. — Constitution du Parti.

ARTICLE PREMIER. — Le Parti socialiste est fondé sur les principes suivants :

« Entente et action internationales des travailleurs; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la Société capitaliste en une Société collectiviste ou communiste. »

ART. 2. — Le titre du Parti est *Parti Socialiste, Section française de l'Internationale ouvrière*.

ART. 3. — Les membres adhérents acceptent les principes, le règlement et la tactique du Parti.

II. — Organisation du Parti, Groupes, Sections et Fédérations.

ART. 4. — Le Parti se compose de groupes permanents d'études sociales et d'action politique.

Les membres de chaque groupe doivent être porteurs de la carte du Parti et acquitter leur cotisation au profit de l'organisme central.

ART. 5. — Les membres du Parti ont le devoir d'appartenir au syndicat ouvrier de leur profession.

ART. 6. — Le prix de la carte annuelle est de 25 centimes; la cotisation mensuelle est perçue au moyen de timbres mobiles délivrés aux Fédérations au prix de 3 centimes le timbre.

Pour les groupes non fédérés le prix du timbre est élevé à 5 centimes.

ART. 7. — Les groupes d'une même commune forment un groupe central ou section, en dehors de laquelle il ne saurait y avoir d'action publique du Parti.

ART. 8. — Dans le département de la Seine, les groupes d'un même arrondissement de Paris ou d'un même canton de la banlieue forment une section du Parti.

La disposition qui concerne Paris est applicable à la ville de Lyon.

ART. 9. — Les sections se constituent dans chaque département en une Fédération unique, administrée par un comité fédéral.

ART. 10. — Les groupes d'un département où il n'existe pas de Fédération pourront adhérer à la Fédération d'un département voisin.

ART. 11. — Partout où les statuts des Fédérations n'en auront pas disposé autrement, les candidats seront désignés par l'ensemble des groupes de la circonscription électorale.

Les groupes ne pourront désigner qu'un candidat ou qu'une liste de candidats par circonscription.

ART. 12. — Les candidatures doivent être ratifiées par la Fédération, et le Comité fédéral a mandat de veiller à l'observation des principes du Parti.

III. — Congrès du Parti.

ART. 13. — La direction du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-dire au Congrès national qui se réunit chaque année.

ART. 14. — Les délégués au Congrès national sont élus par les Congrès des Fédérations.

Chaque Fédération établit elle-même le mode de nomination de ses délégués.

ART. 15. — Chaque Fédération a droit à une représentation proportionnelle au nombre de ses membres cotisants.

En conséquence, chaque Fédération aura :

1 mandat jusqu'à 100 membres cotisants,

2 mandats de 101 à 300,

3 — 301 à 500,

4 — 501 à 700,

et ainsi de suite de 200 en 200 membres cotisants.

ART. 16. — Lorsque le Congrès national est convoqué dans les quatre premiers mois de l'année, les mandats sont calculés sur le nombre des cartes du Parti délivrées au cours de l'année précédente.

A tout autre moment, les mandats sont calculés sur le nombre des cartes délivrées pendant l'année écoulée.

Dans tous les cas, le nombre des mandats est calculé sur le nombre de cartes délivrées aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès national.

ART. 17. — Les cartes du Parti n'entrent en compte dans le calcul des mandats que dans la mesure où le nombre des timbres pris pour chacune d'elles correspondra au moins au $\frac{2}{3}$ des mois écoulés depuis le dernier Congrès national, ou depuis la constitution de la fédération ou du groupe si cette constitution est postérieure au dernier Congrès.

ART. 18. — Dans les délibérations du Congrès national le vote par mandats est de droit s'il est réclamé par le dixième des délégués.

ART. 19. — Le Congrès national doit être convoqué au moins trois mois à l'avance.

Le Congrès ne peut se réunir deux ans de suite dans la même ville. Le Congrès désigne, chaque année, le lieu où se tient le Congrès suivant.

IV. — Conseil National.

ART. 20. — Dans l'intervalle des Congrès nationaux, l'administration du Parti est confiée au Conseil national.

ART. 21. — Le Conseil national est constitué par les délégués des Fédérations, la délégation collective du Groupe

socialiste au Parlement, la Commission administrative permanente élue par le Congrès national.

ART. 22. — La représentation des Fédérations est calculée sur le nombre de leurs mandats au Congrès du Parti.

En conséquence, chaque Fédération aura :

- 1° Un délégué de 1 à 5 mandats;
- 2° — 6 à 10 —
- 3° — 11 à 15 —

et ainsi de suite de 5 en 5 mandats.

ART. 23. — La délégation collective du Groupe socialiste au Parlement est égale au dixième du nombre des délégués au Conseil national et ne peut être inférieure à cinq.

ART. 24. — La Commission administrative permanente comprend 22 membres élus directement au scrutin de liste et au vote secret, par le Congrès national annuel.

ART. 25. — Avant de procéder à cette élection, les délégués au Congrès établissent d'un commun accord ou chargent une Commission d'établir une liste unique de candidats.

A défaut d'entente préalable, la minorité a droit, s'il y a lieu, à une représentation proportionnelle.

ART. 26. — Nul ne peut être délégué au Conseil national, soit comme titulaire, soit comme suppléant, s'il n'est membre du Parti depuis trois ans au moins, sauf pour les Fédérations nouvellement fondées.

ART. 27. — Nul ne peut être délégué titulaire d'une Fédération au Conseil national s'il ne réside dans les limites territoriales de cette Fédération, exception faite pour les Fédérations d'outre-mer.

ART. 28. — — Les élus au Parlement ne peuvent pas être individuellement délégués au Conseil national ; ils y sont représentés par une délégation collective conformément aux articles 21 et 23. Ils ne peuvent pas faire partie de la Commission administrative.

ART. 29. — Le Conseil national élit parmi les membres de la Commission administrative permanente un bureau composé de trois secrétaires, un trésorier et un trésorier adjoint. Ces fonctions seront rétribuées.

ART. 30. — Le Conseil national sera convoqué en réunion ordinaire au moins une fois tous les deux mois; en réunion extraordinaire chaque fois que la demande en sera faite par le quart des membres du Conseil, ou que la Commission administrative le jugera nécessaire.

La convocation sera adressée aux secrétaires des Fédérations 8 jours au moins avant la date de la réunion.

ART. 31. — Le Conseil national est chargé de la propagande générale; il exécute ou fait exécuter les décisions du Congrès national, il contrôle les militants, les élus et la presse du Parti, il prend toutes les mesures, même exceptionnelles, que peuvent exiger les circonstances.

ART. 32. — Le Conseil national prépare les rapports qui sont soumis tous les ans au Congrès national.

Ces rapports et l'ordre du jour du Congrès national sont publiés et adressés aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès.

ART. 33. — Le Conseil national convoque chaque année le Congrès du Parti. Il peut, s'il en est besoin, réunir un Congrès national extraordinaire.

ART. 34. — Le Conseil national établit le nombre des mandats de chaque Fédération au Congrès du Parti, et prépare un rapport sur la validation des mandats.

ART. 35. — Le Conseil national procède, avec le concours des Fédérations, à l'organisation matérielle du Congrès du Parti.

V. — Groupe socialiste au Parlement.

ART. 36. — Le Groupe socialiste au Parlement est distinct de toutes les fractions politiques bourgeoises et composé exclusivement des élus membres du Parti, désignés par les Fédérations.

ART. 37. — Les membres du Groupe acceptent la déclaration constitutive de l'Unité socialiste, notamment les articles 1, 2 et 3 et se conforment à la tactique du Parti. Ils établissent eux-mêmes leur règlement.

ART. 38. — Le Groupe socialiste au Parlement présente, chaque année, un rapport au Congrès national. Ce rapport est transmis au Conseil national, publié et adressé aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès.

ART. 39. — Le Groupe socialiste au Parlement verse au Conseil national une cotisation de dix francs par membre et par mois.

Les Fédérations pourront verser directement cette cotisation. Elles en feront alors la déclaration expresse au Conseil national.

VI. — Conseillers municipaux, conseillers d'arrondissement, conseillers généraux.

ART. 40. — Dans les communes et les départements, les conseillers municipaux, les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux et d'une manière générale tous les élus, doivent, pour la propagande et pour l'action, donner leur concours aux groupes des communes et au Comité fédéral.

ART. 41. — Chaque Fédération établit elle-même dans ses statuts la forme et le mode du concours que doivent lui prêter les élus et les militants.

ART. 42. — Le Groupe des membres du Parti au Conseil municipal de Paris verse au Conseil national une cotisation de dix francs par membre et par mois.

VII. — Contrôle et Arbitrage.

ART. 43. — Les Fédérations, en adhérant au Parti, prennent l'engagement d'en faire respecter les principes et le programme ainsi que les décisions des Congrès nationaux et internationaux.

ART. 44. — Les Fédérations ne peuvent pas introduire dans leurs statuts de dispositions contraires au Règlement du Parti.

ART. 45. — Tout candidat doit signer un engagement par lequel il promet d'observer les principes du Parti et les décisions des Congrès nationaux et internationaux.

Cet engagement est rédigé et signé en double exemplaire, dont l'un est déposé au secrétariat de la Fédération, l'autre au secrétariat du Conseil national.

ART. 46. — Nul ne peut être candidat aux élections législatives s'il n'est membre du Parti depuis trois ans au moins.

ART. 47. — Lorsqu'une demande de contrôle ou une plainte est introduite contre un membre du Parti, cette demande peut, selon les cas, être rejetée, donner lieu à un avertissement privé ou public, à un blâme ou à l'exclusion du Parti.

ART. 48. — L'exclusion ne peut être prononcée que pour manquement grave aux principes et au Règlement du Parti, pour violation certaine des engagements contractés, pour actes de nature à porter gravement préjudice au Parti.

ART. 49. — Tout membre du Parti relève individuellement du contrôle de sa Fédération.

Toute demande de contrôle, tout conflit entre les membres d'un groupe, tout conflit entre les groupes ou les sections est porté devant une Commission arbitrale.

Il n'y a lieu de procéder à un arbitrage que si le Comité fédéral juge la demande ou la plainte recevable.

Toutefois, il peut être fait appel des décisions du Comité fédéral devant le Congrès de la Fédération.

ART. 50. — La Commission arbitrale est exclusivement composée de membres du Parti socialiste et constituée sur les bases suivantes :

1° Chacune des deux parties désigne un nombre égal d'arbitres, deux ou trois par exemple ;

2° Le Comité fédéral désigne un délégué qui préside la Commission avec voix délibérative.

ART. 51. — Lorsqu'un conflit se produit entre deux Fédérations ou intéresse plusieurs Fédérations, il sera arbitré par ces Fédérations; si elles n'ont pu se mettre d'accord, elles auront recours au Conseil national qui désignera un tiers arbitre.

ART. 52. — Après avoir entendu les observations des parties intéressées et fait, s'il y a lieu, une enquête, la Commission rend une décision motivée.

Elle ne peut statuer sur une plainte ou une demande d'exclusion que conformément aux articles 47 et 48 du présent règlement.

ART. 53. — La décision de la Commission arbitrale devient définitive si 60 jours après que la décision a été notifiée, il n'est pas fait appel devant le Congrès de la Fédération, ou s'il y a lieu devant le Conseil national, et en dernière instance devant le Congrès du Parti.

ART. 54. — L'appel est, dans tous les cas, suspensif, mais faute de se pourvoir dans le délai de 60 jours devant la juridiction immédiatement supérieure, un membre exclu de son groupe ou de sa section est par là même exclu du Parti.

ART. 55. — Chacun des élus parlementaires en tant qu'élu et l'ensemble du groupe en tant que groupe relève du contrôle du Conseil national.

Après avoir entendu les parties intéressées et s'être adressé à la Fédération dont relèvent les élus, le Conseil national pourra proposer au Congrès du Parti les sanctions prévues à l'art. 47.

ART. 56. — Le Congrès national juge en dernier ressort tous les cas qui sont portés devant lui. Il doit être saisi par un rapport des parties en cause: membres adhérents, Fédération, Conseil national, Groupe socialiste au Parlement.

ART. 57. — Si la question est en état, le Congrès national peut, après avoir entendu les parties intéressées, rendre, conformément aux articles 47 et 48, une décision motivée.

Le Congrès peut également ordonner une enquête nouvelle ou renvoyer l'affaire devant une Commission arbitrale qu'il nomme lui-même et dont il règle les pouvoirs.

VIII. — Contrôle de la Presse.

ART. 58. — La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine ou de méthode; mais pour l'action, tous les journaux, toutes les revues socialistes doivent se conformer aux décisions des Congrès nationaux et internationaux interprétées par le Conseil national du Parti.

ART. 59. — Les journaux et revues qui sont ou seront la propriété du Parti, sont ou seront placés sous le contrôle politique et administratif du Conseil national qui nomme les rédacteurs composant le Comité de rédaction.

ART. 60. — Les journaux et revues qui sont ou seront la propriété d'une Fédération sont ou seront placés sous le contrôle politique et administratif du Congrès de cette Fédération et de son Comité fédéral.

ART. 61. — Les journaux et revues qui, sans être la propriété du Parti, se réclament du socialisme, ou dont la direction politique appartient à un ou plusieurs membres du Parti socialiste, doivent se conformer pour l'action aux décisions des Congrès nationaux et internationaux interprétées par le Conseil national.

Ces journaux seront tenus d'insérer, et en bonne place, les communications officielles du Parti.

ART. 62. — Le Conseil national n'exerce sur les journaux qui se réclament du socialisme, ou dont la direction politique appartient à un ou plusieurs membres du Parti, qu'un contrôle politique général.

Le Conseil national pourra rappeler ces journaux ou revues à l'observation de la politique du Parti, et, s'il y a lieu, après avoir appelé devant lui et entendu les rédacteurs responsables, proposer au Congrès national de déclarer rompus tous rapports entre ces journaux et revues et le Parti.

ART. 63. — Tout journaliste, comme tout membre du Parti, relève individuellement du contrôle de sa Fédération, du Conseil national et du Congrès national.

Dispositions provisoires.

ARTICLE UNIQUE. — Si un nouveau Congrès national est convoqué au cours de l'année 1905, ou dans les quatre premiers mois de l'année 1906, ce Congrès sera constitué, quant à la représentation des membres cotisants et des voix électorales, sur les mêmes bases que le Congrès d'unification.

Il sera fait état pour chaque Fédération des cartes délivrées par les organisations nationales et par les fédérations autonomes au cours de l'année 1905, ainsi que des cartes nouvelles du Parti unifié.

Ce Congrès sera, d'autre part, convoqué conformément au règlement du Parti, en tant que ses dispositions ne sont pas contraires au présent article.

(Le texte de ce règlement est adopté à l'unanimité par le Congrès.)

Mesures propres à assurer immédiatement l'Unité

Rapporteur : Bracke.

Les dispositions présentées par la Commission d'unification sont votées, sauf les trois modifications suivantes :

Addition du quatrième alinéa à la disposition II, sur la proposition de Revelin, et du troisième alinéa à la disposition IV, sur la proposition de Lucien Roland;

Suppression d'une disposition qui est renvoyée, après avis favorable, au Conseil national (voir plus bas *Propositions et vœux divers*.)

D'après une observation de Roland, le Congrès invite les Fédérations à réserver le titre : *Le Socialiste* à l'organe central du Parti, ou du moins, si ces mots entrent dans le titre de journaux déjà existants, à adopter une disposition typographique ne permettant aucune confusion avec l'organe central.

F. de Pressensé déclare que la revue qu'il dirige : *La Vie socialiste*, se met entièrement et sans réserves sous le contrôle du Conseil national, en attendant que les dispositions soient prises pour faire de cette revue la propriété du Parti.

Renaudel annonce, avec l'autorisation du Comité de direction de la Bibliothèque J.-B. Clément, qu'une proposition sera faite incessamment pour la fusion de cette librairie avec la Bibliothèque du Parti.

Voici le texte des mesures propres à assurer immédiatement l'unité, adopté à l'unanimité par le Congrès :

Mesures propres à assurer immédiatement l'Unité.

I. — A partir du 1^{er} mai 1905, les cotisations mensuelles seront perçues au moyen d'un timbre mobile, qui sera appliqué sur la carte délivrée auparavant à chaque militant par l'organisation ou la Fédération autonome à laquelle il appartenait.

Une carte uniforme, du prix de 25 centimes, sera immédiatement mise en circulation pour être délivrée aux nouveaux adhérents du Parti, conformément à l'article 4 du règlement. Elle portera la mention : *Première année de l'unité socialiste.*

Les adhérents anciens pourront également se procurer cette carte au même prix, en échange de l'ancienne et par l'intermédiaire de leur Fédération.

II. — Les Fédérations ou les groupements d'un même département ayant appartenu à différentes organisations sont invités à s'entendre, dans le délai de deux mois, à partir du Congrès d'unité, par voie de Congrès ou de réunion des délégués, à l'effet de constituer la Fédération unique du Parti et d'en assurer le fonctionnement.

Le Conseil national leur prêtera, sur leur demande, ses bons offices pour faciliter ce travail.

En attendant, ces Fédérations et groupements devront, dans la quinzaine qui suivra le Congrès, faire connaître au bureau du Conseil national le ou les délégués qui feront provisoirement office de secrétaires pour les relations avec lui. Il ne pourra être délivré de cartes ou de timbres du Parti dans le département avant cette désignation.

Dans le délai de deux mois, à partir du Congrès de Paris, les Fédérations unifiées par département doivent procéder à la nomination de leurs délégués au Conseil national.

La Commission administrative permanente nommera un bureau provisoire dont les fonctions prendront fin à la première réunion du Conseil national.

III. — Les groupes, sections ou Fédérations ne pourront organiser des conférences, réunions ou fêtes publiques avec le concours d'orateurs étrangers au Parti, sans qu'un membre au moins du Parti soit désigné pour y prendre la parole.

Les orateurs ou propagandistes du Parti ne pourront prêter leur concours à une conférence, réunion ou fête publique organisée en dehors du Parti, sans l'assentiment préalable des groupements locaux, et au besoin du Conseil national.

IV. — Le Parti adopte pour organe central hebdomadaire le journal *Le Socialiste*, cédé par le Parti socialiste de France.

L'abonnement à ce journal, payable d'avance par année, par semestre ou par trimestre, est obligatoire pour toutes les Fédérations, sections ou groupes du Parti.

La liste des groupes, avec le nom et l'adresse de leur secrétaire, devra être établie par les Fédérations et remise à la Commission administrative permanente du Conseil national.

V. — Le Parti socialiste de France cède également sa bibliothèque, qui constituera, avec les brochures et les livres des autres organisations, la bibliothèque de propagande du Parti.

VI. — Les conditions matérielles de transfert au Parti du *Socialiste* et de la Bibliothèque seront réglées par une Commission spéciale de liquidation, formée des représentants désignés par les anciennes organisations.

Rapport de la Commission de Liquidation

Voici le texte du projet lu, au nom de la Commission de liquidation, par le citoyen Chauvin :

Liquidation des anciennes organisations nationales constituant le Parti socialiste.

ARTICLE PREMIER. — La liquidation des anciennes organisations nationales se fera par une Commission de six membres composée par deux membres de chacune des trois organisations nationales.

ART. 2. — Dans les quinze jours qui suivront le Congrès d'unification, lesdites organisations devront chacune, par les soins des anciens administrateurs, faire connaître à la Commission de liquidation : 1° Le montant de leur actif et la nature de cet actif; 2° Le montant de leur passif, les noms et adresses de leurs créanciers, et la nature des créances.

ART. 3. — L'actif de chacune des organisations sera versé au Parti unifié et gagera, jusqu'à concurrence de son montant, le passif de chacune d'elles; c'est-à-dire que le Parti unifié devra, sur ses ressources ordinaires et au fur et à mesure de ses ressources, faire des versements mensuels aux trésoriers des anciennes organisations et cela, jusqu'à concurrence du montant de l'actif de chacune d'elles.

ART. 4. — Le passif non gagé, c'est-à-dire la partie du passif excédant le montant de l'actif, de chacune des organisations, sera soldé par les soins de la Commission de liquidation à l'aide de ressources extraordinaires n'incombant pas directement au Parti.

ART. 5. — La Commission de liquidation aura le droit d'organiser dans Paris ou en province, des réunions et des fêtes avec le concours d'orateurs du Parti, désignés à cet

effet, dont les bénéfices seront exclusivement employés à solder le passif non gagé par l'actif des anciennes organisations.

ART. 6. — Aussitôt et chaque fois que la Commission de liquidation aura 500 francs en caisse, elle fera une répartition à l'ensemble des créanciers, au prorata de leur créance.

ART. 7. — Pour activer sa liquidation, la Commission pourra, avec l'assentiment de la Commission administrative du Parti, prendre telle mesure qu'elle jugera utile pour se créer des ressources.

ART. 8. — Le mandat de ladite Commission a pour unique but de faire la liquidation du passif des anciennes organisations nationales. Une fois la liquidation faite, elle déposera ses archives à la Commission administrative du Parti.

ART. 9. — En cas de vacances, soit par démission ou décès d'un ou plusieurs de ses membres, c'est la Commission administrative du Parti qui pourvoira à leur remplacement.

ART. 10. — La Commission devra, à chaque réunion ordinaire du Conseil national, donner un état de sa situation.

ART. 11. — Le ou les camarades aux noms de qui sera loué le local du Parti où sera la Bibliothèque, devra ou devront reconnaître aux citoyens désignés à cet effet par les anciennes organisations, que le ou lesdits citoyens leur ont, à titre de dépôt, confié un stock de brochures et autres objets représentant le montant de l'actif de chacune d'elles.

ART. 12. — A chaque versement reçu, les anciens trésoriers en donneront décharge à celui ou à ceux aux noms de qui le local du Parti aura été loué.

Ce projet a été ratifié par le Congrès d'unité, en tenant compte de la réserve faite par l'organisation du P.O.S.R. qui se propose de faire sa liquidation intérieurement et d'entrer dans l'Unité sans actif ni passif.

Propositions et Vœux divers

Sont renvoyées au Conseil national, avec avis favorable :

1° Une disposition présentée par la Commission d'unification parmi les *mesures propres à assurer immédiatement l'unité* et ainsi conçue :

Pour faciliter aux Fédérations l'envoi de leur délégué titulaire aux réunions plénières du Conseil national, le Parti allouera à chacune une indemnité de voyage à déterminer, pour les distances supérieures à 200 kilomètres.

Une « Caisse des délégations » sera constituée à cet effet.

2° Une proposition de Besombes, invitant les Fédérations à donner à la manifestation du Premier mai tout son caractère révolutionnaire.

3° Une proposition de Marcel Cachin, dont voici le texte :

Le Congrès du socialisme unifié décide, de soumettre à l'une des premières réunions du Conseil national, la proposition suivante :

Des candidatures du Parti seront posées, dans toutes les circonscriptions en France, dès les élections législatives de mai 1936.

Les conditions matérielles de cette campagne généralisée seront, immédiatement après, préparées par le Conseil national.

Le Congrès renvoie également à l'examen du Conseil national les vœux présentés par Moulinier, concernant les employés de l'Etat, et par Elie May, concernant le duel.

Sur la proposition de la Fédération du Nord, transmise par Delory, il est décidé qu'à l'avenir, il ne pourra être discuté dans les Congrès que sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le lieu du prochain Congrès.

Plusieurs villes ayant été proposées pour être le siège du prochain Congrès national, le Congrès décide que le choix sera fait, par voie de tirage au sort, entre les villes de Limoges et de Chalon-sur-Saône, qui ont été l'une et l'autre le théâtre de massacres ouvriers.

Le sort ayant indiqué la dernière de ces deux villes, le deuxième Congrès national du Parti aura lieu à Chalon.

Groupe socialiste au Parlement.

Conformément à la disposition adoptée à l'article 36, le groupe est constitué comme suit, par la désignation des délégués des Fédérations :

Constans et Thivrier (Allier) ;
Lassalle et Poulain (Ardennes) ;
Antide Boyer, Baron, Cadenat, et Carnaud (Bouches-du-Rhône) ;
Breton (Cher) ;
Bouhey-Alex et Camuzet (Côte-d'Or) ;
Devèze, Fournier et Pastre (Gard) ;
Gérault-Richard (Guadeloupe) ;
Bénézech (Hérault) ;
Dufour (Indre) ;
Augé, Briand, Charpentier et Figer (Loire) ;
Delory et Selle (Nord et Pas-de-Calais) ;
Augagneur, Colliard, de Pressensé (Rhône) ;
Bouveri (Saône-et-Loire) ;
Bagnol, Cardet, Coutant, Dejeante, Paschal Grousset, Meslier, Rouanet, Sembat, Vaillant, Veber et Walter (Seine) ;
Jaurès (Tarn) ;
Allard, Ferrero et Vigne (Var) ;
Labussière (Haute-Vienne).

Commission administrative permanente.

Sur la proposition de la Commission nommée à cet effet, le Congrès vote par acclamations la liste des 22 citoyens présentés pour composer la Commission administrative permanente du Conseil national.

Ce sont : Jean Allemane, Bracke, Camélinat, René Chauvin, D^r Cherechewski, Louis Dubreuilh, Arthur Groussier, Jules Guesde, Gustave Hervé, Paul Lafargue, Emile Landrin, J.-B. Lavaud, Jean Longuet, Jean Martin, Etienne Pédrón, Louis Révelin, Lucien Roland, Albert Thomas, René Viviani, Lucien Voilin, Albert Willm.

Il est entendu que dans les prochains Congrès, la nomination de la Commission administrative permanente aura lieu au scrutin de liste et par bulletins secrets.

Les massacres de Limoges.

Dans sa première séance, le Congrès votait par acclamations l'ordre du jour suivant, présenté par le citoyen A. Willm, avec les signatures des citoyens René Chauvin, F. de Pressensé, Th. Cordé, E. Vannier, Journoud, Gustave Hervé, Oscar Hervé, Bracke, J. Lauche, J.-B. Lavaud, Camélinat, G. Desmons, G. Delory, Decamps, H. de la Porte, Louis Dubreuilh, M. Allard, Jules Guesde, A. Orry, L. Chéradame, H. Mauger, P. Renaudel, Paul Lafargue, P. Pillot, M. Cachin, Vialatte, Paul Louis, Henri Laudier, L. Révelin, Hébrard, Bénézech, A. Varenne :

Le Congrès d'unification réuni à Paris, le 23 avril 1905 et jours suivants, douloureusement ému par la répression sanglante dont la ville de Limoges vient d'être le théâtre, adresse aux familles des victimes, ainsi qu'au prolétariat limousin, l'expression de ses sentiments de sympathie et de solidarité ;

Fait appel à toute la classe ouvrière pour protester contre les assassins.

Constate une fois de plus l'étroite union des gouvernements, quels qu'ils soient, et du patronat dans l'œuvre d'exploitation et de mort ;

Rend complices de ce nouveau massacre tous ceux qui, à la Chambre, ont accepté, par leur abstention calculée ou leur

approbation cynique, une part de responsabilité dans le défilé jeté aux travailleurs par les déclamations provocatrices du ministre de l'intérieur et du président du Conseil.

Dans la deuxième séance, il adoptait une motion proposée par le citoyen Pierre Bertrand (Haute-Vienne), à la suite d'un récit détaillé des événements de Limoges et dont voici le texte :

Le Congrès constatant que, par suite d'une manœuvre où le ministre a été le complice et l'agent de la classe capitaliste, l'interpellation sur les événements de Limoges s'est produite à un moment où il était encore impossible de préciser toutes les responsabilités gouvernementales, administratives, patronales et militaires ;

Que plus particulièrement on ignorait, à cette date, les illégalités et les violences commises par les officiers de cavalerie qui ont chargé le sabre nu, au galop, sans sommations, et frappé jusqu'à des agents chargés de rétablir l'ordre ; par les officiers d'infanterie, qui non seulement ont commandé le feu, mais ont donné l'exemple du feu et tiré à coups de revolver sur une foule inoffensive ;

Demande aux élus socialistes d'insister au Parlement pour qu'une enquête soit faite sur toutes les responsabilités, et d'une façon toute spéciale sur les responsabilités militaires dans la répression.

Il y ajoutait les deux résolutions complémentaires suivantes :

1° Le Congrès donne mandat à son Conseil national, d'accord avec le Groupe socialiste au Parlement, de procéder à une enquête sur les événements de Limoges, et de créer, par tous les moyens en son pouvoir, sur cette question, une agitation énergique dans le pays.

2° Il charge les citoyens Pressemane et Bertrand, de rédiger, d'accord avec le Conseil national, un projet de brochure intitulée : *Le Crime de Limoges*, qui sera publiée dans le plus bref délai.

La journée de huit heures.

A la suite d'une discussion sur la forme à donner à une proposition présentée par le citoyen Osmin, le Congrès a adopté la résolution suivante, rédigée par le citoyen Jaurès

et à laquelle l'auteur de la première proposition a déclaré se rallier :

Le Congrès, considérant que la conquête de la journée de huit heures intéresse au plus haut degré l'émancipation politique et économique de prolétariat, décide de mener, parallèlement à la Confédération générale du Travail et conformément aux résolutions des Congrès internationaux du Parti socialiste, une action énergique en faveur de la journée de huit heures.

Ont pris la parole à ce sujet, les citoyens Osmin, Vial, Maurice, Renaudel, Lafargue, Lagardelle, Copigneaux, Jaurès, Delory, Lauche, Fribourg, Collignon, E. Dumas, Guesde, Lafont.

Le voyage du roi d'Espagne.

Le Congrès, dans sa dernière séance, a adopté la résolution que voici, sur la proposition du citoyen Gustave Hervé :

Le Congrès d'unification de toutes les forces socialistes de France, se souvenant de Montjuich et d'Alcala del Val, donne mandat à la Commission administrative du Parti unifié de prendre avec la Confédération générale du Travail des mesures en vue de la visite à Paris du roi d'Espagne.

Au moment où les représentants officiels de la classe dirigeante d'Espagne — dont la personne n'est d'ailleurs pas en cause — se préparent à un échange de politesses avec nos gouvernants bourgeois, le Parti socialiste, section française de l'Internationale ouvrière, envoie son salut fraternel et l'expression de sa profonde sympathie au prolétariat espagnol et à tous les révolutionnaires qui luttent en Espagne pour le triomphe de la Révolution sociale.

Télégrammes et adresses de sympathie.

Des lettres ou télégrammes exprimant des sentiments de solidarité avec le Parti socialiste unifié en France ont été reçus ou communiqués au Congrès :

- De l'Independent Labour Party, d'Angleterre ;
- Du Parti ouvrier démocrate socialiste hollandais ;
- Du Parti socialiste serbe ;
- Du Parti socialiste révolutionnaire russe ;

Du Parti ouvrier social-démocrate de Russie ;
Du Parti socialiste luxembourgeois ;
Du Socialist Labor Party, des États-Unis ;
Du Parti ouvrier belge, réuni dans son XX^e Congrès
national ;
Des Partis socialistes polonais ;
Des citoyens Bebel, Kautsky, Troelstra, et de la citoyenne
Rosa Luxembourg ;
De la Bourse des Coopératives socialistes ;
De la Municipalité socialiste de Brest ;
De la Fédération autonome de la Somme ;
Du Groupe de Rivesaltes ;
De la Fédération de Bretagne, réunie en Congrès.

Les hôtes du Congrès.

Assistaient au Congrès :

Les citoyens Vandervelde, au nom du Comité exécutif
du Bureau socialiste international de Bruxelles, et Camille
Huysmans, secrétaire du Bureau, qui tous deux ont pris
la parole dans la séance de clôture pour saluer l'unité so-
cialiste réalisée en France ;

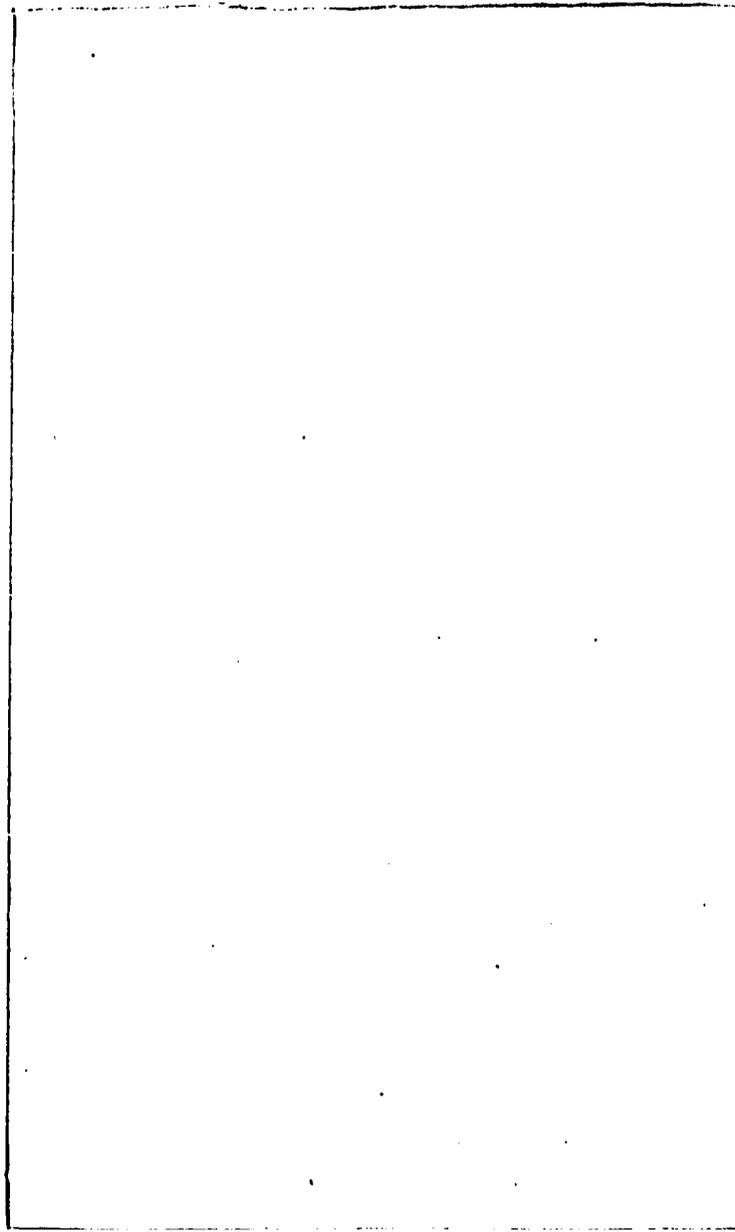
B. Kritchewsky, du Parti ouvrier social-démocrate de
Russie ;

A. Dewinne, du Parti ouvrier belge ;

E. Roubanovitch, du Parti socialiste révolutionnaire
russe ;

S. Piroddi, du Parti socialiste italien ;

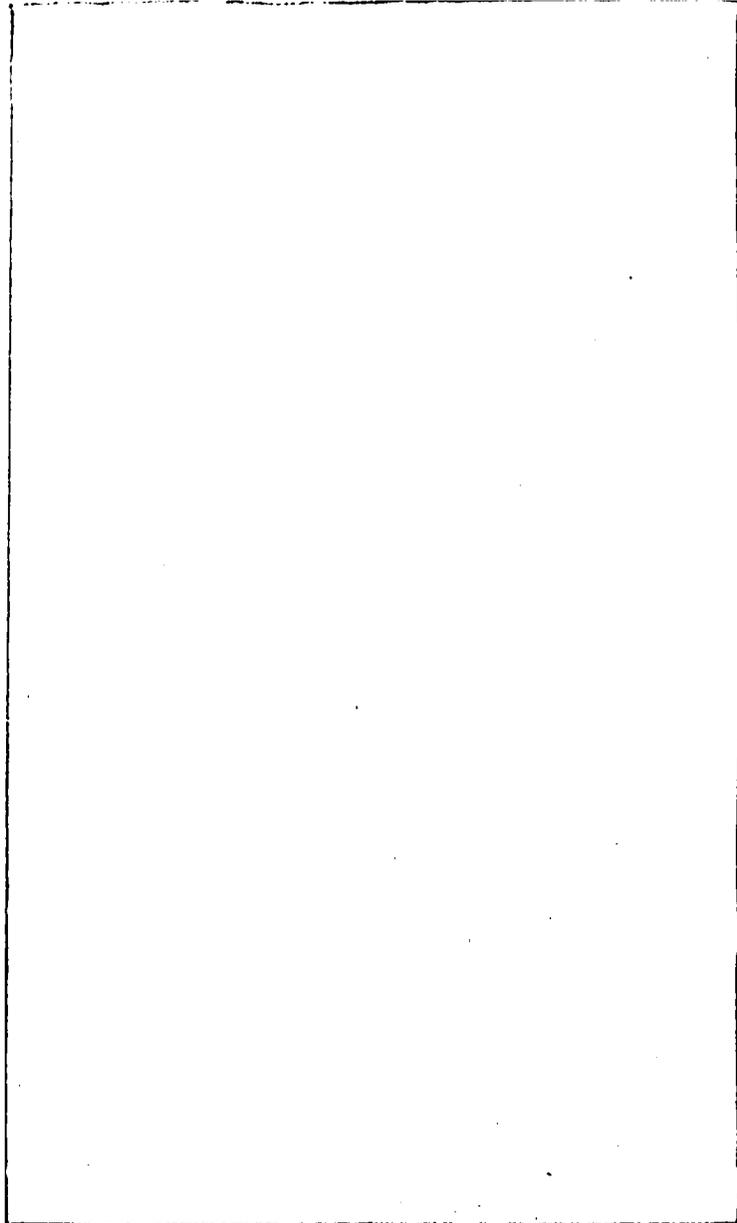
La citoyenne C. Woynarowska, du Parti social-démocrate
de la Pologne russe et de la Lithuanie.



CONGRÈS DE CHALON-SUR-SAONE

Tenu les 29, 30, 31 Octobre et 1^{er} Novembre 1905

Salle du Colisée



PARTI SOCIALISTE (Section Française de l'Internationale Ouvrière)

2^e CONGRÈS NATIONAL

Tenu à Chalon-sur-Saône

les 29, 30, 31 Octobre et 1^{er} Novembre 1905

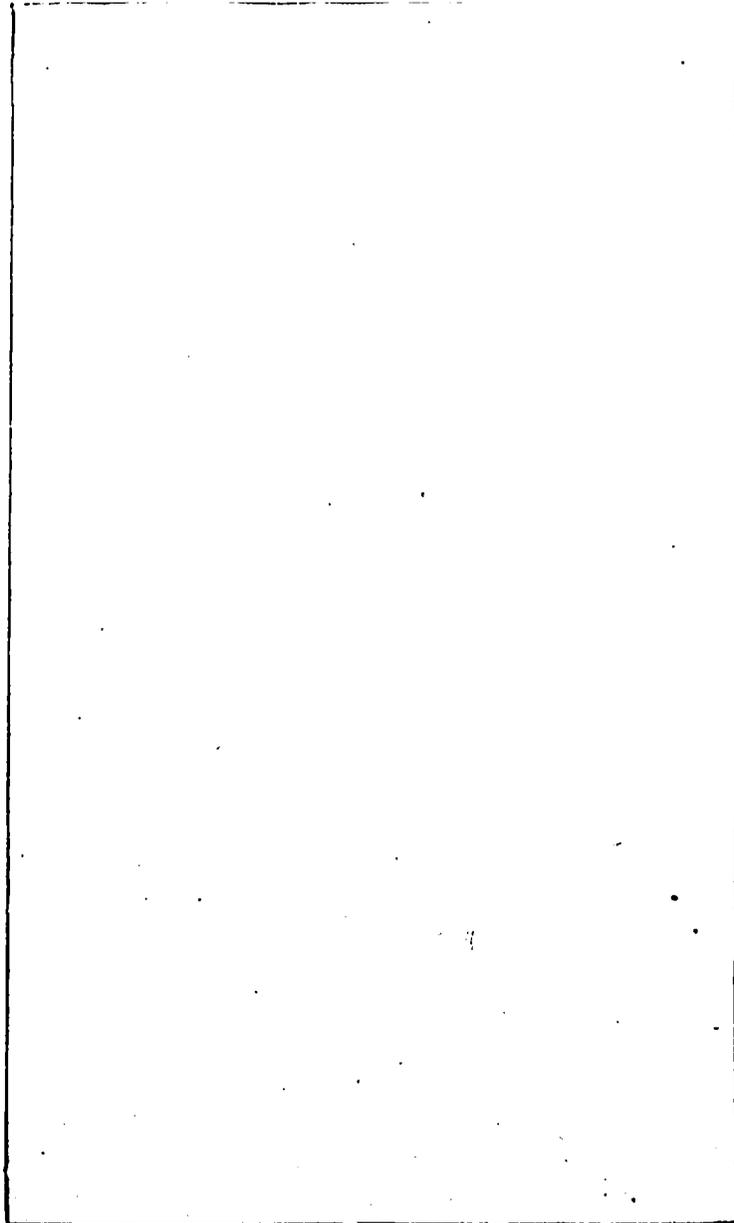
Salle du Colysée

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Au Siège du Conseil National

16, Rue de la Corderie

PARIS (3^e)



CONVOCATION

Conformément à la décision du Congrès national de Paris, le II^e Congrès national du Parti socialiste (section française de l'Internationale ouvrière) se tiendra à Chalon-sur-Saône, salle du Colysée, rue Desnon, les *dimanche 29, lundi 30, mardi 31 octobre et mercredi 1^{er} novembre jusqu'à midi.*

Il s'ouvrira la veille, *samedi 28 octobre*, à huit heures et demie du soir, par un *Grand Meeting public* organisé à Chalon par les soins de la Fédération de Saône-et-Loire et auquel prendront part la plupart des délégués du Parti.

La première séance aura lieu le dimanche 29, à neuf heures du matin.

L'ordre du jour provisoire est ainsi établi :

- 1^o Rapports du Conseil national;
- 2^o Rapport du Groupe socialiste au Parlement;
- 3^o L'action électorale du Parti; les élections sénatoriales et législatives en 1906;
- 4^o La journée de huit heures; le Premier Mai;
- 5^o Organisation de la propagande;
- 6^o Election de la Commission permanente;
- 7^o Sièges du prochain Congrès national.

Des formules-mandats en double ont été envoyées aux secrétaires des fédérations qui auront à en retourner un exemplaire rempli au secrétariat, 16, rue de la Corderie, avant le 25 octobre, et à remettre l'autre exemplaire à chacun des délégués de la Fédération, auquel il servira de carte d'entrée provisoire au Congrès.

Un seul délégué peut être porteur de plusieurs mandats.

**Fédérations représentées
et Délégués représentants.**

- Ain* (3 mandats). — Grasz, Nicod, D^r Ferrand.
Aisne (4 mandats). — Ringuier.
Allier (7 mandats). — Constans, Lagrosillière, D^r Thivrier.
Ardèche-Drôme (3 mandats). — P. André, Moutet, Nadi.
Ardennes (4 mandats). — Lassalle.
Ariège (1 mandat). — Seguélas.
Aube (8 mandats). — Corgeron, Grados, Menant, Moire, Norange, Osmin, Pédron, Raquillet.
Aude (1 mandat). — Camélinat.
Aveyron (1 mandat). — Cabrol.
Bouches-du-Rhône (5 mandats). — Roques.
Bretagne (2 mandats). — Goude, Lefebvre.
Charente (2 mandats). — Renaudel.
Charente-Inférieure (2 mandats). — Grollet, Lichteinstein.
Cher (6 mandats). — Euzet, Jaurès, Mauger, Vaillant.
Corrèze (2 mandats). — H. Le Page.
Corse (2 mandats). — Landry, Stern-Maydieu.
Côte-d'Or (3 mandats). — Barabant, Belin.
Creuse (2 mandats). — Ch. Dumas.
Dordogne (2 mandats). — Cachin.
Gard (7 mandats). — Mazert, Rouger.
Garonne (Haute) (2 mandats). — Verdier.
Gascogne (3 mandats). — Monties.
Gironde (12 mandats). — Barbe, Buré, Buscaillet, Cachin, Clos, Gibaud.
Hérault (7 mandats). — Bron, Cathala, Maurel, Rapoport, Rouquier, Serre, Verdier.
Indre (4 mandats). — Dufour.
Indre-et-Loire (3 mandats). — Vaillant.
Isère (5 mandats). — Bonnin, Brizon, D^r Greffier, Mistral, Angèle Roussel.
Jura (2 mandats). — Erbé, Ponard.

- Landes* (1 mandat). — Cambier.
Loire (9 mandats). — Faure, Piger.
Loire (Haute) (1 mandat). — Sklénard.
Loiret (1 mandat). — D^r Leiteisen.
Lorraine (2 mandats). — Uhry.
Lot (1 mandat). — Grollet.
Lot-et-Garonne (1 mandat). — Fieux.
Maine-et-Loire (2 mandats). — Poizat, Révelin.
Marne (4 mandats). — Chauvin, Goigoux, Porthault, Richard.
Marne (Haute) (1 mandat). — Garonnat.
Martinique (1 mandat). — Lagrosillière.
Nièvre (2 mandats). — Dariaux, Roblin.
Nord (42 mandats). — Bracke, Delory, Guesde, Willm.
Normandie (Basse) et Sarthe (2 mandats). — Hoyer, Poisson.
Oise (1 mandat). — Dubreuilh.
Pas-de-Calais (5 mandats). — Beugnet, Dupuy, Ferrand, Pioteix, Salembier.
Puy-de-Dôme (2 mandats). — Varenne.
Pyrénées (Basses-) (1 mandat). — Lucien Roland.
Pyrénées-Orientales (4 mandats). — Briangon, Ed. Thomas.
Rhin (Haut) (1 mandat). — G. Dreyfus.
Rhône (8 mandats). — Bonnet, Crochet, Cuzin, Garcin, D^r Grandclément, Luquin, Moutet, Rognon.
Saône-et-Loire (9 mandats). — Bras, Crémieux, Delay, Dessolin, Gadand, Journoud, Lafont, Merle, Théo.
Savoies (Deux) (2 mandats). — Giraud, E. Milhaud.
Seine (47 mandats). — Allemane, Aulagnier, Beuchard, Bonnet, Cambier, Cardet, Chéradame, Coutant, Decamps, Dejeante, Dormoy, Dubreuilh, Ducos de la Haille, Fribourg, Galonnier, Gautrin-Giot, Grollet, Groussier, Hahn, Hugonot, Jacques, Landrin, Lauche, Lavaud, Le Page, Lévy, J. Longuet, Maffert, Meslier, Mesnard, Orry, Paris, Pedron, Pigeonnet, Revelin, Angèle Roussel, Semanaz, A. Thomas, Tarbouriech, Vaillant, Voilin, Walter.
Seine-et-Marne (1 mandat). — Revelin.
Seine-et-Oise (6 mandats). — Gérard, Lafargue, François Mary.

Seine-Inférieure (3 mandats). — Enoë, Gotté, Renaudel.
Deux-Sèvres (4 mandats). — Pilot, H. de la Porte.
Somme (4 mandats). — Garbado, J. Lévy.
Tarn (6 mandats). — Jaurès, Imbert, Roché.
Var (7 mandats). — Ardilouze, Baup.
Vaucluse (3 mandats). — Chave, Mouillade, Véran-
Rousset.
Vienna (3 mandats). — A. Thomas.
Vienna (Haute) (3 mandats). — Gaillard, Pressemane.
Vosges (1 mandat). — Piton.
Yonne (7 mandats). — D^r Boyer, Camélinat, G. Hervé,
Lorris.

Rapport du Conseil National

AU CONGRÈS DE CHALON

CIToyENS,

L'unification des forces socialistes de France demandée par l'Internationale au Congrès d'Amsterdam, votée par les organisations au Congrès de Paris s'est accomplie.

Elle s'est accomplie sans heurt, sans à-coup, comme de soi, avec une aisance et une rapidité qui ont étonné ceux-là même qui espéraient le plus de la bonne volonté des hommes et de la complicité bienfaisante des événements.

L'Unité socialiste a six mois aujourd'hui. C'est peu et c'est beaucoup. C'est beaucoup pour qui sait et se souvient.

Six mois d'existence, six mois de cohabitation, six mois d'efforts communs en vue de la fusion organique complète : cette constatation toute simple n'est rien moins qu'un grand fait.

Des forces de ce Parti nouveau, de son action déjà engagée, le Conseil national à l'ouverture de ce Congrès aurait voulu dresser un tableau exact et complet. Il aurait souhaité vous présenter le miroir fidèle qui vous eût renvoyé à tous, délégués des Fédérations, l'image d'ensemble de ce vaste corps dont vous êtes, dont nous sommes, nous et nos commettants, les unités intégrantes. Ce souhait ne pouvait recevoir malheureusement entière satisfaction et vous serez obligés de vous en tenir à une image imparfaite.

L'année qui s'achève est, en effet, une année de transition. Sans doute les vieilles organisations ont disparu : mais elles vivaient il y a six mois à peine et par les liens contractés, les formalités remplies, les cotisations-

versées, nous restons les uns et les autres, nos groupes, nos fédérations, marqués jusqu'au terme de l'année à leur sceau particulier.

Les uns et les autres nous ne serons en totalité les hommes du nouveau Parti qu'en janvier 1906, lorsqu'une carte identique délivrée par les soins d'un même organisme central, nous aura consacrés tous dans l'apparence — comme il en est déjà dans la réalité — membres d'une même famille, combattants d'une même armée.

Jusque-là il nous est interdit de connaître dans le détail nos contingents non plus que nos ressources financières. Nous en sommes réduits à des approximations.

Toutefois ces approximations suffisent pour nous inspirer une légitime fierté et nous communiquer pleine confiance en l'avenir. C'est bien un grand Parti qui se présente ici, puissant par le nombre de ses adhérents, riche de l'héritage additionné des anciennes organisations fondues en lui, conscient du rôle historique qui lui est assigné, impatient de combat, de propagande et d'action.

Ce Parti étend dès maintenant ses prises sur 77 départements, répartis dans 65 fédérations, défalcation faite des fédérations d'Algérie et des colonies. Il compte plus de 2.000 groupes situés dans toutes les régions du pays, régions industrielles, régions agricoles, à la ville ou au village, encadrant ici les prolétaires de l'usine, là ceux de la mine, ailleurs ceux de la forêt ou du champ. De lui relèvent 38 élus législatifs, une centaine d'élus départementaux, 1.500 ou 2.000 élus municipaux.

C'est dire, en conséquence, que toutes les Fédérations sans exception qui constituaient les anciennes organisations ont rejoint l'Unité. C'est dire que la plupart de ces Fédérations ont entraîné avec elles tous les groupes qui les composaient et tous les élus qu'elles avaient pu faire pénétrer dans les assemblées délibérantes.

Il n'y a eu déchet appréciable que dans les seules Fédérations des Bouches-du-Rhône, de la Loire, de la Lorraine et des Basses-Pyrénées.

Dans les Basses-Pyrénées, les éléments de l'ancien P. S. F. se sont éliminés eux-mêmes par l'impossibilité où ils se sont trouvés de rompre les liens qui les rattachaient

à une fédération bourgeoise, soit une perte de 100 militants cotisants environ.

Dans la Lorraine, la Fédération de l'ancien P. S. D. F., travaillée par des éléments libertaires, a refusé, à la veille du Congrès de Paris, de suivre son organisation nationale dans l'Unité. Soit une perte de 150 militants cotisants environ.

Dans le Rhône, les élus législatifs, à l'exception du citoyen de Pressensé, estimant l'atmosphère du nouveau Parti irrespirable à leurs poumons avides d'espace et de grand air, ont provoqué une scission au sein de leur Fédération entraînant avec eux 4 ou 500 adhérents.

Dans la Loire, les élus de l'ancien P. S. F., de décision plus incertaine que leurs voisins du Rhône, en sont encore, nous dit-on, à se tâter pour savoir s'ils entreront ou non dans la section française de l'Internationale ouvrière. Ils ont ainsi laissé passer les délais réguliers, maintenant avec eux à la porte quelques centaines de camarades.

Dans les Bouches-du-Rhône, deux élus se sont abstenus de donner leur adhésion à la Fédération unitaire qui s'est constituée récemment.

Peut-être y a-t-il quelque abus à mentionner aussi les groupes plus ou moins permanents qui, dans l'Isère ou dans les Alpes, sont demeurés attachés à la personne des députés Zévaës et Isoard. Notons-les cependant, si vous le voulez.

Ajoutons encore à cette nomenclature la Fédération de La Guadeloupe, dont l'adhésion a dû être suspendue par le Conseil national, cette Fédération n'ayant encore jamais voulu ou pu éclairer le Parti sur l'attitude qu'elle entendait adopter à l'égard d'un élu législatif qui, pour son compte, avait manifesté nettement sa volonté antiunitaire.

Ajoutons enfin deux ou trois comités électoraux de la Seine qui ont accompagné dans leur retraite leurs députés défaillants, et cette fois ce sera bien tout, nous serons au bout du rouleau.

La réalité elle est là : d'un côté un millier d'anciens organisés échoués au radicalisme avec leurs élus, sans pensée directrice, sans lien organique, isolés, désemparés ;

de l'autre, la totalité des forces militantes et cotisantes des anciennes organisations, avec un programme un, une tactique une, 40,000 adhérents étroitement soudés avec le prolétariat international.

D'un côté 38 députés versés par leurs Fédérations au groupe socialiste à la Chambre; de l'autre, à peine une douzaine de parlementaires qui se sont rencontrés une fois dans un des bureaux du Palais-Bourbon pour ne plus se revoir et dont le chef de file file à ce moment précis vers sa vice-royauté de Madagascar.

Voilà ce qu'il faut affirmer bien haut; voilà ce qu'il faut que l'on sache, afin de répondre aux racontars saugrenus de la presse bourgeoise qui va déclarant que l'unité socialiste n'est pas faite, qu'il y a deux partis socialistes, deux socialismes en France.

Le tableau ci-dessous, que nous avons établi conformément à la résolution prise par le Conseil national à sa dernière séance, achèvera de marquer le contraste :

FÉDÉRATIONS

Ayant adhéré à l'Unité

Ain.	Dordogne.
Aisne.	Gard.
Algérie.	Gironde.
Allier.	Haute-Garonne.
Alpes.	Gascogne.
Ardèche-Drôme.	Hérault.
Ardennes.	Indre.
Ariège.	Indre-et-Loire.
Aube.	Isère (<i>fraction</i>).
Aude.	Jura.
Aveyron.	Landes.
Bouches-du-Rhône.	Loire (<i>fraction</i>).
Bretagne.	Haute-Loire.
Basse-Normandie.	Loiret.
Charente.	Lorraine (<i>fraction</i>).
Charente-Inférieure.	Lot.
Cher.	Lot-et-Garonne.
Corrèze.	Lozère.
Corse.	Maine-et-Loire.
Côte-d'Or.	Marne.
Creuse.	Haute-Marne.

Martinique.	Seine.
Nièvre.	Seine-Inf. et Eure.
Nord.	Seine-et-Marne.
Oise.	Seine-et-Oise.
Pas-de-Calais.	Deux-Sèvres.
Puy-de-Dôme.	Tarn.
Basses-Pyrén. (<i>fraction</i>).	Var.
Pyrénées-Orientales.	Vaucluse.
Haut-Rhin.	Vienna.
Rhône (<i>fraction</i>).	Haute-Vienne.
Deux-Savoies.	Vosges.
Saône-et-Loire.	Yonne.
Somme.	

Non adhérentes à l'Unité

Basses-Pyrén. (<i>fraction</i>).	Lorraine (<i>fraction</i>).
Isère (<i>fraction</i>).	Rhône (<i>fraction</i>).
Loire (<i>fraction</i>).	Seine (tr. faible <i>fraction</i>).

DÉPUTÉS

Adhérents par leurs Fédérations

Aldy (Aude).	Ferrero (Var).
Allard (Var).	Fournier (Gard).
Bagnol (Seine).	Jaurès (Tarn).
Basly (Pas-de-Calais).	Labussière (Hte-Vienne).
Bénézech (Hérault).	Lamendin (Pas-de-Calais).
Bouhey-Alex (C.-d'Or).	Lassalle (Ardennes).
Bouveri (Saône-et-Loire).	Meslier (Seine).
Breton (Cher).	Pastre (Gard).
Cadenat (B.-du-Rhône).	Poulain (Ardennes).
Camuzet (Côte-d'Or).	de Pressensé (Rhône).
Cardet (Seine).	Roblin (Nièvre).
Carnaud (B.-du-Rhône).	Rouanet (Seine).
Chauvière (Seine).	Selle (Nord).
Constans (Allier).	Semhat (Seine).
Coutant (Seine).	Thivrier (Allier).
Dejeante (Seine).	Vaillant (Seine).
Delory (Nord).	Veber (Seine).
Devèze (Gard).	Vigne (Var).
Dufour (Indre).	Walter (Seine).

Non adhérents

Augagneur (Rhône).	Gérault-Richard (Guadel.).
Augé (Loire).	Grousset (Seine).
Baron (B.-du-Rhône).	Clovis Hugues (Seine).
Boyer (B.-du-Rhône).	Isoard (Basses-Alpes).
Briand (Loire).	Normand (Rhône).
Colliard (Rhône).	Zévaès (Isère).
Deville (Seine).	

Dans le deuxième tableau qui va suivre se trouve présenté l'état des forces du Parti aussi complet et détaillé qu'il nous a été permis.

Ce tableau s'entend de lui-même. Toutefois, quelques explications préliminaires s'imposent.

A la première colonne (adhérents des Fédérations) il n'a été tenu naturellement aucun compte de l'organisation d'origine d'aucun des éléments; nous les avons considérés comme un bloc. Le chiffre total nous a été donné en additionnant simplement le chiffre des adhérents accusé dans la région par chacune des anciennes organisations.

Toutefois, tandis que pour le P. S. D. F. les renseignements que nous avons pu nous procurer pour ce dénombrement, datent du mois de mars 1905, ils remontent pour le P. S. F., à son Congrès de Saint-Etienne, c'est-à-dire à l'année 1904. D'où, sans doute, quelques erreurs, mais en tout cas de minime importance. Quant aux Fédérations autonomes nous leur avons attribué le chiffre d'adhérents qui leur a été reconnu au Congrès de Paris et sur lequel a été basée leur représentation à ce Congrès.

Les quantités de cartes et timbres portés dans les colonnes 2 et 3 en face de chaque Fédération indiquent uniquement la prise faite par celles-ci à l'organisme central du Parti depuis le 1^{er} mai. Il n'a pas été fait mention des cartes et timbres pris antérieurement. Ceci dit pour éviter les réclamations des Fédérations nombreuses surtout à l'ancien P. S. D. F. qui s'étaient, dès le début de l'année, abondamment munies de cartes et timbres.

La 4^e colonne enregistre les sommes versées à la caisse centrale du Parti seulement du fait de l'achat des cartes et des timbres. Ici encore les sommes indiquées sont exac-

tes en soi, mais n'autorisent à aucun titre une comparaison entre les Fédérations. Beaucoup de celles-ci, en effet, parmi les bas cotées, avaient pris dès janvier à leur organisation d'origine, la plus grande partie de leurs fournitures. De ce fait tout classement établi d'après les données ci-dessous serait illégitime et faux.

La 5^e colonne présente les abonnements au *Socialiste*. Nous aurions voulu distinguer ici entre les abonnements de sections et groupes et les abonnements individuels, mais ce départ nous a été rendu impossible, la moitié environ des Fédérations ne nous ayant pas fait connaître encore, malgré nos demandes réitérées, la liste de leurs groupes. De plus, nous avons négligé les abonnements servis dans les départements non fédérés ainsi qu'à l'étranger.

NUMÉROS D'ORDRE	FÉDÉRATIONS	Nombre des Cotisations au moment du Congrès d'Unité avril 1903	CARTES prises depuis l'Unité	TIMBRES pris depuis l'Unité	MONTANT EN ESPÈCES des Cartes et Timbres placés depuis l'Unité	ABONNEMENTS au « Socialiste »
1	Ain	300	50	*	12 50	13
2	Aisne	322	150	20	38 10	9
3	Algérie	164	»	»	»	5
4	Allier	1.116	60	2.000	75	26
5	Alpes	35	»	»	»	4
6	Ardèche-Drôme	153	126	816	56 05	16
7	Ardenne	381	52	500	28	20
8	Ariège	302	25	125	10	2
9	Aube	858	70	2.000	77 50	45
10	Aude	»	3	110	4 05	8
11	Aveyron	147	140	800	59	9
12	Bouch.-du-Rhône	796	»	»	»	11
13	Bretagne	421	130	560	49 30	12
14	Basse-Normand	140	202	850	76	9
15	Charente	100	24	100	9	8
16	Charente-Infre	120	90	600	40 50	4
17	Cher	370	»	641	19 25	15
18	Corrèze	222	10	600	20 50	7
19	Corse	105	»	»	»	1
20	Côte-d'Or	250	»	»	»	3
21	Creuse	189	10	300	11 50	6
22	Dordogne	340	60	665	34 95	25
23	Gard	851	214	258	61 25	24
24	Gironde	1.785	400	4.100	223	55
25	Garonne (Hte)	100	195	1.400	90 75	9
26	Gascogne	320	166	1.000	71 50	8
27	Hérault	739	270	3.000	157 50	20
28	Indre	162	»	»	»	7
29	Indre-et-Loire	248	130	600	40 50	19
30	Isère	291	100	»	25	20
31	Jura	200	60	500	30	4
32	Landes	»	»	»	»	5
33	Loire	866	24	300	15	24
34	Loire (Hte)	»	103	265	33 70	6
35	Loiret	110	50	»	12 50	11
36	Lorraine	»	»	»	»	6
37	Lot	90	45	230	18 15	4
38	Lot-et-Garonne	50	119	520	45 60	23
39	Lozère	25	»	»	»	4

NUMEROS D'ORDRE	FÉDÉRATIONS	Nombre des Cotisants au moment du Congrès d'Unité avril 1905	CARTES prises depuis l'Unité	TIMBRES pris depuis l'Unité	MONTANT EN ESPÈCES des Cartes et Timbres pris depuis l'Unité	ABONNEMENTS en « Socialiste »
40	Maine-et-Loire...	236	»	»	»	8
41	Marne	395	100	1.000	53	26
42	Marne (Hte).....	50	»	150	4 50	9
43	Martinique	51	»	»	»	»
44	Nièvre	130	92	798	46 95	6
45	Nord	7.100	687	15.343	632 05	165
46	Oise	137	20	»	5	12
47	Pas-de-Calais ...	»	1.100	3.500	380	17
48	Puy-de-Dôme ...	241	44	200	17	8
49	Pyrénées (Bas)...	45	15	100	6 75	12
50	Pyrén.-Oriental..	347	75	1.508	64	14
51	Haut-Rhin	100	»	»	»	3
52	Rhône	665	800	3.500	305	53
53	Deux-Savoie ...	210	234	1.640	107 50	8
54	Saône-et-Loire...	500	451	2.300	184 25	21
55	Somme	540	160	2.500	115	25
56	Seine	7.378	2.350	16.500	1.082 50	463
57	Sein.-Inf. et Eure	308	119	1.800	83 75	18
58	Seine-et-Marne..	51	35	200	14 75	11
59	Seine-et-Oise ...	552	200	2.100	113 25	64
60	Deux-Sèvres ...	205	61	900	42 25	27
61	Tarn	761	50	400	24 50	»
62	Var	425	925	2.953	319 85	18
63	Vaucluse	219	229	1.208	93 50	4
64	Vienne	113	»	»	»	»
65	Vienne (Hte)....	292	200	1.200	86	11
66	Vosges	»	»	»	»	»
67	Yonne	965	522	4.000	250 50	29
	Eure-et-Loir (Groupes isolés).	16	45	150	15 75	10
	Totaux	34.688	11.692	90.910	5.652 80	1.548

Ce deuxième tableau, nous le répétons, ne donne qu'une idée très vague du développement des Fédérations et de leurs forces respectives. Il eût été nécessaire, pour aboutir à plus de précision, que les secrétaires et bureaux fédéraux transmissent à l'organisme central les données indispen-

sables tant sur le nombre de leurs sections et groupes que sur le chiffre et la qualité des élus relevant de leur contrôle.

Nous sommes du reste les premiers à reconnaître qu'il était difficile aux bureaux fédéraux eux-mêmes de recueillir ces informations, la plupart des Fédérations s'étant trouvées, ces derniers mois, en pleine période de transformation et ayant dû consacrer la majeure partie de leur attention et de leurs soins à l'œuvre préalable d'unification.

De ce tableau il n'en résulte pas moins que le progrès est partout évident. L'unité a été accueillie dans tous les milieux prolétaires avec une faveur marquée et a déterminé un mouvement de sympathie et d'adhésion qui, dans certains départements, s'est déjà traduit dans les faits.

Notons parmi les Fédérations qui ont vu plus particulièrement grossir leurs effectifs, celle de la Seine qui promet de devenir numériquement la plus forte Fédération du Parti, celles du Var, de la Basse-Normandie, du Pas-de-Calais, du Rhône, cette dernière malgré la scission survenue au sein de la Fédération de l'ancien P. S. F., scission qui l'a privée du jour au lendemain du concours de plusieurs centaines d'adhérents.

Mais le recrutement n'est pas tout : l'action importe pour le moins autant. Or, sur ce terrain, les résultats sont indéniables. Jamais le travail de propagande n'avait été mené avec autant d'entrain et d'ardeur. On peut, sans exagération, évaluer à 2,000 les conférences publiques organisées par les Fédérations et sections au cours des six mois qui viennent de s'écouler.

La participation des Fédérations aux élections de tout degré qui ont pu se produire dans leur rayon constitue une démonstration plus éclatante encore de leur activité et de leur désir de lutter sans trêve contre l'ennemi capitaliste et de lui arracher, par un effort continu, toutes les positions électives qu'il occupe.

Le Nord, la Nièvre, la Lozère, la Meurthe-et-Moselle, l'Ardèche ont opposé sur le terrain législatif une candidature nettement socialiste aux diverses candidatures bour-

geoises. De même sur le terrain des élections sénatoriales pour l'Yonne et la Loire. Mais l'ardeur n'a pas été moindre à l'occasion d'élections d'ordre moins général : élections cantonales, élections municipales. Et presque partout, ici comme là, la poussée socialiste s'est manifestée avec un redoublement de vigueur. Les travailleurs encore inorganisés ont affirmé par le moyen à leur portée, par le bulletin de vote, que l'unité réalisée par le Parti leur avait à eux aussi communiqué une foi accrue dans l'excellence et le bien fondé de nos doctrines, et que cette foi ils se sentaient désormais dans l'obligation de l'affirmer.

Ces résultats précieux se sont notamment accusés dans le Nord où notre camarade Mélin, à Valenciennes, n'a été distancé que de quelques voix par son concurrent radical, dans la Nièvre où le citoyen Roblin, entraînant électeurs bûcherons et paysans, a conquis au socialisme une circonscription nouvelle et préparé autour de lui des victoires prochaines; en Meurthe-et-Moselle où, pour la première fois, après une acharnée campagne de notre camarade Uhry, aidé des militants de la Fédération, les travailleurs lorrains, secouant leur torpeur, se sont laissés entamer par la propagande socialiste.

Non moins excellents sont les résultats de Toulouse qui ont jeté dans l'assemblée municipale de cette ville quatre des nôtres et annoncent la débâcle prochaine des radicaux hier encore si puissants dans cette région.

Le tableau ci-dessous met en lumière l'action électorale du Parti. S'il est incomplet — et il l'est — la faute en incombe aux Fédérations qui n'ont pas toujours le souci voulu de communiquer à l'organisme central les résultats des luttes qu'elles soutiennent.

Élections sénatoriales

Yonne, 4 juin. — François Martinj, 64 voix.
Loire, 27 août. — Tullio Cavalazzi, 20 voix.

Élections législatives

Nord (1^{re} circonscription de Valenciennes), 30 avril. — Pierre Mélin, 4,223 voix.
Nièvre (2^e circonscription de Nevers), 24 septembre. —

L.-H. Roblin, 4,271 voix; 8 octobre (scrutin de ballottage),
L.-H. Roblin, 6,228 voix. Élu.

Lozère (circonscription de Florac), 1^{er} octobre, D^r Vau-
riot, 131 voix.

Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription de Nancy), 8 oc-
tobre. — Jules Uhry, 1,327 voix.

Ardèche (1^{re} circonscription de Privas), 22 octobre. —
Bandon.

Élections au Conseil général

Allier (Montluçon), 2 mai. — Paul Constans, 2,634
voix (élu).

Aube (3^e canton de Troyes), 23 juillet. — Léandre Ni-
colas, 1,530 voix (élu).

Orne (Condé-sur-Noireau), 27 août. — H. Verger,
29 voix.

Var (1^{er} canton de Toulon), 24 septembre. — J.-A. Va-
lès, 1,781 voix (élu).

Gard (Saint-Chaptes), 8 octobre. — Bonnaud, 966 voix.

Élections au Conseil d'arrondissement

Aube (3^e canton de Troyes), 17 septembre. — Philippon,
1,198 voix; 24 septembre (scrutin de ballottage), Philip-
pon, 1,388 voix (élu).

Sarthe (Le Mans), 15 octobre. — D^r Clause, 2,378 voix
(réélu).

Seine, (Aubervilliers), 18 juin. — Georgen, 1,986 voix.

Ivry. — Chéron, 4,600 voix (élu).

Noisy-le-Sec. — Robillard, 1,767 voix.

Pantin. — Noël, 3,761 voix (élu).

Sceaux. — Lapierre, 1,776 voix.

Saint-Denis. — Philippe, 2,461 voix.

Saint-Ouen. — Bazin, 2,091 voix.

Vanves. — Jolly, 1,854 voix.

Villejuif. — D^r Durand, 3,495 voix (élu).

Vaucluse (Avignon), 21 octobre. — Vailland, 96 voix.

Élections municipales

Armentières, 7 mai, 1,000 voix.

Boulogne-sur-Seine, 7 mai, 430 voix.

Vichy (Allier), 7 mai, 640 voix.

Cerilly, 7 mai, 197 voix.

Miradoux, 30 juillet, 160 voix.

Oignies (Pas-de-Calais), 6 août, 240 voix.

Le Teil, 20 août, 235 voix.

Clermont-Ferrand, 3 septembre, 1,800 voix; 7 septembre, 2,000 voix.

Toulouse, 7 septembre, 7,000 voix; 24 septembre, 11,774 voix (3 élus).

Rosières (Tarn), 24 septembre, liste élue.

Canohès (Pyrénées-Orientales), 8 octobre, 85 voix (un élu).

Périgueux, 15 octobre, 540 voix.

Toulouse, 22 octobre, 10,411 voix (1 élu).

A ces données électorales et dans l'intention, à défaut de renseignements plus directs, de montrer la force croissante des Fédérations, nous indiquons dans un quatrième tableau les organes de presse dont le Parti dispose. Un journal, un hebdomadaire est non seulement le témoignage de la volonté d'action d'un groupement, mais encore le signe manifeste de sa puissance cotisante, car les journaux du Parti ne sont créés et ne se maintiennent qu'avec les gros sous des prolétaires. On ignore trop ce qu'il faut à des militants d'abnégation et d'âpre ténacité pour mettre sur pied quelque'une de ces modestes feuilles qui s'essaient à combattre les ravages faits par la grande presse capitaliste dans les cerveaux des travailleurs. Qui dit journal dans une Fédération dit par là-même, Fédération consciente de son rôle et assise sur des bases inébranlables. En cette Fédération le Parti peut avoir confiance : elle résistera à tous les assauts et accomplira jusqu'au bout sa tâche de recrutement et d'éducation.

Voici la liste de ces journaux :

Ami du Peuple. — 29, rue de l'Hôtel-Dieu, Clermont-Ferrand (PUY-DE-DÔME).

- Avenir de Guise.* — 65, rue Sadi-Carnot, Guise (AISNE).
Combat. — Boulevard des Cordeliers, Montluçon (ALLIER).
Combat. — 1, rue Le Kain, Nantes (LOIRE-INFÉRIEURE).
Combat Social. — 4, rue Grizot, Nîmes (GARD).
Courrier Socialiste. — 25, rue Farcot, Saint-Ouen (SEINE).
Cri du Peuple. — 45, rue des Gantiers, Amiens (SOMME).
Cri Social. — 6, rue des Vermandois, Rochefort (CHARENTE-INFÉRIEURE).
Cri Social. — 33, rue du Cornet, Angers (MAINE-ET-LOIRE).
Cri des Travailleurs. — Rue Victor-Hugo, Carmaux (TARN).
Cri du Var. — 25, boulevard de la Liberté, Draguignan (VAR).
Droit du Peuple (quotidien). — 7, rue de la Fédération, Grenoble (ISÈRE).
Emancipation. — 1, rue du Cygne, Saint-Denis (SEINE).
Emancipation. — 26, place d'Armes, Valenciennes (NORD).
Eclaircur. — 1, rue Gardaz, Oyonnax (AIN).
Eclaircur. — 7, rue des Docks, Tours (INDRE-ET-LOIRE).
Eclaircur Savoyard. — 8, rue Saint-Victor, Genève (SUISSE).
Humanité. — 7, rue Petit-Paradis, Avignon (VAUCLUSE).
Jura Socialiste. — 12, rue de la Poyat, Saint-Claude (JURA).
Lutte de Classe. — 36, rue Gambetta, Biarritz (BASSES-PYRÉNÉES).
Lutte Sociale. — Livry (SEINE-ET-OISE).
Observateur du Centre. — 3, rue de la Cité, Nevers (NIÈVRE).
Parti Socialiste. — Rue de l'Emerillon, Issoudun (INDRE).
Progrès. — 18, rue de Bordeaux, Le Havre (SEINE-INFÉRIEURE).
Le Prolétaire. — 2, rue du Puits-de-Cheval, Romans (DRÔME).

Rappel des Travailleurs. — 5, place du Premier-Mai, Dijon (CÔTE-D'OR).

Républicain Sancerrois. — 3, rue du Collège-Ribatton, Sancerre (CHER).

République Sociale. — Narbonne (Aude).

Réveil Social. — 2, rue des Minimes, Le Mans (SARTHE).

Socialiste de Saône-et-Loire. — Montceau-les-Mines (SAÔNE-ET-LOIRE).

Socialiste Ardennais. — 47, rue du Moulin, Charleville (ARDENNES).

Socialiste de l'Ouest (bi-hebdomadaire). — 24, rue Saint-Symphorien, Niort (DEUX-SÈVRES).

Socialiste du Centre (bi-hebdomadaire). — 24, rue de la Mauvendière, Limoges (HAUTE-VIENNE).

Socialiste des Pyrénées-Orientales. — 6, rue des Augustins, Perpignan (PYRÉNÉES-ORIENTALES).

Travailleur Socialiste. — 32, rue du Puits-à-la-Chaine, Sens (Yonne).

Travailleur (bi-hebdomadaire). — 147, rue d'Arras, Lille (NORD).

Travailleur de l'Oise. — Breteuil (Oise).

Tocsin du Berry. — 38, rue Bourbonnoux, Bourges (CHER).

Tribune. — 9, rue du Collège, Aubenas (ARDÈCHE).

Unité Socialiste. — 15, rue des Gris, Saint-Etienne (LOIRE).

Ces 40 journaux se répartissent dans 36 Fédérations, et certains étendent leur sphère d'influence sur plusieurs Fédérations. Ils sont la propriété soit de ces Fédérations, soit de groupements de ces Fédérations. Un, le *Droit du Peuple*, de Grenoble, est quotidien ; 3 paraissent deux fois par semaine, *Socialiste de l'Ouest*, *Socialiste du Centre* et *Travailleur*, de Lille. Les autres sont hebdomadaires, à l'exception du *Réveil Social*, du Mans, bi-mensuel.

Les renseignements recueillis ne permettent pas d'indiquer le tirage particulier et global de ces périodiques ; mais on peut l'évaluer à 100,000 avec la certitude de rester en deça de la vérité.

Conseil national et Commission administrative ont ap-

porté, de leur mieux, aide et concours aux Fédérations dans leur œuvre de recrutement et de propagande.

Celles-ci, certes, auraient mérité d'être soutenues plus efficacement encore qu'elles ne l'ont été. Et cependant, Conseil et Commission ont fait, en cet ordre de choses, tout ce qui leur était possible. Si les tournées de propagande, si les conférences n'ont pas été plus nombreuses, si toutes les demandes n'ont pas reçu entière satisfaction, la faute en est beaucoup moins aux hommes qu'aux procédés et aux institutions. La Commission a été la prisonnière, malgré sa bonne volonté, d'un système qu'elle n'a pas créé, qu'elle a subi, ou plus exactement, c'est l'absence même de tout système, de toute organisation méthodique qui a enrayé, paralysé dans ce domaine ses meilleures intentions.

Néanmoins, l'œuvre accomplie n'est pas négligeable.

On s'en rendra compte en se reportant à l'énumération ci-dessous qui montre que 255 réunions, soit près de deux par jour, ont été organisées par les soins du Conseil national ou avec le concours de délégués spécialement mandatés par lui, et que 46 Fédérations sur 67 se sont trouvées impliquées dans ces réunions.

Voici la répartition de ces réunions :

- 37 réunions dans le Nord ;
- 24 dans la Nièvre ;
- 22 dans la Basse-Normandie ;
- 14 dans la Haute-Loire ;
- 9 dans la Lorraine, la Lozère, la Somme ;
- 7 dans la Loire, le Loiret, la Seine-et-Oise ; ;
- 6 dans la Charente, la Charente-Inférieure, la Dordogne, l'Hérault, le Jura, les Landes ;
- 5 dans l'Aube, la Gironde, l'Isère ;
- 4 dans les Ardennes, la Creuse, le Gard, la Marne, la Seine-Inférieure, la Seine-et-Marne, la Haute-Vienne ;
- 3 dans l'Ain, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Seine.
- 2 dans l'Aisne, l'Allier, l'Ardèche-Drôme, le Lot, le Puy-de-Dôme, les Basses-Pyrénées, l'Yonne.
- 1 dans l'Aveyron, la Corrèze, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, les Deux-Savoies, le Vaucluse.

53 orateurs ont pris part à ces réunions. Ont participé à :
57 réunions : Renaudel ;
30 — Mauger ;
29 — Guesde ;
19 — Roland ;
16 — Meslier ;
14 — Uhry ;
13 — Dubreuilh, Grollet ;
12 — Bracke ;
10 — Allemane, Constans, Willm ;
9 — Dejeante ;
8 — Cachin, Maffert ;
7 — Roldes, Bouveri ;
6 — Delory, Ducos de la Haille, Hervé ;
5 — Révelin, Basly ;
4 — Camélinat, Chauvin, Jaurès.
3 — Veber, Compère-Morel, Jean Longuet,
Pedron ;
2 — Coupette, Combet, Cardet, Fribourg, My-
rens, Roblin, Selle, Sembat, Vaillant ;
1 — P.-M. André, Bazin, Benezech, Breton,
Galmot, Paul Faure, Lafargue, Londex,
G.-E. Prévost, Sixte Quenin, Nadi,
Rouanet, Rouger, Thivrier, Voilin.

Sur ce terrain, l'organisme central fera plus et mieux la prochaine année, d'abord parce que les décisions que va prendre le Congrès lui permettront sans doute de systématiser la propagande et d'introduire ordre et méthode dans un domaine où ils sont indispensables, ensuite parce que la tâche qui l'a plus spécialement absorbé au cours des six mois qui viennent de s'écouler ne s'imposera plus à ses préoccupations.

Cette tâche, vous le savez, ne souffrait pas de remise. Avant toutes choses il s'agissait de consolider le Parti, de le solidifier, de favoriser la fusion dans les sections, dans les Fédérations des éléments divers venus de tous les points de l'horizon socialiste, de faire de l'Unité en principe décrétée au Congrès de Paris une réalité vivante et agissante.

Avec une satisfaction légitime, Conseil et Commission

ont vu peu à peu cette unité se réaliser au sein de la presque unanimité des Fédérations: on pourrait dire de la totalité. Il n'y a plus en effet actuellement que le Cher et l'Indre où les éléments en présence en soient encore à la phase de l'entente et n'aient pas abouti encore à la fusion organique. Par ses avis, par ses interventions discrètes, par les sages ménagements dont elle n'a cessé d'user, poussant jusqu'à l'extrême l'esprit de patience et de conciliation, la Commission a largement contribué aux résultats si importants et si avantageux qui ont été obtenus grâce, d'autre part, au bon vouloir, à la ferme volonté d'aboutir qui s'est manifestée si évidemment chez tous les militants des Fédérations.

Cette intervention du Conseil national n'est devenue publique qu'à la seule occasion du rapprochement à opérer entre les Fédérations du Gard. Les bons offices du Conseil ayant été sollicités par les parties intéressées, il a délégué sur place les citoyens Pedron et Révelin qui ont heureusement solutionné le différend et amené la constitution unitaire de la Fédération.

En toutes autres occasions, l'attitude de la Commission et du Conseil s'est inspirée des mêmes raisons de tolérance et de sagesse. S'appuyant sur le règlement du Parti voté au Congrès de Paris, Commission et Conseil ont rappelé le droit pour tout membre du Parti de discuter librement toutes les questions de doctrine et de méthode.

Telle est notamment la position qui a été prise à sa séance du 18 mai, par la Commission qui se vit peu après approuvée par le Conseil National, au sujet de l'incident provoqué par les paroles du citoyen Hervé sur l'antimilitarisme au meeting du Tivoli-Vaux-Hall.

En même temps, Commission et Conseil indiquaient que l'unité avait été fondée sur les décisions des Congrès internationaux et que ces décisions seules, avec la déclaration d'Unité, réglaient l'action du Parti. En conséquence, ils rappelaient que touchant la question de l'antimilitarisme et de la guerre, le Parti demeurait lié dans ses actes par la résolution du Congrès international de Bruxelles et des Congrès subséquents.

Le Conseil National, approuvant par là même l'attitude de sa Commission, décidait que la question de l'antimilitarisme serait portée au Congrès national qui précédera immédiatement le Congrès international de 1907.

Un mot encore sur le fonctionnement intérieur de la Commission et ce sera tout. La Commission a tenu régulièrement séance tous les quinze jours et plus souvent quand les circonstances l'ont exigé. Ces réunions ont été fréquentées avec la plus grande assiduité. La moyenne des membres présents a été de 16 par séance sur 21 membres. Nous disons 21, car dès le début de l'exercice, le citoyen René Viviani, élu membre de la Commission par le Congrès, avait fait connaître qu'il se trouvait dans l'impossibilité matérielle de remplir le mandat qui lui avait été confié, et avait donné une démission dont la Commission ne pouvait que prendre acte.

Les deux réunions tenues le 14 juillet et le 24 septembre par le Conseil National n'ont pas été moins fréquentées que celles de la Commission. A l'une et à l'autre, plus de 30 Fédérations étaient représentées par leurs délégués titulaires. Proportion considérable, si l'on songe aux sacrifices que les Fédérations ont dû s'imposer de ce fait.

Cette simple constatation est le témoignage le plus éclatant de l'intérêt capital que toutes les Fédérations portent à la détermination de la politique générale du Parti. Bien rares celles qui s'en désintéressent et se murent encore dans un particularisme étroit. L'autonomisme a fait son temps : la conception d'un grand parti solidaire dans tous ses éléments et tendant de plus en plus à une vaste action d'ensemble a enfin prévalu.

Indépendamment de l'expédition des affaires courantes et de la réalisation de l'unification locale et départementale, Commission et Conseil ont mis tous leurs soins à préparer le présent Congrès, à faciliter par des études préalables l'examen des importantes questions que vous allez avoir à trancher.

C'est dans ce dessein qu'a été élaboré le plan de propagande générale soumis à vos délibérations.

C'est dans ce dessein également que le Conseil National

a consacré sa dernière réunion à un débat prolongé et approfondi sur la tactique électorale.

Ce sont ces questions qui, maintenant, vont solliciter et retenir votre attention.

Le Conseil National est assuré d'avance que vous les traiterez et solutionnerez au mieux des intérêts supérieurs du Parti. De ce Congrès, nous en avons la ferme conviction, surgiront des résolutions unanimes qui, par leur unanimité même, iront porter la crainte et le désarroi dans les rangs de l'ennemi en lui signifiant que les jours sont passés où l'on pouvait armer des socialistes contre d'autres socialistes, des prolétaires contre d'autres prolétaires

LOUIS DUBREUILH.

Action internationale du Parti

C'est sous les auspices de l'Internationale et de son Congrès d'Amsterdam, qu'est né le Parti socialiste unifié, section française de l'Internationale ouvrière. Aussi le Bureau socialiste international a-t-il tenu à être représenté au Congrès de Paris qui a organisé l'unité socialiste en France. Ses deux délégués, le citoyen Camille Huysmans, secrétaire du Bureau, et le citoyen E. Vandervelde, membre de la Commission exécutive, ont pris la parole à la fin de ce Congrès pour constater avec joie la concentration du prolétariat de France, sur le terrain de la lutte de classe, conformément à la résolution d'Amsterdam.

Nous avons eu également la satisfaction de voir assister à ce Congrès des représentants mandatés par nos camarades du Parti ouvrier social-démocrate russe, du Parti socialiste révolutionnaire de Russie, du Parti social-démocrate de Pologne et de Lithuanie, du Parti ouvrier belge, du Parti socialiste italien.

Le lendemain du Congrès, Vandervelde prenait encore la parole, au nom du Bureau international, dans le grand meeting du Tivoli-Vaux-Hall, où le Parti annonçait à la classe ouvrière l'unification enfin réalisée.

Les délégués de notre Parti au Bureau socialiste international, les citoyens Vaillant et Jaurès, ont pris une part active aux négociations engagées entre les représentants

de toutes les nationalités socialistes, d'une part pour la modification, unanimement désirée, du système de votation dans les Congrès internationaux et de représentation au Bureau international dans le sens d'une proportionnalité plus exacte entre la puissance de chaque parti et son influence dans les décisions de l'Internationale des travailleurs, d'autre part pour les mesures à prendre par la classe ouvrière organisée des deux mondes en vue d'éviter les conflits entre nations et les guerres qui en résultent. Vous connaissez, camarades, la proposition déposée en notre nom à ce sujet par nos délégués au Bureau : elle contribuera à amener un accord garantissant la paix par la force et la volonté des prolétariats de tous les pays.

Cette puissance du prolétariat uni par dessus les frontières et la crainte qu'elle inspire aux gouvernants ont, mieux que par toute manifestation, été attestées par le chancelier de l'Empire allemand, lorsque, dans les circonstances que vous connaissez, il s'est opposé, sous la menace d'une expulsion, à ce que notre camarade Jaurès se rendit à l'appel des socialistes de Berlin pour y faire, au sujet de l'action des travailleurs pour la paix, un discours qui a d'ailleurs été publié avec plus de retentissement peut-être que s'il eût été en effet prononcé.

Avant même que l'unification socialiste fut un fait accompli, toutes les anciennes organisations s'étaient trouvées rapprochées et presque fondues déjà dans l'affirmation de leur solidarité avec les révolutionnaires de Russie. Un manifeste commun, qui avait été voté par la réunion internationale du Tivoli, a été affiché, au nom de ces organisations, dans toutes les villes où des meetings avaient été préparés en commun. Depuis, le Parti n'a perdu aucune occasion d'inviter les prolétaires de France à prêter leur appui moral et matériel à ces travailleurs de Russie engagés dans une lutte à mort contre l'absolutisme et dans une révolution que la paix russo-japonaise, loin de l'arrêter, a fait entrer dans des voies plus rapides et qui ne se terminera que par la chute du principal obstacle à l'éclair révolutionnaire dans tous les pays civilisés : le tsarisme.

BRACKE.

Journée du Dimanche

Première séance

JOURNOUD, au nom de la Fédération de Saône-et-Loire, et du Comité d'organisation du Congrès, remercie les congressistes d'être venus en grand nombre pour accomplir une besogne qui sera certainement profitable au Parti et à son développement.

Il propose d'élire, comme président de la première séance, le citoyen Groussier (Seine), en lui donnant comme assesseurs le D^r Leiteisen, délégué du Parti ouvrier social-démocrate de Russie, et le citoyen Lagrosillière, représentant du socialisme aux colonies, délégué qu'il est par la Fédération de la Martinique.

A l'unanimité, le Congrès vote que le bureau sera ainsi composé : Groussier, Leiteisen et Lagrosillière prennent place sur l'estrade.

Adresse aux révolutionnaires russes

LAFARGUE demande, qu'avant même la vérification des mandats, le Congrès envoie son salut fraternel aux révolutionnaires russes et propose le texte d'un ordre du jour en ce sens.

JAURÈS, tout en approuvant la vigueur de cette motion, regrette qu'il y soit fait allusion à la banqueroute que devront proclamer les révolutionnaires de Russie. Ce n'est pas à nous à engager ainsi la responsabilité de nos camarades, dont tous ne sont pas d'avis que la banqueroute doive porter sur tous les emprunts du passé, mais seulement sur ceux qui ont été contractés depuis le 22 janvier. Il demande le renvoi à la Commission qui sera nommée pour examiner les propositions diverses.

LAFARGUE défend son texte, qui s'adresse non aux libéraux, mais aux socialistes. Il est bon que les bourgeois

aient peur de souscrire à l'emprunt nouveau que l'on essaie de lancer.

DELORY, tout en étant d'accord sur le fond avec Lafargue, est d'avis que la proposition soit renvoyée à une commission.

RENAUDEL trouve grave qu'un texte d'ordre du jour de solidarité avec la révolution russe soit renvoyé à une commission. Il faut qu'il soit voté immédiatement en séance et à l'unanimité. Il n'y a pas d'inconvénient, semble-t-il, à ce que Lafargue consente à retrancher de sa motion les mots relatifs à la banqueroute.

LAFARGUE s'étant rallié à cette suppression, la motion est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. En voici le texte :

Le Congrès de Chalon envoie son salut fraternel à l'héroïque prolétariat de la Russie et de la Pologne qui, au prix de sacrifices douloureux et sans nombre, use et brise les forces d'oppression de l'autocratie ;

Il envoie également son salut fraternel aux partis socialistes et révolutionnaires qui, depuis des années, supportent, avec une vaillance sans pareille, les fureurs sanguinaires du despotisme et qui, traqués, persécutés, martyrisés, mais jamais vaincus, se battent dans les rangs de la classe ouvrière ;

Il acclame avec enthousiasme le prochain triomphe de la révolution qui, en abattant le tsarisme, cette formidable forteresse de la réaction européenne et qui, en nationalisant la propriété capitaliste, émancipera, en Russie, les travailleurs, et déchaînera en Europe la révolution sociale.

Vive le prolétariat de la Russie et de la Pologne ! -

Vivent les socialistes et les révolutionnaires de la Russie et de la Pologne !

Vive la révolution internationale !

Organisation intérieure du Congrès

Il est décidé, sur la demande du président, que le secrétariat du Conseil national, composé de Dubreuilh, Bracke et Renaudel, formera le secrétariat permanent du Congrès.

Il lui est adjoint pour la confection du procès-verbal

un secrétariat spécial comprenant Brizon (Isère), Hoyer (Basse-Normandie et Sarthe), Albert Thomas (Vienne) et la citoyenne Roussel (Seine).

Sont nommés membres de la Commission de vérification des mandats :

Mesnard (Seine), Delory (Nord), Rognon (Rhône), Hubert Rouger (Gard), Salembier (Pas-de-Calais).

Une Commission est constituée pour examiner et rapporter les propositions diverses soumises au Congrès et portant sur des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Elle comprend :

Cachin (Gironde), Faure (Loire), Mauger (Chér), Moutet (Rhône), Osmin (Aube), Poisson (Basse-Normandie et Sarthe), Rappoport (Hérault), Roblin (Nièvre), Voilin (Seine).

Pour les grévistes de Plainfaing

Sur la proposition de J. Uhry (Lorraine), le Congrès adopte à l'unanimité la résolution suivante :

Le Congrès adresse toutes ses sympathies aux grévistes de Plainfaing, victimes de l'oppression capitaliste ;

Proteste contre le régime de terreur et d'arbitraire qui, après avoir été institué à Longwy et à Pont-à-Mousson, se trouve renouvelé dans les Vosges.

Compte sur ses élus au Parlement pour faire entendre, du haut de la tribune de la Chambre, la protestation du prolétariat indigné.

La publicité du Congrès

RAPPOPORT demande que, contrairement à ce qui est proposé par la Commission administrative permanente, le Congrès soit ouvert à la presse.

BRACKE, au nom de la C. A. P., rappelle que, sans trancher la question pour l'avenir, la Commission a pensé que, dans les circonstances actuelles, cette publicité donnerait aux calomnies ordinaires de la presse bourgeoise un semblant d'autorité.

Après une courte discussion à laquelle prennent part Giraud (Savoie), Moutet (Rhône), Chauvin (Marne), Au-

lagnier (Seine), Revelin (Seine-et-Marne), Cachin (Gironde), E. Dumas (Seine), Gustave Hervé (Yonne), Jean Longuet (Basse-Normandie et Sarthe), Rousset (Vaucluse), le Congrès, consulté, décide par 179 mandats contre 101 et 4 abstentions que les représentants de la presse seront admis dans une tribune spéciale et que la publicité donnée aux débats du Congrès sera libre

Hubert ROUGEK, au nom de la Commission de vérification des pouvoirs, présente un rapport tendant à la validation de tous les mandats présentés. Le Congrès approuve ce rapport et décide que, quoique adhérente seulement depuis moins d'un mois, la Fédération des Vosges nouvellement formée aura droit à un mandat.

67 Fédérations sont représentées par 305 mandats (1) et 180 délégués.

Rapport du Conseil national

(Discussion)

BRACKE signale que le citoyen Carnaud, porté sur la liste des députés adhérents au Parti, n'a pas été jusqu'ici officiellement désigné comme son élu par la Fédération des Bouches-du-Rhône. Il importe que cette question soit réglée définitivement. Les délégués des Bouches-du-Rhône peuvent-ils dire si, en fait, le citoyen Carnaud a fait acte d'adhésion à la Fédération et si celle-ci verse son élu, sous sa garantie, parmi les députés appelés à composer le groupe socialiste au Parlement ?

ROQUES (Bouches-du-Rhône) répond qu'il ignore si depuis quelque temps l'adhésion du citoyen Carnaud a été donnée. Tout ce qu'il sait, c'est qu'elle ne l'était pas encore au dernier Congrès fédéral de Miramas.

Il s'informera auprès de la Fédération pour que la situation soit nettement établie.

BRACKE insiste sur l'importance de l'engagement qui doit être pris par la Fédération : elle doit répondre de

(1) Le chiffre annoncé dans la première séance a été de 296 mandats. La modification provient des Fédérations dont les délégués ne sont arrivés au Congrès que pendant sa tenue.

son élu. Elle doit affirmer que, contrairement au bruit qui court, le citoyen Carnaud ne sollicite pas et ne sollicitera pas une place du gouvernement. Les Augagneur sont hors du Parti: il ne faut pas qu'il y en ait dans le Parti.

DEJEANTE dit que s'il a fait figurer le nom de Carnaud parmi ceux des membres du groupe, c'est que le citoyen Carnaud a assisté à une des séances comme ayant donné son adhésion.

ALLEMANE. — La question posée est très grave et très sérieuse. Il faut que d'une façon catégorique il y ait une déclaration de la Fédération au sujet de son élu pour que l'on sache s'il appartient au Parti ou non.

BRIZON. — La porte parlementaire ne peut pas être une porte d'entrée dans le Parti: elle est trop souvent une porte de sortie. Ce n'est que par l'intermédiaire de la Fédération qu'un député peut entrer au groupe de la Chambre.

Séance de l'après-midi

DUBREUILH ajoute quelques observations au rapport du Conseil national publié dans le *Socialiste* pour le Congrès. Il n'est pas aussi exact et complet qu'on l'aurait voulu. Dans la demi-année de transition qui vient de s'écouler, les Fédérations, occupées de leur organisation unitaire intérieure, n'ont pu fournir tous les renseignements nécessaires.

Le fait certain est que le rapport montre à tous la force et l'accroissement du Parti: la poussée socialiste se fait sentir, non seulement parmi les militants organisés, mais aussi parmi les travailleurs non organisés encore. On peut constater qu'une action intense a été faite. Les diverses élections qui ont eu lieu, démontrent que la classe ouvrière a compris son devoir de combattre pour ses intérêts contre la classe bourgeoise, dans toutes ses fractions.

Il faut signaler que la Fédération des Landes, qui était portée au tableau comme n'ayant pris ni cartes ni timbres, s'est depuis mise en règle avec le Parti.

DUBREUILH rappelle la lettre adressée à la Fédération socialiste autonome de la Loire par la Commission administrative permanente. Il demandera au Congrès, avec l'approbation du rapport, l'approbation de cette lettre.

NADI (Drôme-Ardèche) déclare que la *Tribune* d'Aubenas a été à tort inscrite parmi les organes du Parti. Elle n'est que l'organe de quelques personnalités du département étrangères à la Fédération.

MOUILLADE (Vaucluse) demande qu'on raye aussi de la liste l'*Humanité du Sud-Est*. D'abord placé sous le contrôle fédéral, ce journal s'en est ensuite retiré et a fait campagne pour un candidat radical-socialiste.

DUBREUILH enregistre ces rectifications en faisant remarquer que les secrétaires de Fédérations auraient dû aviser plus tôt le secrétariat du C. N., de ce qui en était.

H. DE LA PORTE, au nom de Faure (Loire), absent, signale deux erreurs dans le tableau des députés : Figer est omis parmi ceux du Parti, et Charpentier aurait dû être signalé avec les non adhérents.

DUBREUILH. — L'omission est une pure inadvertance.

BRON (Hérault) attire l'attention sur la nécessité d'augmenter le nombre des abonnements à l'organe central, le *Socialiste*. Tous les militants ont à faire une campagne en ce sens.

Les sections et groupes ont aussi à s'acquitter de l'obligation de s'abonner que leur fait le Règlement du Parti.

Rapport du groupe socialiste au Parlement

DEJEANTE dit qu'il n'a pu faire un rapport au sens exact du mot. La Chambre s'est séparée très peu de temps après la constitution définitive du groupe. Ce dont il donnera lecture n'est plutôt qu'un ensemble de notes prises pendant la période de vacances.

Il rappelle les diverses étapes de la formation du groupe et signale les efforts faits pour que l'unité soit en action. On peut être assuré que désormais c'est avec une force et une autorité accrues que les députés du Parti interviendront au Parlement comme les représentants de la classe ouvrière organisée.

Le groupe compte maintenant 38 membres. Si leur ralliement n'a pas été l'affaire d'un jour, leur cohésion n'en est aujourd'hui que plus forte.

Il prie le Congrès d'excuser la brièveté de ces indications.

Le Parti est entré maintenant dans sa vie normale, et l'année prochaine, le groupe socialiste, conformément au Règlement, fera paraître un rapport étendu et complet un mois avant le Congrès national.

CORCERON (Aube) ne se plaint pas que le rapport soit plus ou moins bien fait, mais désirerait voir le groupe du Parti jouer un rôle plus net et plus actif. Il est certain que plus on s'éloignera de la politique du Bloc, de la politique de coalition avec les partis bourgeois, plus on aura de force. Disons amicalement à nos camarades que le prolétariat ne trouvera jamais qu'ils vont trop loin.

DECAMPS (Somme) trouve que les députés du Parti pourraient prendre une part plus grande dans la propagande générale faite dans le pays. Les ouvriers en sortant de l'usine trouvent moyen d'organiser des réunions et des conférences: ce n'est pas demander l'impossible que de demander aux élus, qu'ils soient orateurs ou non, de mettre au service du Parti tout ce qu'ils peuvent.

LAGROSILLIÈRE (Martinique) ne se propose pas de critiquer les élus, mais de définir leur rôle au Parlement. La besogne des réformes, à laquelle ils prennent leur part, est une besogne purement démocratique. Mais à côté de cela, ils ont, à propos des faits de la vie ouvrière, à faire à chaque instant la critique exacte et loyale de la société capitaliste. Or, depuis qu'on nous a embarqués dans la galère dreyfusarde, la critique socialiste a presque disparu du Parlement. Des ouvriers sont tombés sous les balles et nous n'avons pas entendu la voix socialiste à

ce sujet. Le massacre du François, le plus épouvantable qui se soit produit depuis l'Empire, depuis 1871, n'a donné lieu qu'à un discours démagogique d'un politicien alors socialiste et qui ne l'est plus.

Il faut que chaque fois que la classe ouvrière est frappée par le capitalisme, la parole socialiste se dresse au Parlement devant les partis bourgeois, non pas parole démagogique, mais parole exacte.

Les élus sont des militants qui feront ce qu'ils pourront. Ne leur demandons pas plus qu'ils ne peuvent donner. Réclamons d'eux leur concours pour des conférences de temps à autre, mais surtout ne les retranchons pas de la tribune nationale, où ils ont le mandat de jouer leur rôle de critiques de la société bourgeoise.

COUTANT ne peut laisser dire qu'on ne travaille plus à la Chambre comme autrefois. Il a lui-même pris part à la discussion sur l'impôt sur le revenu. Lors de l'assaut de la Bourse du Travail, il n'a pas craint de dire à la tribune que s'il avait été présent cet après-midi là, le préfet de police n'en serait pas sorti vivant.

MAFFERT (Seine). — Il est certain que nos élus, même au Parlement, pourraient faire davantage et que la propagande peut attendre d'eux davantage.

RENAUDEL dit qu'il ne faut pas mêler à la discussion du rapport du groupe socialiste, la question de l'organisation de la propagande. Elle viendra à son heure.

BEUGNET (Pas-de-Calais) tient à rendre hommage aux députés qu'on critique avec excès. Il ne faut pas les considérer comme des domestiques, mais comme des camarades.

NORANGE (Aube). — Il faut bien avouer que nos camarades se sont laissés un peu trop aller à des préoccupations parlementaires. Coutant a protesté contre l'envahissement de la Bourse du Travail, mais lorsqu'il s'agissait de mettre dans l'urne le bulletin blanc ou bleu, il a tout de même, avec nos amis, sauvé le ministère Combes. Cette fois là, il n'a pas été le vrai représentant de la classe ouvrière. J'estime que l'unité donnera au groupe la force de se tenir à part dans le Parlement et que l'on n'en verra

plus sortir des propositions pouvant être reprises par les bourgeois.

DORMOY (Seine) ne parlera pas du passé, mais de l'avenir. 1° Il ne faut pas que le groupe considère comme ses membres des élus non désignés par leurs Fédérations.

GROSSIER. — Cela n'a été fait une fois que par une erreur matérielle.

DORMOY. — 2° Les interpellations déposées doivent avoir toute l'importance possible. Il signale la campagne à faire à propos des exactions commises contre les Bourses du Travail et les antimilitaristes, et demande aux députés du Parti de compléter ainsi l'ordre du jour pris par la Commission permanente du Conseil national. Il dépose une proposition en ce sens.

JACQUES (Seine) attire l'attention sur la nécessité de pousser à perfectionner la législation du travail.

VAILLANT note chez les militants une tendance un peu trop forte à monter sur des échasses pour regarder les élus de haut en bas. Mais il a été sensible aux paroles de Dormoy : il est bien certain que nous devons combattre tout ce qui se fait, sous prétexte de contre-antimilitarisme, contre la Confédération générale du Travail et les Bourses. Il votera la proposition de Dormoy.

La proposition Dormoy, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité avec une adjonction de Lagrosillière. Elle est ainsi conçue :

Le Congrès invite les élus du Parti à interpellier le gouvernement au sujet des poursuites intentées aux antimilitaristes, et à donner la plus grande ampleur aux interpellations sur les persécutions dirigées contre les Bourses du Travail.

Le Congrès vote ensuite, à l'unanimité, sur la proposition de Grados et Osmin, la résolution suivants :

Le Congrès, conformément à la déclaration de principes qui a servi de base à l'unification des forces socialistes en France, et d'accord avec le sentiment exprimé par les élus du Parti, déclare que l'action socialiste au Parlement doit être la même que dans le pays, c'est-à-dire l'action d'un parti de

classe et de révolution sociale, opposé irréductiblement à tous les partis bourgeois et étranger à toute intrigue parlementaire ainsi qu'à toute combinaison ministérielle.

A propos d'une invitation faite aux élus de réclamer l'abrogation des lois scélérates, Walter signale qu'une proposition à ce sujet a déjà été déposée par Dejeante. Delory indique que, d'après le nouveau règlement de la Chambre, on pourra faire revenir cette proposition lorsque six mois se seront écoulés.

Le Socialisme dans la Loire

FAURE (Loire) indique que la C. A. P. a fort bien répondu à l'intention exprimée par la « Fédération autonome » d'envoyer des délégués au Congrès. Elle a dit avec raison que ce n'est pas de l'extérieur qu'on indique au Parti sa ligne de conduite.

Aujourd'hui le citoyen A. Simond, représentant des autonomes de Roanne, demande à être entendu. Il faut lui répondre de même.

Faure rappelle qu'aux efforts tentés par les socialistes fidèles au Congrès d'Amsterdam pour réaliser l'unité, aux invitations amicales, il a été répondu d'une part, par des calomnies et des injures, de l'autre, par un redoublement de la tactique du Bloc, qu'Amsterdam avait répudiée.

Les autonomes ont fondé une Fédération où entrent des éléments radicaux à côté des socialistes. Or, on ne peut pas doubler le pacte socialiste d'un pacte avec les bourgeois. La démarche de Briand et de ses amis s'explique parce qu'ils craignent d'être abandonnés par leurs groupes socialistes désireux de l'unité. Ils disent qu'on les exclut : ce sont eux qui s'excluent eux-mêmes par leurs paroles et par leurs actes.

Le Parti, en prenant une résolution en ce sens, montrera qu'il se solidarise avec toutes ses fractions en rappelant qu'il n'y a qu'un devoir pour les socialistes, c'est d'entrer dans l'unité en s'adressant à la Fédération départementale et en faisant adhésion nette aux principes du Parti.

RENAUDEL (Seine-Inférieure). — Une Fédération du dehors ne peut pas être admise à se faire l'arbitre du Parti socialiste. Là dessus, tout le monde est d'accord. Mais on aurait tort d'ajouter quoi que ce soit : il suffit que le Congrès approuve simplement la lettre de la C. A. P.

PIGER rappelle que la Fédération unifiée de la Loire a cherché par tous les moyens à amener les camarades autonomes à l'unité. Elle l'a fait encore dernièrement à Grand-Croix, au compte rendu de mandat de Charpentier, où assistait Briand. Piger lui-même a déclaré renoncer à toute candidature législative pour éviter qu'on accuse sa personnalité de faire obstacle à l'unité. Tous ces efforts sont restés sans succès.

La réponse de la C. A. P. le contente parfaitement.

JAURÈS dit qu'il voudrait être entendu par tous ceux qui ont été avec lui et qui n'ont pas rejoint le Parti.

La force du Parti unifié sera de se tenir rigoureusement à ses statuts. Evidemment, la prétention de négocier du dehors avec le Parti est absolument intolérable et inadmissible. C'est ce qu'a très bien dit la C. A. P.

L'adjonction proposée par Faure aurait le tort d'aggraver l'équivoque en essayant d'y mettre fin. Le Parti n'a ni à contrôler ni à juger des groupes qui ne sont pas dans son sein. Ce serait les y faire rentrer indirectement. Tenons-nous en à la décision de la C. A. P. en la confirmant. Je souffre autant — et peut-être plus que d'autres — de ce qui se passe dans la Loire et j'aurais voulu indiquer à nos anciens camarades l'erreur — juridique — où ils sont.

Nous n'avons pas, comme Congrès, à rechercher s'ils ont des griefs ou non contre ceux qui ont formé l'unité dans le département. On ne pourrait se livrer à cet examen que s'ils avaient donné leur adhésion, sans réserves d'aucune sorte, aux statuts, à la doctrine et à la tactique du Parti. On n'a plus le droit de discuter la base sur laquelle le Parti s'est formé : il n'y a qu'à l'accepter.

Les autonomes n'ont pas même le droit de dire — et c'est un faux-fuyant qu'il ne faut pas leur laisser —

qu'on les force ainsi d'accepter l'application faite de ces principes par notre Fédération de la Loire. Une fois dans le Parti, ils auraient des droits égaux à tous les groupements. Ils n'ont pas d'excuse à hésitation, à délai, à ajournement.

Je demande donc que le Congrès répète ce qui a été dit par la C. A. P.

En assurant les congressistes de sa fraternité et de sa solidarité socialistes, le Conseil fédéral autonome a l'air d'avoir décidé de ne pas faire l'envoi des délégués annoncés. Mais les groupes de Roanne en ont envoyé un. Si les autres dans la Loire en faisaient autant, on n'aurait qu'à s'en féliciter. Mais si le bureau est chargé de recevoir le citoyen Simond, ce ne sera pas pour traiter de puissance à puissance, mais pour renseigner les socialistes roannais sur les devoirs comme sur les droits d'un groupe entrant dans le Parti, recevant par conséquent sa doctrine et sa discipline.

CHAUVIN (Marne) demande qu'il soit bien entendu que si l'on entre en conversation avec des délégués officiels, ce soit uniquement pour confirmer les termes de la lettre de la C. A. P., non pas pour négocier par dessus la tête d'une Fédération du Parti. Autrement, si on laisse se perpétuer une équivoque sur le moyen d'entrer à l'unité, il y aura ailleurs (Vaucluse, Rhône, etc.) des tentatives analogues pour peser sur le Parti du dehors. Nous avons eu assez de mal à faire cette unité pour éviter une anarchie qui la briserait.

HERVÉ (Yonne). -- Nul plus que moi et que la Fédération de l'Yonne ne désirerait voir les groupes dissidents de la Loire entrer à l'unité, avec Briand, qui a plusieurs fois défendu le journal *Le Pioupiou*. C'est pour le leur montrer que je demande qu'on se rallie à la décision de la C. A. P.

Peut-être pourrait-on y ajouter la déclaration qu'il n'existe dans la Loire qu'une seule Fédération appartenant au Parti, c'est celle dont les délégués sont ici.

MONTIES (Gascogne) et ALLEMANE (Seine) croient inutile la seconde motion Hervé. Il suffit qu'on rappelle

que pour être dans le Parti, il faut en accepter les statuts.

Sur la proposition de Jaurès, le Congrès décide de s'en tenir purement et simplement à la lettre de la C. A. P. Si, officieusement, le citoyen Simond demande à être entendu, le bureau sera chargé de lui donner les explications nécessaires (1).

Compte rendu financier

CAMÉLINAT, trésorier du Conseil national, présente les comptes depuis le Congrès d'unité.

Il résulte de cet exposé que les recettes se sont élevées à un peu plus de 15,000 francs, et que les dépenses ont légèrement dépassé 13,000 francs. L'excédent en caisse se monte à 1,912 francs.

La librairie du Parti a donné lieu à un bénéfice de 700 francs. Il y a moins à se louer de l'exercice du *Socialiste*, qui présente un léger déficit se montant à 825 francs.

Tout fait supposer que cette situation financière, en somme assez satisfaisante, s'améliorera beaucoup l'année prochaine.

MOUTER (Rhône) signale que le budget est insuffisant. Il faut que le Parti ait de quoi rémunérer ses propagandistes; il est nécessaire aussi que la vente des brochures soit étendue le plus possible.

Il propose donc de renvoyer au Conseil national une double proposition : 1° Extension du service de la librairie; 2° Recherche des moyens propres à créer des ressources nouvelles.

(Adopté à l'unanimité.)

Un télégramme du Congrès électoral tenu par la Fédération socialiste de l'Isère, annonce que Brizon a été choisi comme candidat dans la 2^e circonscription de Grenoble. (*Applaudissements.*)

Le bureau est chargé d'adresser aux camarades de

(1) Cette entrevue a eu lieu le surlendemain entre le bureau composé de Delory, Barabant et Chéradame et les citoyens Simond et Charpentier.

l'Isère une réponse félicitant le Congrès, d'aller à la lutte contre le candidat des Chartreux, sur le nom du professeur Brizon, persécuté par le gouvernement de la République bourgeoise.

LAFARGUE (Seine-et-Oise) demande qu'à l'avenir, les comptes ne soient présentés qu'après avoir été ratifiés par une Commission de contrôle nommée par la Fédération de la Seine.

Sur les observations de GREFFIER (Isère), MOUTET (Rhône), DORMOY (Seine), le Congrès décide qu'une Commission de contrôle devra être nommée par la prochaine réunion du Conseil national.

Le rapport financier est accepté à l'unanimité.

Le Congrès approuve également à l'unanimité le rapport du Conseil national et celui du groupe socialiste au Parlement.

Les sous-agents des Postes

MAUGER, au nom de la Commission d'examen des questions diverses, demande l'adoption d'une proposition de Fribourg, ainsi conçue :

Le Congrès invite tous les élus du Parti à continuer, comme ils l'ont toujours fait, à soutenir les agents et sous-agents des Postes, Télégraphes et Téléphones, les instituteurs et institutrices, et tous autres salariés de l'Etat réclamant le droit de se syndiquer comme les travailleurs de l'industrie privée.

Elle est votée à l'unanimité.

Journée du Lundi

Séance du matin

Président : Delory.

Assesseurs : Barabant (Côte-d'Or) ; Chéradame (Seine).
La discussion s'ouvre sur la tactique électorale.

La Tactique électorale

CACHIN (Gironde). — Les Fédérations ont naturellement le devoir de présenter des candidatures sur leur territoire. Ce point acquis, resteront les départements où il n'y a point d'organisation. C'est au Parti à s'occuper de cette tâche, en présentant des candidats choisis par les Fédérations et garantis par elles. On devra chercher à réaliser un minimum de propagande orale, mais, à défaut, on peut aussi recourir à la circulaire, destinée à toucher non l'électeur, mais le prolétaire.

Les difficultés ne doivent pas être exagérées. C'est seulement quelques centaines de francs par circonscription qui sont nécessaires.

A ceux qui se détachent de l'action politique électorale, nous montrerons qu'il n'y a là qu'un moyen parmi d'autres pour accroître le Parti ; en entrant dans la lutte partout, en présentant des candidats partout, nous dirons que le socialisme ne veut connaître rien de la classe bourgeoise. Nous pratiquerons non la politique de la main tendue, mais la politique du poing tendu. Nous ferons une véritable mobilisation du Parti, avant la grande et définitive mobilisation dont elle sera la préface.

VAILLANT. — Je n'ai pas dit que la motion Cachin fût un idéal à atteindre, mais seulement une chose excellente à réaliser lorsque le Parti pourra le faire par son organisation.

Un premier argument est qu'on ne peut pas ne pas avoir une direction politique au second tour et avoir une règle

aussi étroitement rigide au premier. Il doit y avoir une direction politique qui est l'affaire du Congrès et que les Fédérations appliquent librement, et il me paraît impossible d'examiner séparément le premier et le second tour.

Nous sommes avant tout un parti d'organisation et d'éducation prolétariennes, et nous devons proportionner ses efforts à ses ressources. Un effort faux porte mal et se retourne contre le Parti.

On nous parle de porter partout des candidatures et de faire surgir des comités électoraux. Un comité poussant comme un champignon est une naissance dont je demande la confirmation ultérieure pour m'en réjouir.

Ne donnons pas au Parti une base purement électorale. Je suis de ceux qui, tout en y répondant parce qu'elles sont exagérées, trouvent en partie justes les critiques qu'on adresse à l'action électorale.

Est-il, au surplus, indispensable d'avoir un candidat ? On peut voter même sous la forme de l'abstention. Cela s'est fait vers la fin de l'Empire. Recommander, dans certains cas, l'abstention, peut vouloir signifier que c'est agir pour la Révolution. Ainsi notre action électorale évitera tout soupçon d'intrigue. Je ne veux soupçonner personne, mais nous avons le devoir de demander qu'il y ait au moins des comités que nous connaissions. Ma proposition n'est pas une proposition modérée, mais elle demande que le Parti donne tout l'effort qu'il peut, non au hasard, mais là où ses prétentions sont en rapport avec ses forces.

Il doit en être de même à tout moment. Nous disons que le Parti socialiste est l'expression de la lutte de la classe ouvrière contre le capitalisme, et c'est aux Fédérations à faire l'application de cette règle directrice. Si, au premier tour, nous déclarons ce que nous sommes, je prétends que nous devons cultiver tout le champ socialiste. Le Parti socialiste est né le jour où la classe ouvrière, devenue assez nombreuse, est passée de l'idée démocratique à l'idée socialiste. Mais nous sommes les héritiers des conquêtes politiques faites par le développement de la démocratie, et nous devons les employer pour détruire

toutes les fractions bourgeoises. Il nous faut montrer au prolétariat que nous ne négligeons aucune de ses revendications. Nous devons réaliser dans un même accord de tactique et d'action les libertés sociales et les libertés politiques.

Parce que nous voulons fonder la République sociale, nous distinguons parmi nos adversaires. Il y a des points où l'ennemi est plus dangereux; il nous suffit de considérer la possibilité d'un retour offensif du parti nationaliste pour frémir au souvenir de ce que nous avons vu autrefois sous l'Empire.

Socialistes, nous n'avons de devoirs qu'envers le prolétariat, et c'est pour lui que nous devons prendre les mesures nécessaires dans la bataille. Dans notre lutte révolutionnaire, dont le mouvement électoral n'est qu'un instant, nous n'avons ni à intimider, ni à ménager personne, mais à faire notre devoir pour la propagande et l'organisation du prolétariat, à qui nous faisons confiance.

Vaillant conclut en demandant la nomination d'une Commission unique pour examiner toutes les résolutions.

RÉVELIN. — Nous n'aurions pas eu cette discussion, si nous avions pu dès à présent imposer le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Qu'on me permette d'abord de réhabiliter la méthode de conciliation qui est à la fois philosophique et révolutionnaire, Marx n'a pas fait autre chose. Il a été le continuateur de l'économie classique, s'en emparant pour la dépasser. Les premiers socialistes étaient des utopistes parce qu'ils n'indiquaient pas le moyen de détruire la société capitaliste, la nécessité de l'organisation du prolétariat; c'est ce qu'a indiqué Marx et par là il trouvait les termes de conciliation des deux thèses.

Sur la question soulevée par Heryé il en sera de même.

Le nationalisme contient quelque chose de juste, si dérisoire que soit sa conception, puisque les moyens qu'il emploie conduisent à détruire l'indépendance des nations qu'il veut sauvegarder.

Lorsque nos amis disent : Il n'y a pas de patrie, ils ne sont pas inspirés de la véritable tradition du Parti en ne songeant pas à cette liberté des nations...

HERVÉ. — Mais nous ne l'avons jamais niée.

RÉVELIN. — J'essaie de dire qu'entre la thèse du cosmopolitisme bourgeois et la thèse contraire, il y a le point de vue supérieur du prolétariat qui suppose l'action dans la nation.

C'est donc une question de méthode qui se pose, pour résoudre des tendances en apparence divergentes.

Il nous semble que nous soyons aujourd'hui en présence de deux tendances contraires : la motion Cachin veut imposer une obligation étroite ; ce que nous devons faire, c'est demander, non l'obéissance aveugle des Fédérations, mais les inviter sous la seule restriction du défaut d'hommes et de ressources. Un autre défaut de la motion Cachin est de ne pas tenir compte de l'organisation. Quant à la motion Willm, elle est une aggravation de la proposition Cachin, et en disant clairement ce qui n'était qu'implicite, elle accuse vraiment la déviation dangereuse de la tactique du Parti. Vous reprenez la pratique de l'envoi des délégués en mission, mais ils deviennent aussitôt des candidats, jetés, seuls, dans l'inconnu. Ce qui importe, ce sont les groupes créés et non les voix obtenues. Et puis, vous voulez contrôler les élus, vous ne pourrez pas contrôler les candidats. Il y a des exemples des dangers de corruption dont il faut tenir compte et qui disent de ne pas renoncer à la méthode du Parti qui est d'organiser d'abord le groupe et d'agir par lui.

Pour l'attitude du Parti au second tour, il faut la déterminer au point de vue des intérêts du prolétariat. Faut-il parce que le mot de républicain a perdu de sa valeur révolutionnaire par l'emploi qu'en ont fait les partis bourgeois, que nous, nous y renoncions ? Marx a montré que la République était la forme la meilleure pour le développement socialiste, parce que la lutte de classe n'y est masquée par aucun intérêt de dynastie. Il disait aux bourgeois : donnez du champ à la lutte de classe, votre salut est dans la liberté et non dans la terreur.

Les idées républicaines doivent se retremper dans le Parti socialiste. Il serait commode de dire qu'il n'y a plus lieu de craindre ; nous sortons à peine du boulangisme et du nationalisme, et il y a au fond des masses de singulières

survivances. Qu'on se rappelle le mot de Shakespeare : « Brutus vient de tuer César, et la foule, en l'acclamant, crie : Faisons de Brutus César ».

La motion de la Seine veut dire : d'une part le Parti veut lutter contre tous les autres partis, d'autre part, il laisse aux Fédérations le soin de décider des cas d'espèce. L'avantage de cette méthode est d'être analogue à celle suivie par la classe ouvrière dans ses Syndicats. La section syndicale ne contracte pas séparément, c'est l'ensemble de la Fédération qui dresse, pour ainsi dire, le contrat collectif, l'application se fait ensuite par section. Pas de marchandage ni de négociations individuelles. Voilà la supériorité de cette tactique.

Ainsi nous ne faisons pas disparaître l'antagonisme de classe, il n'y a pas alliance, nous pratiquons seulement ce qui se fait entre nations, par les clauses commerciales de la nation la plus favorisée. C'est la tactique du Parti favorisé, non pas pour lui, mais pour nous, pour l'intérêt du prolétariat.

Ma motion est celle adoptée autrefois par le P. S. D. F. entre les deux tours de scrutin. En réclamant la réciprocité, c'est faire juger les Fédérations des cas d'espèce et leur donner la possibilité d'exercer les représailles. Dans notre proposition, les camarades de la Seine ont trouvé à la fois à un profond degré le sentiment républicain révolutionnaire et la plus nette affirmation prolétarienne.

WILLM se félicite d'abord de ce débat nécessaire, indispensable. Il y a dans ce Congrès deux tendances : d'une part, des camarades qui veulent, au lendemain de l'unité, engager la bataille sur le terrain de classe, et d'autres qui pensent que, dans un intérêt politique supérieur, il faut la mener comme un prolongement des autres partis bourgeois.

VAILLANT. — Ceux-là, je demande qu'on les exclue du Parti.

WILLM. — Je ne crains ni les interruptions, ni les contradictions, mais je maintiens qu'il apparaît que certains de nos camarades ne veulent pas une forme si rigoureuse à la

lutte de classe. Nous nous inclinons devant le vote quel qu'il soit.

L'idée de Cachin et la nôtre, c'est qu'il n'y a qu'un devoir, le devoir socialiste, qu'une discipline, la discipline socialiste. L'argument de Vaillant sur la contradiction d'attitude que nous tenons au premier et au second tour n'a pas de valeur.

Au premier tour, c'est le combat général, l'affirmation des principes et de la tactique. Il faut donc une règle générale. Pour le second tour — d'abord, il n'est pas sûr qu'il y en ait un — mais il est certain, en tout cas, que ce sont les préoccupations locales qui viendront dicter l'attitude à tenir. La lutte sera restreinte. Si au premier tour nous avons à faire triompher la tactique du Parti, au second nous laissons les Fédérations libres d'agir au mieux des intérêts du Parti.

Il ne s'agit pas de marchandage et nous ne soupçonnons pas plus les intentions de ceux que nous combattons que nous ne voulons qu'on soupçonne les nôtres. Nous voulons affirmer qu'un régime bourgeois est, par nature et par définition, l'ennemi du prolétariat, et sa servitude est aussi lourde que celle des gouvernements qui l'ont précédé. C'est le Bloc républicain qui est, dans les Fédérations éloignées, l'ennemi le plus dangereux. Oubliera-t-on cette attitude d'hommes qui parlent de discipline et de devoir républicains, et qui les trahissent constamment au profit de la réaction ?

Le premier acte du Parti unifié est de permettre à tous les socialistes de s'affirmer. Le bulletin blanc n'est pas une affirmation de principes, fort heureusement, car Vaillant lui-même ne serait pas à la Chambre.

Révelin a dit que si le scrutin de liste existait, il comprendrait les candidatures généralisées. Mais les raisons, comme les difficultés, restent les mêmes. Il n'y a donc point de motifs pour ne pas engager cette bataille.

Révelin s'est mépris sur les termes et le sens de notre proposition. Nous nous sommes inspirés des statuts du Parti, plaçant à la base de l'organisation le groupe, et au-dessus la Fédération, et enfin l'organisme central du Parti. Partout où il y a des groupes, ils désigneront les candi-

clats, ensuite les Fédérations là où il n'y a pas de groupes, et seulement dans les départements sans groupes ni fédérations, le Parti interviendra par la volonté de ses fédérations réunies en Congrès. Nous n'avons nullement dit que les délégués en mission seraient les candidats de demain.

C'est le contraire des préoccupations électorales qui est dans notre proposition. C'est plutôt à nos contradicteurs qu'on pourrait faire ce reproche, car ils limitent la bataille aux endroits où il y a chance de succès.

Nous demandons à nos amis des Fédérations de songer que ce Congrès indiquera notre attitude à l'égard de tous les partis bourgeois, non par une formule, mais par son action.

Si vous voulez affirmer nettement la lutte de classe, combattre l'oligarchie capitaliste, au nom de nos amis des Syndicats persécutés, de nos amis traqués de tous côtés, vous voterez la motion Cachin. Ce sera la manière de répondre à ce que font nos camarades russes pour la Révolution sociale.

LAFARGUE développe une proposition de la Fédération de Seine-et-Oise, qui a décidé de livrer bataille dans toutes les circonscriptions. Voici cette proposition :

Le Parti socialiste, dont les militants n'ont jamais hésité à risquer leur vie, leur liberté et leurs moyens d'existence pour la République, n'a pas à faire profession de foi républicaine ; il laisse les protestations verbales aux partis bourgeois, dont les membres sont toujours prêts à trahir la République pour servir leurs intérêts privés et leurs intérêts de classe.

Cependant, c'est sous la République qu'ont été perpétrés, avec une sauvage férocité, les deux plus monstrueux massacres d'ouvriers et de socialistes :

Les républicains bourgeois, faisant cause commune avec les monarchistes et les réactionnaires de toute provenance, ont massacré et déporté en 1848 les ouvriers qui avaient mis trois mois de misère au service de la République, et en 1871 les ouvriers et les socialistes, soulevés contre l'Assemblée de Bordeaux, qui complotait une restauration monarchique, et contre le Gouvernement de la Trahison nationale, qui, préférant le joug des Prussiens au gouvernement du Proletariat,

ouvrit les portes de Paris aux troupes de Bismarck et livra deux provinces à l'ennemi.

Bien que la République, souillée du sang de la Semaine sanglante et des champs de grève soit le gouvernement de la minorité capitaliste, qui se sert des pouvoirs de l'État pour étendre et intensifier l'exploitation de la classe des salariés, le Parti socialiste, parce que la forme républicaine est celle qui débarrasse le mieux la lutte de classe de tout intermédiaire, a toujours concouru à sa défense contre les tentatives de réaction et au succès électoral des républicains bourgeois ; tandis que ceux-ci fidèles à la tradition de leurs aînés de 1848 et de 1871, se liguèrent avec les réactionnaires et les cléricaux pour faire échec aux candidatures socialistes.

Le Congrès, mettant à profit les leçons du passé, estime que l'heure est venue de cesser ce métier de dupes ;

Il décide qu'aux élections de 1906, le candidat socialiste inférieur devra au deuxième tour de scrutin se désister simplement sans recommander aux électeurs aucune candidature ; cependant les Fédérations qui se trouveront dans des conditions exceptionnelles de lutte, qu'elles devront porter à la connaissance du Conseil national, auront la liberté d'agir en la circonstance au mieux des intérêts du Parti.

LAFARGUE critique la proposition de la Seine. Il souligne l'attitude des républicains qui nous reprochent de n'être pas républicains. Ils ont même voulu mettre les socialistes hors de la République. Et nous leur demandons : laissez-nous rentrer ? Mais quel est le Parti qui peut nous montrer une organisation aussi républicaine que la nôtre. C'est humiliant pour nous d'assurer que nous sommes des républicains. Quand nous étions autour de Blanqui sous l'Empire, combattant les Jules Simon et les Jules Favre, on nous accusait de faire le jeu du pape, et aujourd'hui on nous accuse de faire le jeu de la réaction.

Nous n'avons pas à nous défendre, mais à attaquer, et à dire qu'ils ne sont pas républicains. Ce sont eux qui ont trahi la République en trahissant les promesses républicaines. Ils ont fait ce que nulle monarchie n'aurait osé, en massacrant en 1848, en 1871, en envoyant les baïonnettes sur les champs de grève. Ce n'est pas par amour de la République qu'ils nous parlent de discipline, mais parce

qu'on approche des élections. Nous ne voulons plus être les dindons de la farce électorale.

A ce moment le citoyen DELORY donne lecture d'une proposition de limitation du nombre des orateurs et du temps accordé à chacun.

Le Congrès décide de continuer la discussion avec les orateurs inscrits.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Séance de l'après-midi

MILHAUD (Deux-Savoies) explique l'impossibilité matérielle de sa Fédération de présenter plus de 4 candidats sur 9. Les mêmes raisons existent ailleurs. Il s'agit de savoir, si, dans les circonscriptions où le Parti n'aura pas de candidatures, il s'abstiendra complètement. De là la proposition des Deux-Savoies, qui a été présentée au Conseil national, et qui consiste à soutenir les radicaux, soit au premier tour quand il n'y a pas de candidat socialiste, soit au 2^e tour quand il n'y en a plus, à condition qu'ils s'engagent à travailler à réaliser un programme de réformes toutes choisies parmi celles que les Congrès radicaux ont votées. On fera ainsi plus aisément venir ce programme à maturité.

CAMBIER (Landes) soutient la motion qu'il a présentée et qui tend à refuser l'appui du Parti aux candidats se réclamant du socialisme sans en être.

Si l'on n'adopt pas la proposition Cachin, ou au pis aller, celle de Révelin, il faut d'ailleurs, en tout cas, que d'office, un candidat socialiste soit dressé au premier tour devant les renégats.

BRON (Hérault). — Notre Fédération appliquera pour son compte la motion Cachin et demande au Parti tout entier de l'adopter. C'est en posant des candidatures partout que, comme l'a dit Wilm, le Parti ira avec la vérité, en montrant qu'il ne recherche pas les mandats, mais

convie tous les travailleurs à une manifestation commune.

Il combat la proposition Milhaud et réclame pour les Fédérations la liberté de l'attitude au second tour.

SÉGUÉLAS (Ariège) est d'avis que tout en faisant le possible, on n'arrivera pas à poser des candidats partout. Au second tour, il faut éviter de paraître mettre en danger la forme républicaine. Les socialistes de l'Ariège tiennent à honneur de faire ce que n'osent pas faire les bourgeois en combattant Delcassé.

G. DREYFUS (Haut-Rhin) votera la motion Cachin et pour le second tour, désire que les Fédérations soient chargées, sous leur responsabilité, d'agir au mieux de l'intérêt du Parti.

NADI (Drôme-Ardèche) n'a pas d'autres objections contre l'esprit de la motion Cachin que des difficultés matérielles qui vont jusqu'à l'impossibilité absolue. Il ne faut pas se faire illusion d'ailleurs sur les résultats qu'elle donnerait. Elle risque de faire tomber les meilleurs militants sous la calomnie bourgeoise. Milhaud veut que les socialistes continuent à être les accoucheurs du Parti républicain; c'est un tort. Au second tour, il faudrait réclamer au moins des radicaux, pour avoir l'appui du Parti, de se prononcer pour le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

GROSSIER (Seine) met en garde contre la contradiction qui consisterait à laisser les Fédérations entièrement libres au deuxième tour après leur avoir imposé une règle générale absolue au premier.

S'il n'est pas possible de réaliser la motion Cachin, il faut le dire nettement : cela vaudra mieux que de se heurter ensuite à l'impossibilité et de sembler plus faible qu'on n'a cru. Disons aussi nettement que le droit des Fédérations ne peut pas aller jusqu'au désistement pour un réactionnaire. Le grand Parti que nous sommes doit se préoccuper de tous les intérêts de l'avenir, sans combinaisons ni de droite ni de gauche. Son développement et son unité sont à ce prix.



LONGUET (Basse-Normandie et Sarthe) dit que la motion Cachin a le tort de faire la guerre à un fantôme, celui d'une politique qui a été condamnée unanimement par le Parti. Tout le monde est d'accord pour qu'il soit irréductiblement placé sur le terrain de l'antagonisme des classes.

Ce qu'il faut, c'est d'avoir, là où on le pourra, des candidats de chair et d'os, les seuls qui puissent appeler au socialisme la classe ouvrière. De même au second tour, éviter toute suspicion susceptible de faire du mal au Parti le lendemain des élections. Explicitement ou implicitement, on aide toujours la République. Il faut le dire comme on le fait, sans aucune préoccupation « blocarde » d'ailleurs.

GROLLET établit que la proposition qu'il a faite avec Willm, André et Journoud montre matériellement la possibilité d'avoir, dès 1906, les candidats partout que tout le monde reconnaît nécessaires. Il s'agit d'utiliser l'action électorale pour l'organisation forte et solide du Parti.

L'unification a d'ailleurs produit une effervescence dont nous avons à profiter et qui ne se représentera plus aussi intense à un autre moment.

UHRY (Lorraine). — La Fédération de Lorraine tenant à ce que le Parti s'affirme partout où il est possible, s'est ralliée à la motion Révelin et non à la motion Cachin. Nous voulons, en effet, que le coup de poing porté à la bourgeoisie l'atteigne sérieusement et non pas lui érafle simplement la figure. Or, une action électorale n'est possible que là où il y a une organisation et un candidat réel. Témoin la propre campagne que je viens de faire en Lorraine et où le nombre de voix du Parti a passé de 0 à 1.330.

Pour une campagne générale qui nous donnera des ressources; quels seront les hommes que vous nous enverrez ? Vous enverrez aux Fédérations le rebut (*Protestations.*)

DELORY. — Vous attribuez à ces paroles un sens qu'elles n'ont pas.

UHRV. — A côté du meilleur, il ne faut pourtant pas se le dissimuler, on rencontre chez nous le pire. C'est le lot de tous les partis d'avant-garde et de révolution; mais je dis que ce pire disparaîtra de lui-même quand nous aurons partout des organisations puissantes.

MISTRAL (Isère) signale l'unanimité de la Fédération de l'Isère à voter : 1° La motion Cachin; 2° La motion Cambier; 3° La liberté des Fédérations au 2° tour.

Il faudra surtout que l'on insiste dans l'affiche électorale sur la suppression de la propriété capitaliste que les bourgeois veulent conserver. Pour ce qui est de la République, l'instinct de la classe ouvrière, est qu'elle doit s'en servir pour se développer, sans qu'il soit besoin de le crier sur les toits, il suffit de mettre en pratique cette constatation.

BARABANT (Côte-d'Or). — Cachin a eu tort de dire que notre Fédération, qu'il dit « très forte », n'aura que deux candidats. Il n'y en a que deux encore de désignés, mais peut-être y en aura-t-il davantage.

Nous votons la motion Vaillant, mais au 2° tour de scrutin, nous réclamons la liberté et la responsabilité de la Fédération.

Avant de suspendre la séance, le Congrès nomme, pour l'examen des propositions relatives au 1^{er} mai et à la journée de huit heures, une Commission composée des citoyens Allemane, André, Baup, From, Beugnet, Cheradame, Dormoy, Dumas, Goude, Girot, Gotté, Hahn, Journoud, Lauche, Lavaud, Rognon, Lucien Roland, Salembier, Semnaz, Thomas.

Séance du soir

JAURÈS (Tarn). — Notre Fédération ne redoute pas pour elle-même les effets de la motion Cachin. Sur les 6 circonscriptions du département 4 ont décidé fermement la lutte, une 5^e y participera certainement et nous vaincrons sans doute les quelques hésitations de la 6^e. Ce qui nous préoccupe, c'est la situation générale.

Nous voudrions aboutir à une unité de vote qui, en face de tous les autres partis, sera une véritable manifestation de classe, qui peut être sans confusion, sans équivoque, à condition qu'entre nous, sans surprise aucune, le problème soit clairement et largement posé.

Jaurès croit que Willm donne à la motion Cachin une importance exagérée en y voyant un moyen de distinguer deux tendances et surtout en considérant la question du 2^e tour comme accessoire. On ne peut pas découper ainsi arbitrairement l'action et la pensée socialiste : elle est la même dans les deux tours de scrutin ; même doctrine et même but.

Comment mener la lutte de classe ? Voilà le problème sur lequel la commission que vous aurez à nommer dégagera la pensée commune de façon à nous grouper tous, quelles qu'aient pu être les divergences dans le passé.

La première grande idée que nous avons en commun, c'est que l'élection prochaine doit être une grande bataille de classe, que la question même autour de laquelle la lutte permanente du prolétariat et de la bourgeoisie est engagée en forme non pas l'arrière-plan et le fond lointain, mais se trouve amenée au premier plan visible et directement éclairé de la bataille politique.

Le Parti dira, à qui parle d'égalité et de liberté, que l'une et l'autre ne sont possibles que si le privilège monstrueux de la propriété capitaliste fait place à la propriété communiste. C'est avec cette affirmation essentielle que nous devons aller à la bataille, sans tenir compte des convenances individuelles : tant pis pour ceux dont cela pourrait gêner les combinaisons.

L'Unité socialiste a été réalisée : il faut la mettre en action. Divisés hier, nous pouvons les uns et les autres, sans capitulation ni humiliation, nous unir dans l'affirmation nécessaire de la propriété sociale libératrice.

Deuxième idée commune : partout où on le pourra — et souhaitons que ce soit presque partout, — on luttera sous forme de candidature avec cette revendication de premier plan. Mais en même temps, nous proclamons que le prolétariat a intérêt à sauvegarder les libertés politiques et intellectuelles qu'il est le seul à ne pas craindre, à vou-

loir sans cesse développer, qui se résument pour nous dans la République que les autres partis peuvent être tentés de lui reprendre ou en bloc ou en détail. Que beaucoup aient répugné à cette affirmation républicaine, on le comprend alors qu'elle pouvait couvrir une politique de participation gouvernementale ou de collaboration parlementaire. Mais aujourd'hui que, par le Congrès d'Amsterdam, par l'organisation et la déclaration des principes du Parti, on est assuré qu'elle ne peut plus servir de couverture à ces pratiques, il n'y a plus d'inconvénient. Il est vrai que sous la République, le sang ouvrier a coulé et que la misère ouvrière continue. Mais est-ce bien par la République elle-même ? Les libertés démocratiques sont à poursuivre et à développer : le dire, ce n'est négocier avec aucun parti, c'est rappeler que la classe ouvrière a intérêt à s'emparer de la République pour en faire un instrument de révolution sociale.

Et troisième idée commune à tous : parti de révolution, le socialisme travaille en même temps à fortifier et approfondir une œuvre de réformes. La proposition Milhaud est difficilement acceptable : ce n'est pas à nous de nous substituer au parti radical pour lui rédiger un programme. Mais le fait est que le prolétariat a besoin de réformes pour ses progrès, pour travailler à la révolution, pour rapprocher le moment où la République à salariés sera transformée en République sociale et collectiviste. Elles ne seront pas un lit de repos, mais le lit de camp où la classe ouvrière reprend des forces pour la bataille.

C'est en disant tout cela, c'est en affirmant que le prolétariat, de même qu'il est le seul garant du développement des libertés, est le seul à pouvoir prévenir une guerre de diversion réactionnaire, que nous prendrons part à la lutte, étant sûrs d'avoir réalisé notre unanimité. Il faut qu'elle soit constatée dans le manifeste que votre Conseil national avait été chargé de préparer. Il faut qu'elle soit exprimée dans la résolution que votre Commission proposera.

Certains voudraient, au préalable, un vote sur les diverses motions. Peut-être vaudrait-il mieux réaliser d'emblée l'accord et l'unanimité. J'ai vu avec joie qu'ainsi

l'avait entendu la Fédération du Nord, qui, dans son Congrès de Denain, s'est prononcée pour la proposition de Révelin. C'est là une manifestation du désir vers l'unanimité. Nous y voyons une aide probable, nous qui, venus d'un autre point peut-être, mais à jamais et sans arrière-pensée, sommes de l'unité socialiste.

DELORY (Nord) rectifie une légère inexactitude. Le Congrès de Denain a voté la motion Cachin et il espérait que dans ce Congrès de famille, chacune des Fédérations serait appelée à dire sa préférence. Mais il a indiqué qu'après avoir voté la motion Cachin, la Fédération du Nord serait disposée à rechercher une entente (au moyen de la motion Révelin amendée) pour faire sortir de ce Congrès un vote unanime.

GUESDE (Nord) est heureux d'être d'accord avec Jaurès pour assurer le caractère de la prochaine bataille électorale de classe. Pour la première fois, le Parti tout entier montrera qu'entre lui et la bourgeoisie, il y a l'abîme de la question de propriété à résoudre. Jaurès, en disant que ce sera là notre cri de guerre, ne fait que rappeler ce qu'il a dit depuis plusieurs mois dans la *Dépêche* ou dans l'*Humanité*. Il y aura donc d'un côté tous les partis bourgeois, se réclamant du *Syllabus* ou des Droits de l'Homme, mais également conservateurs du droit de propriété capitaliste, et de l'autre le Parti socialiste, qui prétend transformer cette propriété en propriété sociale.

Mais il voit dans cette uniformisation de la campagne une raison de la généraliser en présentant le même problème à tous et partout. On n'apporte pas de raisons pour montrer un droit ou une excuse du Parti à priver un seul travailleur de la possibilité de lutter sur le terrain de classe en votant pour un candidat socialiste.

On oppose à la motion Cachin des difficultés matérielles. Grollet, dans son discours et dans la proposition qu'il a présentée avec Willm, André et Journoud, les a abordées point par point et levées en indiquant des moyens pratiques d'exécution.

Personne ne nie que l'on doive ainsi étendre la campagne partout. Mais on prétend que le Parti veut mettre la

main sur les Fédérations, les violer et bousculer leur action. Cela n'est pas : on ne porte pas atteinte à leur liberté, on ne se méfie pas d'elles, puisqu'on leur demande de faire surgir des candidatures chez elles ; on ne se méfie que de leur impuissance, et on leur propose d'y remédier en faisant un appel au Parti.

Quant aux 105 circonscriptions environ où il n'y a ni groupes ni fédérations, c'est le Parti, par son Conseil national, qui s'en charge.

Passant aux difficultés morales, Guesde montre que la garantie des fédérations qui fourniront des candidats ayant des années de service dans le Parti, et le contrôle du Parti tout entier, empêchent tout danger d'intrigue.

Si les réactionnaires veulent manœuvrer en opposant des candidatures socialistes à des radicaux, à des républicains, ils le feront bien plus facilement si réellement le Parti n'a pas de candidats à lui. Ils inventeront des candidatures de corruption, qui seront bien plus dangereuses pour les républicains bourgeois.

Guesde justifie la possibilité de faire de la propagande en envoyant, faute de candidats effectifs, une circulaire et des bulletins à domicile à chaque électeur. Les prolétaires ne se décident-ils, comme les jolies femmes, que d'après les qualités extérieures du candidat ?

Il espère que les Fédérations qui comprennent leur devoir le diront en votant la motion Cachin et en prouvant ainsi qu'elle n'entendent pas abandonner *a priori* une partie de leurs frères de travail.

Passant ensuite à la question du second tour, Guesde déclare qu'il ne comprend pas qu'on veuille absolument la lier à celle du premier.

Il est évident que toujours le Parti a résolu la question du second tour dans le sens républicain. C'est une raison pour ne pas paraître se méfier des Fédérations en ayant l'air de leur rappeler un devoir qu'elles ont toujours rempli. Le Congrès ne leur fera pas cette injure. Il dira que le Parti n'a pas d'engagement à prendre vis-à-vis de fractions de la bourgeoisie. Il dira qu'il ne peut oublier le sang versé par les républicains bourgeois, pour qui la

République n'est plus rien, du moment qu'ils voient le prolétariat se lever pour la défendre.

Ces bourgeois-là ont besoin des socialistes pour défendre, avec plus d'intelligence et moins de cynisme, leur privilège de propriété capitaliste. Ce n'est pas à nous de les servir ; comme s'ils n'étaient pas la même classe ennemie que les bourgeois réactionnaires.

Sous leur responsabilité, en pleine liberté, les Fédérations n'engageant qu'elles-mêmes, feront leur devoir socialiste en défendant l'intérêt du prolétariat. On ne peut parler ni de devoir républicain, ni de discipline républicaine : pas plus qu'il n'y a de discipline entre Russes et Japonais, il n'y a de discipline entre bourgeois et prolétaires.

Non, c'est uniquement par suite de l'intérêt prolétarien que les Fédérations ne souffriront aucune diminution des trop rares libertés dont jouissent les travailleurs et seront toujours avec ceux qui se trouvent les garantir le mieux. Mais le leur dire comme si on leur dictait leur devoir, c'est se joindre en quelque sorte à ceux qui les calomnient.

En terminant, l'orateur demande que le Congrès aboutisse à un vote d'unanimité sur une résolution préparée par une Commission. Mais pour préparer et le mandat de cette Commission et ce vote, il faut d'abord se compter, établir où est la majorité, où est la minorité. Ce n'est qu'ainsi que s'établira une unanimité consciente, où l'on saura la part de collaboration de chacun.

ALLEMANE (Seine) s'élève contre l'idée de faire voter dans le Congrès avant que la Commission se soit réunie, en risquant ainsi de le diviser. L'unité n'est pas encore assez adulte pour subir des épreuves de ce genre. Il est bien certain qu'aucun de ceux qui ont vu la Commune n'oubliera les cadavres des camarades.

L'impossibilité matérielle s'oppose à ce que soit acceptée la motion Cachin. On a parlé de ses résultats, mais on n'a pas parlé des moyens de les obtenir. Où prendre l'argent ? Où prendre les hommes ? Alors, on irait donc se livrer à l'inconnu.

L'unanimité nécessaire est à chercher dans la propo-

sition Révelin. Si elle est insuffisante, on l'amendera. Mais il est inutile de chercher auparavant de vaines victoires et des satisfactions d'amour-propre. Fraternellement, nous nous entendrons pour voter le travail qu'aura fait la Commission.

Une motion de E. Thomas (Pyrénées-Orientales) propose qu'il soit passé au vote, la discussion ayant eu assez d'ampleur.

Après des observations de H. de la Porte (Deux-Sèvres), Fribourg (Seine), Roland (Basses-Pyrénées), Renaudel (Seine-Inférieure), Cachin (Gironde), Cuzin (Rhône), Allemane (Seine), Lagrosillière (Martinique), Monties (Gascogne), Chauvin (Marne), Landrin (Seine), Corgeron (Aube), Dreyfus (Haut-Rhin), Delory (Nord), Hahn (Seine), il est décidé que les délégués des Fédérations n'ayant pas encore donné leur avis seront appelés à l'exprimer aussi brièvement que possible.

Le Congrès décide également de maintenir le même bureau pour le lendemain.

Journée du Mardi

Même bureau que la journée précédente.

Séance du matin

DELOY, président, propose, au nom d'un certain nombre de camarades, qui se sont mis d'accord, qu'une commission d'environ 33 membres, composée à l'image du Congrès, soit nommée à raison d'un délégué par dix mandats représentés.

Elle aura pour mission de présenter, sur la question électorale, une résolution susceptible de rallier l'unanimité du Congrès. Avant d'en donner connaissance, elle indiquera l'expression de l'opinion de chacune des Fédérations. Ainsi il sera donné satisfaction égale à ceux qui repoussaient l'idée d'un vote et à ceux qui le désiraient à titre d'indication.

On espère donc que le Congrès ratifiera cette proposition.

CHAUVIN demande que les délégués des Fédérations puissent être appelés devant la Commission pour expliquer l'attitude qu'ils auraient eue s'il y avait eu lieu à voter.

Dans ces conditions, la proposition est acceptée à l'unanimité.

On passe à l'appel des Fédérations n'ayant pas encore exprimé leur avis sur la question électorale.

RENAUDEL et THIVRIER déclarent renoncer à la parole. Sont appelés à donner l'opinion de leurs Fédérations respectives, les camarades GOUDE (Bretagne), ROQUES (Bouches-du-Rhône), LE PAGE (Corrèze), STERN-MAYDIEU (Corse), Hubert ROUGER (Gard), VERDIER (Haute-Garonne), MAUGER (Cher), VARENNE (Puy-de-Dôme), ROLAND (Basses-Pyrénées), MONTIES (Gascogne), BARBE (Gironde), DUFOUR (Indre), FIEUX (Lot-et-Garonne), GROL-

LET (Landes), PONARD (Ain, Jura et Deux-Savoies), RINGUIER (Aisne), LASSALLE (Ardennes), CAMÉLINAT (Aude), Ch. DUMAS (Creuse), FAURE (Loire), SKLÉNARD (Haute-Loire), LEITEISEN (Loiret), GARONNAT (Haute-Marne), CHAUVIN (Marne), DARIAUX (Nièvre), HOYER (Basse-Normandie), DUBREUILH (Oise), SALEMBIER (Pas-de-Calais), E. THOMAS (Pyrénées-Orientales), H. DE LA PORTE (Deux-Sèvres), GARBADO (Somme), GOTTÉ (Seine-Inférieure), CHAVE (Vaucluse), A. THOMAS (Vienne), LORRIS (Yonne), PITON (Vosges).

VAILLANT dépose, au nom de la Fédération d'Indre-et-Loire, le projet de résolution suivant :

Le Congrès,

Respectueux de l'autonomie des Fédérations, leur laisse le soin de se déterminer au 2^e tour au mieux des intérêts du prolétariat.

Le Parti ne pourra, en aucun cas, accorder ses voix aux députés sortants ou aux candidats qui approuveront la campagne entreprise par le gouvernement contre les Bourses du Travail ou feront acte d'hostilité contre ces Bourses.

LAGROSILLIÈRE (Martinique) dit que la Fédération qu'il représente est pour la motion Cachin parce qu'elle a fait l'épreuve de la nécessité de la propagande par élections. On parle de désistement au second tour pour la République; soit, mais la République n'est pas les républicains. Devons-nous soutenir les hommes qui envoient des adresses de félicitations à Etienne et à Rouvier, à ceux qui emploient les moyens d'oppression les plus odieux de la bourgeoisie? Parce qu'il se dit « républicain », un Ger-ville-Réache pourra-t-il réclamer nos suffrages? Jamais.

L'orateur signale que pour bien des radicaux avancés l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. A Saint-Pierre et Miquelon, le journal clérical *la Vigie* et son directeur sont soutenus par le radicalissime Dumont, du Jura, par le libre penseur Lafferre et par M. Béranger, directeur de *l'Action*. On demande l'accomplissement du devoir républicain; c'est le faire que de défendre la République contre des républicains pareils.

JOURNOUD (Saône-et-Loire) expose que c'est après mûre réflexion que la Fédération, au Congrès de Saint-Vallier, a adopté pleinement la motion Cachin.

En ce qui concerne le second tour, il répond à une parole de Jaurès en disant que c'est en réplique à des réactionnaires qu'on a pris l'engagement de se désister contre la réaction. Il regrette qu'on ait annoncé cela trop tôt, puisque, se croyant sûrs de leur affaire, les radicaux ont repris leur campagne de calomnies contre les socialistes. Mais si les Dubief et autres prenaient des mesures hostiles à des camarades comme Brizon et Bretin, les socialistes de Saône-et-Loire sauraient les en faire repentir en maintenant des candidatures contre eux au ballottage. La liberté des Fédérations au deuxième tour est la seule bonne solution.

Séance de l'après-midi

Le président donne connaissance de la composition de la Commission nommée par le Congrès pour préparer les résolutions sur la tactique électorale. En font partie :

Questions diverses

Allemane, Baup, Bracke, Bron, Cachin, Camélinat, Chauvin, Corgeron, de la Porte, Charles Dumás, Ferdinand Faure, Grollet, Groussier, Guesde, Jaurès, Journoud, Lorris, Mauger, Monties, Osmin, Pédron, Poisson, Ponnard, Renaudel, Révelin, Roblin, Rognon, Rouger, Salmibier, Uhry, Vaillant, Willm.

Le citoyen MAUGER, rapporteur de la Commission des questions diverses, donne connaissance des résolutions et vœux dont la Commission propose l'adoption au Congrès.

Tout d'abord, le Congrès adopte la résolution ci-dessous, réclamant la publicité de l'enquête sur le crime patronal et gouvernemental, commis le 17 avril, à Limoges.

Le Congrès,

Considérant qu'il est indispensable que l'enquête menée sur le crime du 17 avril à Limoges, ait un caractère de publicité qui rassure le prolétariat, justement soupçonneux à l'é-

gard des enquêtes administratives ; que seule l'enquête parlementaire pouvait donner ce résultat et qu'elle a cependant été refusée par la Chambre des députés lors de l'interpellation Vaillant-Jaurès ;

Considérant, d'autre part, qu'il importe que les représentants de la classe ouvrière connaissent le rapport de l'enquêteur officiel, M. Constantin, pour exiger les sanctions qui peuvent découler dudit rapport ;

Considérant, en outre, qu'il serait scandaleux, si le mouvement limousin, la classe limousine ouvrière et ses militants, y sont calomniés, que victimes du huis-clos, ceux-ci ne puissent élever leur protestation et rétablir la vérité, qui ne peut être qu'à leur avantage ;

Donne mandat à sa délégation au Parlement d'exiger, dès la rentrée du Parlement, la publication du rapport de M. Constantin sur les événements de Limoges.

Le Congrès adopte la motion suivante, signée : Lorris, Longuet, Journoud, Lichtenstein, Hervé, Dormoy, Leitesen, Beuchard, Serre, Verdier, Lafargue, Bron, Roland, Cachin, Pédrón, Mouillade, Richard, Porthault, Crémieux, Rappoport, Grollet, Maffert, J. Lévy :

Le Congrès décide qu'une souscription sera ouverte, dans tous les journaux du Parti, pour contribuer au succès de la révolution russe ;

La Commission administrative permanente est chargée de centraliser les fonds et de les faire parvenir aux camarades de la Section russe de l'Internationale ouvrière.

Une résolution, déposée par Pressemane et Gaillard, de la Haute-Vienne, signalant la reproduction abusive d'articles de camarades du Parti dans le journal radical de Limoges, *le Réveil du Centre*, donne lieu à un échange de vues prolongé, auquel prennent part Grados, Moutet, Longuet, Greffier, Maffert, Piger et E. Dumas.

A l'unanimité, le Congrès vote ensuite la résolution présentée par la Commission :

Le Congrès appelle l'attention des militants et élus du Parti sur les agissements du *Réveil du Centre*, quotidien radical de Limoges, qui publie des articles de nos militants dans le but de jeter la confusion dans l'esprit de la classe ouvrière limousine et l'écarter du Parti socialiste unifié ;

Leur signale que ce journal mène campagne contre le

Parti et ses organes locaux et invite ceux dont on se sert ainsi à faire tout le nécessaire pour que cesse cette collaboration, qu'ils n'ont, d'ailleurs, jamais accordée.

Sont adoptées, après débat auquel prennent part Le Fèvre, Delory, Gibaud, une résolution des délégués du Var, Baup et Ardilouze, dont voici le texte :

Le Congrès national du Parti socialiste, réuni à Chalon, s'associe pleinement au vœu émis par le dernier Congrès des Inscrits maritimes, tenu à Cette, protestant contre un jugement rendu par le tribunal maritime de Marseille, à l'encontre d'un équipage prétendu déserteur ;

De plus, il charge tous les députés du Parti de vouloir bien prier le ministre de la Marine de rappeler à ces tribunaux d'exception que la loi sur les inscrits maritimes, que nous regrettons de voir encore exister, soit appliquée aux seuls cas de désertion et non à ceux de rupture de contrat de travail.

Une résolution, présentée au nom de la Fédération de l'Yonne par Camélinat, Hervé et Lorris, est ainsi libellée :

La Section française de l'Internationale ouvrière invite les autres Sections de l'Internationale à veiller à ce que leurs gouvernements respectifs n'essayent point d'enrayer, par une intervention armée, le mouvement révolutionnaire que dirige la Section russe de l'Internationale.

Une protestation de la Fédération des Deux-Savoies contre les persécutions dirigées contre la Confédération du Travail, est votée à l'unanimité, après une intervention de Dumas, qui montre que les persécutions sont, en réalité, dirigées contre la classe ouvrière tout entière et contre le socialisme. Voici les termes de cette protestation :

Le Congrès de Chalon proteste avec la plus grande énergie contre les mesures iniques de répression prises à l'endroit de la Confédération générale du Travail et de la Fédération des Bourses ;

Il engage tous les travailleurs à répondre à cette provocation gouvernementale en se groupant en masse dans leurs organisations économiques, aussi bien que dans les organisations politiques du prolétariat ;

Et invite tous les élus socialistes à faire leur la présente motion.

Sont adoptées encore, la proposition ci-dessous, signée Lagrosillière et Tarbouriech :

Le Congrès flétrit les atrocités commises au Congo, et rappelle les motions émises dans les Congrès socialistes internationaux sur la politique coloniale.

Une proposition du groupe du Puisserguier (Hérault), visant les fraudes électorales.

Un deuxième vœu du groupe de Puisserguier, relatif à la concordance des trois actions politique, coopérative et syndicale, est renvoyé, avec avis favorable, au Conseil national, après échange d'observations entre Delory, Jacques, Varenne et Allemane.

Le Congrès adopte, sans débat, la résolution suivante, présentée par Le Fèvre, Goude et Boyer, au nom de la Fédération de Bretagne, Martin et Allemane.

Considérant que :

1° Nul ne doit être inquiété pour des opinions, même religieuses ;

2° La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ;

Considérant que des citoyens appartenant à des établissements publics, et notamment Penjam, à Brest, ont été punis disciplinairement, sans aucune forme de procès, pour avoir répandu leurs opinions, et que ces sanctions arbitraires peuvent influencer l'esprit déjà prévenu des juges bourgeois ;

Le Congrès s'élève contre ces pratiques et rappelle que tous les travailleurs de l'Etat ont, en dehors des établissements de l'Etat, la capacité politique et les droits civiques de tous les citoyens.

Par acclamation, le Congrès vote le texte de la résolution suivante, présenté par Meslier, Fribourg, E. Dumas, Barabant, Varenne, Dejeante, Roblin, Thivrier :

Le Congrès envoie ses sympathies au citoyen Malato et à ses amis, victimes d'un complot policier perpétré par une magistrature sans moralité ni dignité, et par les deux gouvernements capitalistes d'Espagne et de France.

A la majorité, le Congrès adopte un vœu en faveur de l'*Esperanto*, dont voici la teneur :

Le Congrès de Chalon émet le vœu que la langue internationale *Esperanto* soit employée à l'avenir, à titre supplémentaire, dans toutes les communications du Bureau socialiste international.

Sur la proposition des délégués de l'Ain, du Jura et des Deux-Savoies, la résolution suivante est adoptée :

Le Congrès,

Considérant que la discussion des lois sur les retraites ouvrières et paysannes va avoir lieu à la Chambre, demande que les membres du Parti au Parlement continuent à insister et à défendre et votent les retraites égales pour les travailleurs agricoles et pour les travailleurs de l'industrie ;

Demandent, en outre, qu'un projet soit déposé le plus vite possible pour étendre aux travailleurs agricoles le bénéfice de la loi sur les accidents du travail de 1898 et la prud'homie.

Est encore adoptée une résolution relative à la loi sur les travailleurs des chemins de fer, pendante devant le Sénat :

Considérant que les travailleurs des chemins de fer ont, depuis de longues années, par l'organe de leurs syndicats, saisi les Pouvoirs publics bourgeois de leurs revendications économiques les plus pressantes ;

Considérant que leurs efforts ont abouti en 1897 et 1901 à la Chambre des députés ; mais que l'opposition des gouvernements et du Sénat soumis à la puissance capitaliste des grandes Compagnies, a tenu en échec les décisions de la Chambre ;

Considérant qu'afin d'en finir avec cette duperie des promesses électorales des candidats bourgeois, les syndicats de la voie ferrée se sont constitués en Commission d'entente pour présenter un projet nouveau réduisant leurs revendications primitives et ont ainsi prouvé qu'ils n'étaient pas pour le *tout ou rien*, mais qu'au contraire ils entendaient enlever tout prétexte aux politiciens bourgeois ;

Le 2^e Congrès du Parti socialiste (S. F. I. O.), prenant en considération cette mise en demeure, se solidarise avec les prolétaires de la voie ferrée dans leur action corporative et donne mandat à ses élus de faire sur le gouvernement toute la pression nécessaire pour que le Sénat ne se refuse pas

plus longtemps à donner satisfaction aux trop modestes revendications de ces travailleurs.

Une motion présentée par la Fédération de la Seine et relative à la participation des élus du Parti aux bureaux des Conseils municipaux est renvoyée à l'examen de la Commission des questions diverses.

Journée de huit heures

La parole est au rapporteur de la Commission de la journée de huit heures, citoyen Bron (Hérault). Bron indique que les camarades de la Commission se sont mis facilement d'accord sur le texte de la motion qu'il présente en leur nom. Il pense que le Congrès manifesterà par son vote la même unanimité. Cette démonstration attestera le ferme désir du Parti d'appuyer dans ses revendications la classe organisée sur le terrain économique.

JACQUES (Seine) se rallie à la résolution présentée par la Commission. Il faut que la loi de dix heures s'étende à tous les travailleurs sans distinction. Le Groupe socialiste au Parlement n'a pas suffisamment lutté pour cette extension. Quant à la réduction de la journée de travail à huit heures, elle exigera de longs et persévérants efforts des travailleurs. Que tous se syndiquent et un pas décisif aura été fait vers cette conquête dont la journée de dix heures n'est qu'une première étape.

LAUCHE (Seine) estime que l'ampleur que revêt depuis quelques mois la campagne en faveur de la réduction des heures de travail atteste l'importance attachée par la classe ouvrière à cette réduction. Et cela s'explique. Plus les travailleurs en effet restent à l'usine, moins ils sont capables de l'effort nécessaire en vue de leur libération. Mais il faut qu'on le sache : le Parlement ne votera aucune loi sérieuse sur cet objet si le prolétariat ne la lui impose, car sur ce terrain toute loi sérieuse portera un coup décisif au capital. Aux ouvriers donc par des contrats sérieusement débattus à arracher à leurs employeurs des conditions de travail de plus en plus améliorées. Toutefois même la journée de huit heures obtenue, la question de

l'émancipation ouvrière ne se produira que par l'abolition du salariat. Que pour cette bataille suprême le prolétariat s'organise et économiquement et politiquement.

A. THOMAS (Vienne) déclare qu'il a soutenu à la Commission que l'inscription dans la loi de la journée de dix heures lui paraissait seule possible en ce moment. Il s'est rallié cependant au texte de la Commission, car il espère dans la propagande intensifiée que le Parti socialiste va conduire durant la période électorale pour provoquer un mouvement de masse en faveur de la journée de huit heures. Il demande donc au Congrès un vote unanime.

A l'unanimité, le Congrès accepte le texte présenté par la Commission :

Le Parti socialiste ayant toujours, depuis la première Internationale, réclamé les huit heures avec le minimum de salaire, et ayant, dans ce but, créé le chômage du 1^{er} mai, tient à rappeler d'abord les décisions prises par lui dans ses Congrès nationaux et internationaux. Il enregistre avec satisfaction le grand mouvement syndical relatif à la réalisation de cette partie de son programme, et sait d'avance que les camarades syndiqués du Parti se conformeront aux décisions qu'ils ont contribué à faire prendre dans leurs Fédérations professionnelles respectives et dans la Confédération générale du Travail.

Comme parti, en présence des persécutions dont les Bourses du Travail sont victimes, il donne mandat à ses élus de défendre les intérêts ouvriers et les libertés syndicales, et d'empêcher toute tentative d'étranglement du mouvement des huit heures.

Il compte également sur ses élus pour qu'ils poursuivent leurs efforts, afin d'imposer aux pouvoirs publics la réalisation des huit heures et du repos hebdomadaire.

Il rappelle aux élus municipaux qu'ils doivent donner l'exemple en appliquant cette réforme dans les municipalités dont ils disposent.

Il donne mandat à ses élus au Parlement de hâter la généralisation des huit heures dans les services de l'Etat bourgeois et pour tous les travailleurs.

Pourtant, le Parti socialiste, parti de révolution, rappelle aux travailleurs qu'ils ne seront véritablement libres que le jour où, par l'expropriation de la classe possédante, ils se seront emparés de tous les moyens de production et d'échange pour en finir avec le salariat.

Organisation de la propagande

Le Congrès aborde la discussion du plan général de propagande, présenté par Dubreuilh au nom de la Commission administrative permanente.

NADI (Drôme) approuve les grandes lignes du projet. Il réclamera cependant certaines modifications. D'abord qu'il soit entendu que le concours de l'organisme central n'est pas pour la Fédération un simple adjuvant, mais que chaque organisme doit apporter son concours à la propagande selon ses ressources. Nadi s'élève ensuite contre la rétribution exigée des Fédérations qui obtiendront le concours d'un député. Enfin, il demande que les Fédérations sans élu législatif soient en droit d'obtenir une réunion au moins de chacun des députés dans le cours de leur mandat.

BEUCHARD (Seine) demande que l'article 3, des mesures propres à assurer immédiatement l'unité qui figure au règlement du Parti, soit incorporé au plan de propagande générale.

GRADOS (Aube) demande, au nom de sa Fédération, que le nombre des députés mis à la disposition du Parti pour propagande générale, soit porté de 2 à 15.

DUBREUILH (Seine), vu l'importance des modifications proposées, demande que ces amendements soient renvoyés à une Commission spéciale, qui aurait à les examiner.

Le Congrès en décide ainsi, et la Commission est composée des citoyens Beuchard, Ducos de la Haille, Grados, Nadi et Lucien Roland.

La séance est levée à 7 heures.

Séance du soir

**Le Renouvellement de la Commission
Administrative Permanente**

La séance est ouverte à 9 heures.

DELORY (Nord) propose que la Commission de la tactique électorale soit chargée de préparer la liste de la nouvelle Commission administrative qui sera soumise au vote du Congrès.

STERN-MAYDIEU (Corse) s'élève contre cette procédure.

JOURNOUD (Saône-et-Loire), NORANGE (Aube), appuient la proposition de Delory.

Après un débat auquel prennent part LEFEBVRE (Bretagne), GALONNIER (Seine), STERN-MAYDIEU (Corse), DELORY (Nord), CUZIN (Rhône), GADAND (Saône-et-Loire), LAUCHE (Seine), et NADI (Drôme), WALTER (Seine) annonce que la Commission de la tactique électorale est prête, d'après ce que lui ont dit ses membres, à accepter la mission d'élaborer une liste de présentation de la Commission administrative à élire si le Congrès veut la charger de cette mission. Il serait dans les intentions de la Commission électorale de proposer le renouvellement intégral de la Commission sortante.

BARABANT (Côte-d'Or), BARBE (Gironde) parlent en faveur de la proposition Delory.

Le Congrès adopte cette proposition à l'unanimité moins une voix, et émet le vœu que le 22^e membre à élire soit un travailleur manuel.

LASSALLE (Ardennes) déclare qu'il se fait le porte-parole de la Fédération des Ardennes pour demander que le citoyen G. Hervé soit écarté de la future Commission administrative.

DELORY indique qu'il serait désirable qu'aucune protestation ne s'élevât lorsque la Commission électorale présentera la liste de la nouvelle Commission administrative. La proposition des Ardennes ne tend à rien moins qu'à ruiner le pacte constitutif de l'Unité qui reconnaît aux

membres du Parti le droit de discuter en toute liberté des questions de doctrine et de méthode.

LAFARGUE (Seine-et-Oise). — Ce n'est pas au moment où le citoyen Heryé est sous le coup de poursuites judiciaires que nos amis des Ardennes peuvent insister.

Organisation de la propagande

GRADOS (Aube) rapporte sur l'organisation de la propagande. La Commission a admis le projet de la Commission administrative dans ses grandes lignes. Elle a cependant accueilli un certain nombre d'amendements dont elle propose l'adoption au Congrès avec le projet lui-même.

Après un débat auquel prennent part BEUGNET (Pas-de-Calais), ROLAND (Pyrénées-Orientales) qui insiste sur la nécessité pour les Fédérations elles-mêmes d'élever le taux des cotisations, NADI (Drôme), SÉCUELAS (Ariège), HAHN (Seine), MAFFERT (Seine), DELORY (Nord), DUBREUILH (Seine), le Congrès adopte le projet de la Commission administrative avec les amendements proposés par le rapporteur Grados.

En conséquence, les trois premières phrases du projet de la Commission administrative sont remplacées par la phrase suivante :

Le Congrès déclare que la propagande doit être exercée par chaque organisme du Parti dans sa sphère : par la section dans la commune, par la Fédération dans le département ou la région, proportionnellement à leurs forces et à leurs ressources, et que l'action de l'organisme central ne peut suppléer à l'insuffisance ou à l'absence de celle des Sections ou Fédérations.

Incorporation sera faite de l'amendement proposé par la Fédération de la Drôme. « En tous cas, les Fédérations qui n'ont pas d'élus seront en droit d'obtenir de chaque élu une délégation au moins pendant la durée de son mandat législatif. »

Suppression des paragraphes relatifs à la contribution d'un député, les recettes destinées à alimenter la caisse de

propagande devant être assurées par l'élévation du prix du timbre vendu aux Fédérations.

Enfin, incorporation au plan de propagande de l'article suivant des mesures propres à assurer immédiatement l'unité :

Les Groupes, Sections ou Fédérations ne pourront organiser des conférences, réunions ou fêtes publiques avec le concours d'orateurs étrangers au Parti, sans qu'un membre au moins du Parti soit désigné pour y prendre la parole.

Les orateurs et propagandistes du Parti ne pourront prêter leur concours à une conférence, réunion ou fête publique organisée en dehors du Parti, sans l'assentiment préalable des groupements locaux, et au besoin du Conseil national.

Comme conclusion aux débats et aux résolutions adoptées, le Congrès vote à l'unanimité la proposition suivante déposée par Dubreuilh :

Le Congrès invite les Fédérations à examiner attentivement la question de l'élévation du prix du timbre pour intensifier la propagande générale et assurer l'institution de délégués permanents à la propagande chargés de visiter régulièrement les Fédérations.

Le Congrès propose, à titre d'indication, que le timbre soit porté de trois à cinq centimes.

Les Fédérations sont invitées à se prononcer sur ce point dès la prochaine réunion du Conseil national.

Questions diverses

MOUTET (Rhône), au nom de la Commission des questions diverses, rapporte sur une motion présentée par la Fédération du Rhône et accusant le citoyen G. Hervé de manquement à la discipline du Parti, à l'occasion d'une conférence donnée à Lyon par Hervé à l'appel des groupes libertaires locaux.

HERVÉ (Yonne) présente sur ce fait ses observations.

DELORY remarque que la question n'est pas du ressort du Congrès. En vertu des articles 49 et 51 du règlement, la Fédération du Rhône s'adressera à la Fédération de l'Yonne pour arbitrer d'accord le conflit pendant.

Les camarades du Rhône s'étant rendus à ces observations, l'incident est clos.

Sur une proposition de MAFFERT (Seine), le Congrès vote la résolution suivante :

Le Congrès socialiste de Chalon-sur-Saône proteste avec indignation contre les poursuites engagées par le gouvernement contre les syndicats et les instituteurs de la Seine.

Sont renvoyées au Congrès national, avec avis favorable, les motions qui suivent :

La Fédération de l'Aube :

Considérant qu'il est utile pour le Parti de mener une action antimilitariste consciencieuse et méthodique, invite le Congrès à décider qu'un journal antimilitariste sera publié annuellement avec le concours des jeunes socialistes, sous le contrôle absolu du Conseil national.

Le Congrès émet le vœu suivant :

Dans l'intérêt du Parti et pour sa propagande dans tout le pays à l'effet de produire des ressources financières, la création d'un calendrier représentant le mouvement socialiste avec les dates historiques de toutes les luttes soutenues par le prolétariat, et d'avoir comme sujet, s'il y a possibilité, le tableau de la Verrerie ouvrière exposé au Salon de 1905.

Par referendum, les Fédérations pourront faire une propagande active pour le placement chez tous les militants et dans toutes les communes où nous avons des membres du Parti.

La Fédération de Saône-et-Loire demande que la question des Syndicats viticoles soit portée à l'ordre du jour du prochain Congrès.

Elle fait cette demande pour les raisons suivantes :

Les syndicats viticoles tels qu'ils se forment, dans les contrées vignobles de la Bourgogne en particulier, risquent de ne donner que des désillusions aux vigneronniers à moitié fruits et aux petits propriétaires.

Lorsque ces syndicats sont en voie de formation, il est fait appel aux militants socialistes pour qu'ils aillent prendre la parole dans les réunions destinées à aider à l'exécution de cette œuvre.

Dans ces conditions, le Parti socialiste a le devoir de dire à ses militants ce qu'ils doivent faire en pareilles circonstances. Il a ce devoir parce que le jour où les petits propriétaires et

vignerons seront entrés dans ces syndicats, et que rien ne sera changé dans leur situation si ce n'est d'avoir payé des cotisations et perdu leur temps, il y a danger à ce qu'ils accusent le Parti socialiste de les avoir engagés dans une mauvaise voie.

La séance est levée à minuit.

Journée du Mercredi

Président : LANDRIN (Seine) ; assesseurs : FIGER (Loire) et ROGNON (Rhône).

LANDRIN, Président, avertit que la séance doit être finie à midi et réclame le silence.

BRACKE (Nord) prend la parole au nom de la Commission de la tactique électorale, qui l'a chargé de rapporter les motions susceptibles de rallier l'unanimité du Congrès.

Comme elle en avait le mandat, la Commission a relevé l'opinion des Fédérations sur les diverses questions.

Pour le premier tour, se sont prononcées :

Pour la motion Cachin, 158 mandats, répartis en 29 Fédérations.

Pour la motion Vaillant, 115 mandats, répartis en 31 Fédérations.

Pour la motion Révelin, 29 mandats, répartis en 14 Fédérations.

Indiquaient comme pouvant être votée à titre subsidiaire :

La motion Révelin, 70 mandats.

La motion Révelin amendée, 42 mandats.

Pour le second tour, les opinions se répartissent ainsi :

Réclament la liberté pure et simple des Fédérations : 131 mandats, répartis en 26 Fédérations.

La même liberté, en indiquant qu'il ne saurait y avoir d'alliance réactionnaire : 12 mandats, répartis en 1 Fédération.

La même liberté, avec indication républicaine : 34 mandats, en 8 Fédérations.

Demandent le désistement pour un républicain : 73 mandats, en 16 Fédérations.

Le désistement en exigeant des garanties : 9 mandats, en 5 Fédérations.

Le désistement pur et simple : 31 mandats, en 4 Fédérations.

Indiquent leur préférence pour la motion Révelin : 4 mandats, en 3 Fédérations.

Pour la motion Révelin, en y ajoutant l'impossibilité de se désister pour des adversaires de la Bourse du Travail : 3 mandats, en 1 Fédération.

En indiquant à titre subsidiaire le désistement pur et simple : 47 mandats, en 1 Fédération.

Maintien des candidatures ou désistement avec garantie : 1 mandat, en 1 Fédération.

Sur la question des élections sénatoriales, se prononcent :

Pour la participation : 224 mandats, répartis en 46 Fédérations.

Contre la participation : 17 mandats, en 4 Fédérations.

Pour la liberté laissée aux Fédérations à ce sujet : 7 mandats, en 1 Fédération.

La Commission a cherché à exprimer ce qu'il y avait d'accord dans le Parti tout entier dans les résolutions suivantes, dont elle demande la mise aux voix et qui, elle l'espère, réuniront l'unanimité du Congrès, préparant ainsi une action de l'unité socialiste redoutable à toute la classe ennemie :

1° Le Congrès national déclare que c'est le devoir du Parti socialiste de présenter, partout au premier tour, des candidatures de classe, et d'organiser partout l'action électorale du Parti.

Le Parti, ses Fédérations, ses Sections sont donc tenus d'étendre et de généraliser la lutte électorale contre la bourgeoisie dans les limites de leurs forces matérielles et morales. Seuls, l'insuffisance des ressources, le manque de propagandistes investis de la confiance du Parti, peuvent, en certaines circonstances, rendre provisoirement et localement impossible cette action électorale ;

2° Les Sections, les Comités de circonscription et les Fédérations demeurent chargées, conformément aux articles 11 et 12 des statuts, de choisir les candidatures et d'organiser la lutte électorale partout où elle ne sera pas impossible ;

3° Dans les circonscriptions et les départements où il n'existe ni Groupes ni Fédérations, le Conseil national et la Commission permanente sont chargés d'appliquer cette résolution ;

4° Les candidats choisis sur des listes proposées et garanties par les Fédérations devront, autant que possible, faire acte de propagande réelle et active. Dans toutes les circonscriptions où les candidatures auront été posées par le Conseil national, les candidats devront signer les engagements prévus à l'article 43 du règlement du Parti. Ils remettront, de plus, au Secrétariat, en vue d'un scrutin de ballottage, leur désistement, qui pourra, au besoin, être motivé par le Parti.

SUR LE SECOND TOUR DE SCRUTIN

Considérant que toute action électorale ou autre d'un parti de classe comme le Parti socialiste doit toujours, au second comme au premier tour, être déterminée exclusivement par l'intérêt supérieur de la classe qu'il représente et dont il poursuit l'affranchissement ;

Considérant que l'action de classe du Proletariat est liée au maintien et au développement des libertés politiques et économiques ;

Considérant que, par la République maintenue et développée, la libération des travailleurs sera aux mains des travailleurs eux-mêmes, s'ils savent en user enfin pour leur organisation et leur émancipation ;

Le Congrès s'en remet avec confiance aux Fédérations du soin de décider leur attitude au second tour, au mieux des intérêts du Proletariat et de la République sociale.

LE MANIFESTE

Le Congrès décide que le manifeste commun à tous les candidats du Parti aux élections législatives de 1906, et que les Fédérations devront faire afficher dans toutes les circonscriptions, sera rédigé par les soins du Conseil national et de la Commission administrative permanente, et publié trois mois au moins avant les élections.

Il portera sur ce qui sépare nettement le Parti socialiste de tous les autres partis politiques également conservateurs d'un mode de propriété capitaliste qu'il entend, au contraire, détruire et remplacer par la propriété sociale.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Il n'y a lieu ici qu'à une constatation de la volonté du Congrès :

Le Parti socialiste, qui veut porter son action de propagande

et d'organisation, sous forme de lutte électorale, sur tous les terrains ;

Est décidé à prendre part, par la présentation de candidatures, aux élections sénatoriales comme à toutes les autres.

LAUCHE (Seine) pose une question au sujet de la participation aux élections sénatoriales. Là où les Fédérations ne présenteront pas de candidats à ces élections, le Parti en présentera-t-il ?

BRACKE (Nord). — Le Parti entend participer aux élections sénatoriales comme à toutes autres. Mais il est bien évident qu'il ne peut présenter de candidats que là où il y a des électeurs.

LAUCHE (Seine). — J'ai satisfaction.

Ces résolutions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité, aux applaudissements de tout le Congrès.

Un grand cri s'élève de : « *Vive l'Unité !* »

Renouvellement de la Commission Administrative Permanente

BRACKE (Nord). — La Commission de la tactique électorale a décidé sur la proposition du citoyen Vaillant de vous demander le renouvellement de leur mandat aux 21 membres sortants. Comme le départ de Viviani a créé une vacance, la Commission se ralliant au vœu exprimé par le Congrès, vous propose de désigner en tout lieu et place un ouvrier manuel.

L'incident de la démission de Viviani, qui n'a pu être remplacé, a amené aussi la Commission à vous proposer l'élection de membres suppléants qui remplaceront au fur et à mesure les titulaires qui, pour une raison ou l'autre, notamment à la suite des élections législatives générales, viendraient à quitter la Commission.

En conséquence, la Commission vous invite à voter en deux fois : la première fois avec une liste qui comportera les 21 membres sortants dont la Commission vous demande la réélection ; la deuxième fois avec une liste comprenant les noms de 8 membres suppléants. Celui de ces 8 membres qui aura recueilli le plus de suffrages sera de ce fait élu membre titulaire.

Après un débat auquel prennent part : Révelin, Renaudel, Landrin, Vaillant, Delory, Boyer, Jaurès, Willm, Walter, Chauvin, le Congrès décide que le nom du 22^e titulaire sera ajouté par chacun des votants sur la grande liste comportant les noms des 21 membres sortants. Le vote aura lieu par Fédérations.

Le scrutin est ouvert.

La parole est à UHRY (Lorraine), qui rapporte, au nom de la Commission, sur la motion Cambier. Le dépouillement des votes des Fédérations à la Commission a donné les résultats suivants :

Pour : 157 mandats ; contre : 20 mandats. Pour, mais sous forme de vœu : 42 mandats ; 5 mandats réclament à cet égard la liberté pour les Fédérations. Dans son désir d'aboutir à un vote unanime, la Commission demande que la motion Cambier soit adoptée par le Congrès sous forme de vœu.

Cambier s'élève contre cette proposition. Il demande que sa motion soit adoptée ferme.

Après un débat où interviennent Thomas (Pyrénées-Orientales), Fribourg (Seine), la motion Cambier est votée à mains levées.

Voici cette motion :

Lorsque le candidat du Parti socialiste unifié trouvera devant lui un autre candidat se réclamant du socialisme, il ne pourra, en aucun cas, se désister en sa faveur.

Est également adoptée la motion de la Fédération de l'Yonne, défendue par Lorris, et dont voici le texte :

Dans toutes les circonscriptions où se présenteront des candidats se réclamant du socialisme sans appartenir au Parti socialiste, il sera placardé, par les soins des Fédérations, ou à défaut, du Conseil National, des affiches portant les signatures du secrétaire du Parti et des membres du Groupe socialiste parlementaire, disant que ces candidats n'ont rien de commun avec le Parti socialiste.

Cette affiche sera rédigée par la Commission administrative permanente, qui sera également chargée de les faire imprimer et de veiller à ce qu'elles soient placardées partout où il sera nécessaire.

Siège du prochain Congrès

A l'unanimité, le Congrès décide que le prochain Congrès se tiendra à Limoges, afin de marquer la sympathie du Parti à la classe ouvrière limousine, si durement éprouvée par la réaction patronale et gouvernementale.

Le Congrès décide enfin que le Bureau du Conseil National est provisoirement maintenu jusqu'à la prochaine réunion du Conseil.

L'ANDRIN, président, se félicite de l'œuvre du Congrès, qui a resserré les liens qui unissent tous les membres du Parti. Les partis bourgeois escomptaient nos divisions. C'est un parti plus cohérent et plus fort qui sort de ce Congrès.

La question électorale a tenu une grande place dans nos débats, mais parce que l'actualité même l'imposait à nos préoccupations. Ce n'est pas que ce soit pour nous la seule question. Nous l'avons du reste prouvé par le vote rendu à l'unanimité pour la réduction de la journée de travail à 8 heures, affirmant ainsi notre solidarité avec l'organisme économique du prolétariat. La question électorale n'est pour nous qu'un moyen parmi les moyens. Le but est la Révolution sociale.

Vive l'Internationale ouvrière ! Vive la Révolution sociale ! Vive le Parti unifié !

C'est sur ce cri, par tous répété, que le Congrès est levé.

Election de la Commission Administrative Permanente

Les résultats de l'élection de la Commission administrative permanente n'ont été proclamés par la Commission de dépouillement que dans l'après-midi.

Sont élus titulaires : Allemane, Bracke, Camélinat, Chauvin, Cherechewski, Dubreuilh, Groussier, Guesde, Hervé, Lafargue, Landrin, Lauche, Lavaud, Longuet, Martin, Pédrón, Renaudel, Révelin, Roland, Thomas, Voilin, Willm.

Sont élus suppléants : Orry, Ducos de la Haille, Grollet, Tanger, André, Cachin, Beuchard. C'est dans l'ordre ci-dessus que les suppléants seront appelés à pourvoir aux vacances. Orry et Ducos de la Haille ayant obtenu le même nombre de suffrages, l'attribution se fera à la première vacance au bénéfice de l'âge.



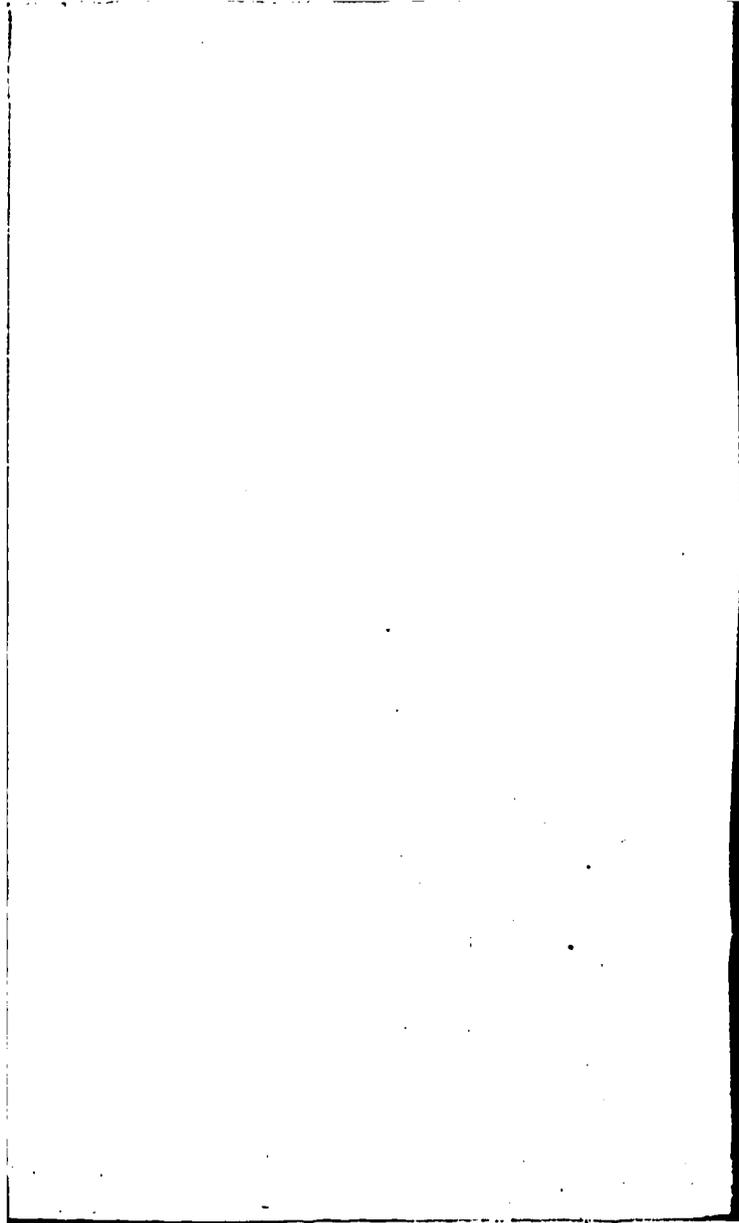


TABLE DES MATIÈRES

Congrès de Paris

	Pages
<i>Convocation</i>	5
Ouverture du Congrès	7
Rapport de la Commission d'unification	11
Projet de règlement	16
Texte du règlement	23
Mesures propres à assurer immédiatement l'unité	33
Rapport de la Commission de liquidation	36
Propositions et vœux divers	38

Congrès de Chalon-sur-Saône

<i>Convocation</i>	49
Fédérations représentées et délégués représentants	50
Rapports du Conseil National	53

Première journée. — Dimanche 29 Octobre.

PREMIÈRE SÉANCE.

Ouverture du Congrès	74
Adresse aux révolutionnaires russes	74
Organisation intérieure du Congrès	75
La publicité du Congrès	76
Rapport du Conseil National (Discussion)	77

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Rapport du Conseil National (Discussion)	78
Rapport du Groupe Socialiste au Parlement	79
Le Socialisme dans la Loire	83
Compte rendu financier	86

Deuxième journée. — Lundi 30 Octobre.

SÉANCE DU MATIN.

La Tactique électorale.	88
---------------------------------	----

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

La Tactique électorale (Suite)	96
--	----

SÉANCE DU SOIR.

La Tactique électorale (Suite)	99
--	----

Troisième journée. — Mardi 31 Octobre.

SÉANCE DU MATIN.

La Tactique électorale (Suite)	106
--	-----

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

La Tactique électorale (Suite)	108
Questions diverses.	108
Journée de Huit Heures	113
Organisation de la Propagande	115

SÉANCE DU SOIR.

Le renouvellement de la Commission Administrative Permanente.	116
Organisation de la Propagande	117
Questions diverses.	118

Quatrième journée. — Mercredi 1^{er} Décembre.

SÉANCE DU MATIN.

La Tactique électorale.	121
Le renouvellement de la Commission Administrative Permanente.	124
Siège du prochain Congrès	126
Election de la Commission Administrative Permanente	126



Librairie du PARTI SOCIALISTE, 16, rue de la Corderie, PARIS-3^e

UNE BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION SOCIALISTE

Toutes les Brochures du Parti

de 5 jusqu'à 50 centimes
sont envoyées (en France seulement) par colis de 3 kilos en gare, contre un mandat-poste
de SEPT FRANCS

POUR L'ÉTRANGER: NEUF FRANCS (les frais de poste étant les plus élevés)

L'Internationale

Chœur à 4 voix d'hommes 0 fr. 25
Franco. 0 fr. 30

Le Drapeau Rouge

Chœur à 4 voix d'hommes 0 fr. 25
Franco. 0 fr. 30

Communisme

et Evolution économique

Par Paul LAFARGUE

Le cent : 5 fr. ; — Franco : 5 fr. 60

Envoyer commandes et mandats au citoyen Lucien ROLAND, 16, rue de la Corderie, PARIS-3^e

L'Internationale

34 cartons, fanfare — 42 cartons, harmonie,
est en vente à la Bibliothèque du Parti
3 francs franco

L'Internationale

Partition pour piano, grand format. 0 fr. 25
Franco. 0 fr. 30

Les propos d'un Rural

Par COMPÈRE-MOREL

Le cent 5 francs
Franco. 5 fr. 60

POUR ÊTRE RENSEIGNÉ

sur la Vie Socialiste, Syndicale, Coopérative

IL FAUT LIRE

l'Humanité

seul quotidien DÉPENDANT des Organisations
Ouvrières et Socialistes.

seul quotidien INDÉPENDANT des puissances
capitalistes.

DIRECTEUR POLITIQUE :

Jean JAURÈS

TRIBUNES POLITIQUES d'Allard, Allemane,
Bracke, Dubreuilh, Lafargue, Rouanet, Sembat.

TRIBUNES SYNDICALES de Cleuet, Cordier,
Griffuelhes, Guérard, Guernier, Keufer, Latapie,
Le Guerry, Loyau, Luquet, Niel, Quillent,
Renard.

TRIBUNES COOPÉRATIVES de Guillemain,
Héliès, Lucas.

En vente partout 5 centimes.



